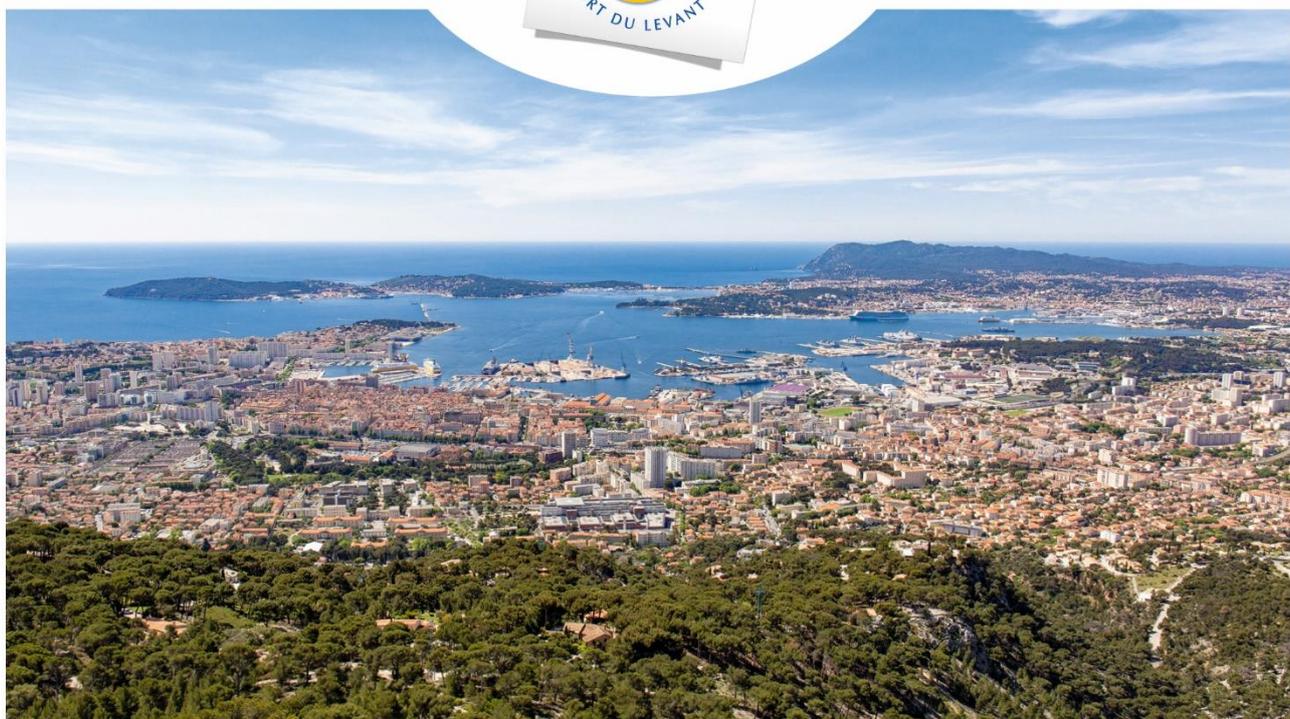


quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

//////

FEUILLE DE ROUTE Toulon



Sommaire

I. Engagement de la ville de Toulon

1. Méthodologie

2. Les 3 principaux axes de la feuille de route

- Sécurité tranquillité publique – prévention
- Jeunesse – enfance - petite enfance - axe transversal : parentalité
- Emploi

II. Fiches actions stratégiques communes a tous les quartiers politique de la ville

1. Fiche action stratégique transversale n°1 : « Instance d’animation territoriale »
2. Fiche action stratégique transversale n° 2 : « CLSPD(*) restreint »
3. Fiche action stratégique transversale n° 3 : « Echange police population »
4. Fiche action stratégique transversale n° 4 : « Objectif emploi »
5. Fiche action stratégique transversale n° 5 : « Adultes relais – tous – ambassadeurs de l’appropriation de l’information par les habitants. »
6. Fiche action stratégique transversale n° 4 : « Les rendez-vous quartiers 2030 »
7. Fiche action stratégique transversale n° 5 : « Culture & vous ? »

III. Fiches actions stratégiques territoriales par quartier

1. Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « espaces de vie & tiers lieux »

2. La Florane

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « maison de tous La Florane comme vecteur fédérateur sur le territoire »

3. La Beaucaire

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « café – cadre de vie »

4. Pontcarral

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « le pot âgé – espace de convivialité et de vivre-ensemble »

5. Pont du las - Rodeilhac

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « limiter l’impact de la délocalisation du centre social ouest & maintenir l’offre d’action éducative et d’accompagnement social »

6. Centre-ville

- Données démographiques et problématique spécifique
- Fiche action stratégique spécifique : « programme de renouvellement urbain – ilot Courdouan Garibaldi »

7. Ste Musse

- Données démographiques et problématique spécifique

- Fiche action stratégique spécifique : « renforcer la coordination de l'accès aux droits et non-recours »

8. Beaulieu - Ste marie

- Données démographiques et problématique spécifique

9. St Jean du Var

- Cartographie (données statistiques non disponibles au 16 mai 2024).
- Fiche action stratégique spécifique : « mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels pour coconstruire des projets à destination des habitants »
- Fiche action stratégique spécifique : « projet scientifique éducatif culturel et social Marnata»

10. La Rode

- Cartographie (données statistiques non disponibles au 16 mai 2024).
- Fiche action stratégique spécifique : « adulte-relais vecteur d'émancipation »

IV. Récapitulatif des subventions accordées au titre du contrat de ville 2015 - 2024

ANNEXE Mobilisation des Ressources

GLOSSAIRE

I. Engagement de la ville de Toulon

Les Toulonnais sont désormais 182 244. Un record de population que la ville n'avait plus connu depuis 1975 et qui lui permet de se classer à la 12^e place des communes les plus peuplées de France. En 10 ans, le nombre d'habitants a augmenté de plus de 10%, signe de l'attractivité de la capitale du Var.

12^e des villes françaises les plus peuplées avec 182 244 habitants, Toulon se classe désormais devant Le Havre, Saint-Étienne et Reims. En gagnant régulièrement des habitants depuis 20 ans, la capitale du Var dépasse même son record de 1975 où la population était estimée à 181 201 résidents. Plus de 22 000 jeunes actifs ont choisi de s'installer sur les bords de la rade pour débiter leur carrière professionnelle.

Cette bonne santé démographique est le résultat des actions et de la politique conduite depuis 20 ans, Toulon est la ville-centre des 22 métropoles françaises dont la démographie a le plus progressé depuis 5 ans. La ville a su se développer tout en préservant son âme, et son environnement naturel tant terrestre que marin.

« Toulon est une métropole, Toulon est une véritable ville universitaire, une ville touristique, mais Toulon est également une ville intergénérationnelle qui a su préserver sa taille humaine, qui est restée conviviale et chaleureuse »

Cette attractivité et ce dynamisme sont le résultat d'une politique volontariste d'engagements forts de la ville de Toulon qui ont pour objectifs de :

- Favoriser la réussite éducative et renforcer la prise en charge des enfants dans et en dehors du temps scolaire
- Poursuivre le développement de l'offre d'activités et d'animations culturelles pour tous et toute l'année
- Renforcer la médiation et la prise en compte des publics vulnérables
- Faire vivre les instances de démocratie participative existantes, assurer leur complémentarité et favoriser l'information des habitants
- Développer et promouvoir les actions en faveur de la jeunesse
- Poursuivre le développement de la nature en ville

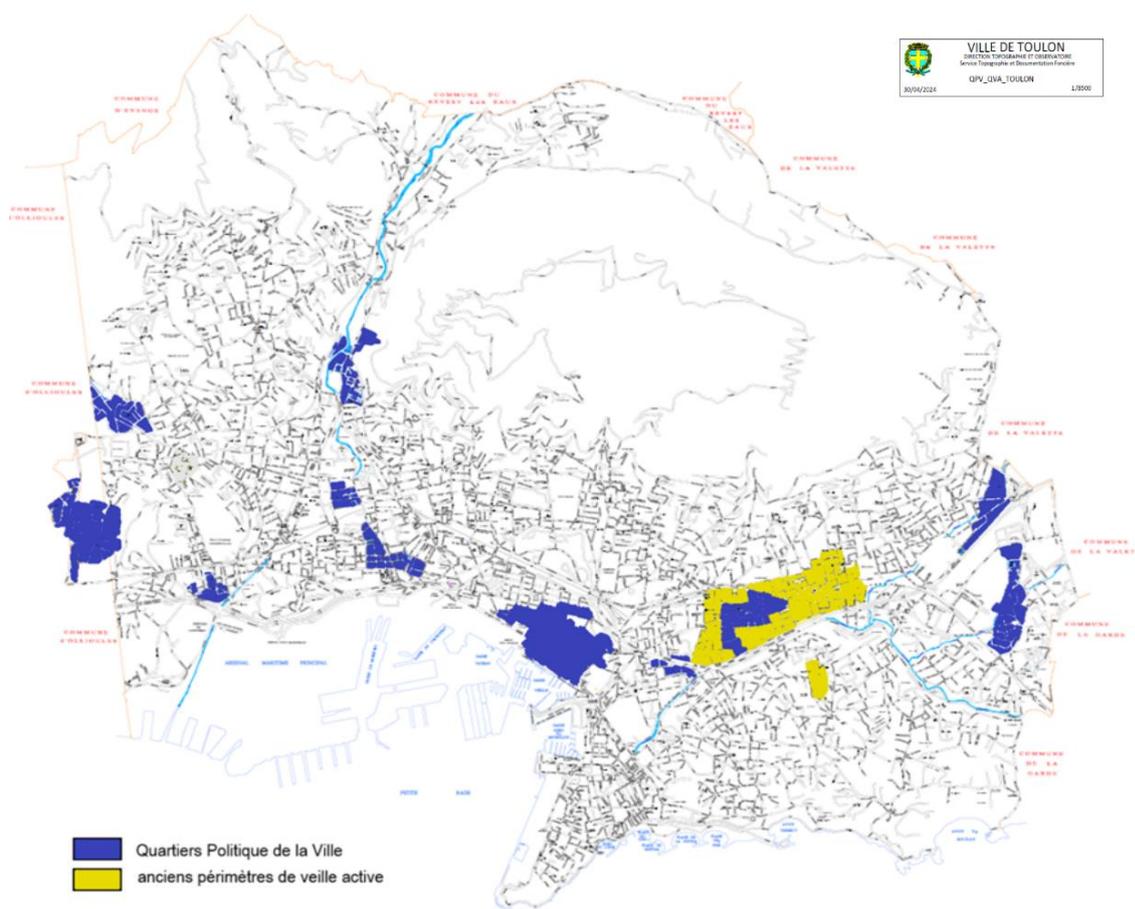
Ces engagements sont pris sur l'ensemble des quartiers de Toulon en intégrant de manière systématique les Quartiers Politique de La Ville en étroite collaboration avec les services de l'Etat, la Préfecture et ses services, la Métropole, la CAF du Var, l'Education Nationale et le Conseil Départemental.

La ville de Toulon souhaite conforter et renforcer ses engagements dans le cadre du plan Engagement Quartiers 2030 et plus particulièrement par la signature du nouveau Contrat de Ville 2024 – 2030.

Le décret du 28 décembre 2023, précise que la Ville de Toulon compte 10 quartiers Prioritaires Politique de la Ville, dont 8 en reconduction : Centre-Ville, Pont du Las – Rodeilhac, Pontcarral, La Beaucaire, Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer, Ste Musse et Beaulieu Ste Marie et deux nouveaux que sont Saint Jean du Var (Est) et La Rode (*Les périmètres de ces territoires et quelques données statistiques seront précisées dans la partie "C / Les Enjeux par quartiers"*).

Outre ces 10 quartiers, la ville de Toulon souhaite pouvoir mobiliser des moyens du Contrat de Ville, sur la partie de l'ancien Quartier de Veille Active Saint Jean du Var qui n'est pas intégrée au nouveau périmètre Quartier Politique de la Ville (Saint Jean du Var Ouest - Est) ainsi que sur le périmètre La Closerie, ancien Quartier de Veille Active.

Cartographie de la répartition des 10 Quartiers Politique de la Ville et des deux anciens périmètres de veille active. (Saint Jean Ouest – Est et La Closerie)



L'un des enjeux majeurs de ces nouveaux contrats de ville vise à réduire les écarts entre les Quartiers Politique de la Ville et les autres quartiers de la commune de Toulon au travers d'une optimisation et d'une **harmonisation renforcée entre les dispositifs** de soutien en direction des quartiers prioritaires et les moyens du droit commun déployés sur le territoire.

1. Méthodologie

En vue de l'élaboration de sa feuille de route et des Stratégies Territoriales qui en découlent, la Ville de Toulon a souhaité identifier les différentes ressources disponibles et la manière dont celles-ci, dispositifs de droits communs ou dispositifs spécifiques, sont mobilisées sur chacun des périmètres.

Chacun des dispositifs identifiés a été répertorié selon :

- les deux finalités du nouveau contrat de ville :
 - Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale et le cadre des habitants
 - Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
- les quatre orientations prioritaires :
 - **Bien Vivre** dans son quartier, sa ville, sa métropole
 - **Grandir & S'épanouir** dans son quartier, sa ville, sa métropole
 - **Travailler & Entreprendre** dans son quartier, sa ville, sa métropole
 - **S'émanciper (S'accomplir) & S'engager** dans son quartier, sa ville, sa métropole
- les 20 déclinaisons opérationnelles :
 - **Agir** pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs

- **Assurer** le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre
- **Renforcer** le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP
- **Intégrer** les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable
- **Favoriser** la mobilité et la continuité de la chaîne des déplacements pour tous les publics
- **Développer** les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse
- **Favoriser** l'apprentissage et la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités
- **Développer** le soutien à la parentalité
- **Favoriser** la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV
- **Accompagner** la prévention et la préservation de la santé
- **Agir** pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs de l'emploi.
- **Développer** l'économie sociale et solidaire (ESS)
- **Favoriser** l'insertion par l'activité économique
- **Favoriser** l'entreprenariat, l'innovation et la création d'entreprises
- **Favoriser** l'accès aux droits et aux services publics
- **Lutter** contre le non-recours et les discriminations
- **Accentuer** l'accompagnement social des publics les plus vulnérables
- **Créer** les conditions d'une participation citoyenne active
- **Soutenir** la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV

Pour chacun des périmètres du Contrat de Ville, la mobilisation des dispositifs a été appréciée selon trois indicateurs qualitatifs (cf. annexe)



Mise en œuvre opérationnelle.



Mise en œuvre opérationnelle à renforcer ou développer.



Absence de mobilisation (quartier entrant ou pas de concordance avec dispositifs)

2. Les 3 principaux axes de la feuille de route

➤ Sécurité - Tranquillité publique – Prévention :

La coopération entre les forces de sécurité de l'Etat et la Ville de Toulon s'est vue renforcée et précisée depuis 2023 par la signature d'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale de Toulon cette convention vise notamment à préciser :

- La coordination et l'articulation des missions de chacune des polices en fonction des établissements scolaires
- La coordination et l'articulation des missions de chacune des polices en fonction de la nature des différentes manifestations culturelles, sportives, récréatives et sociales
- La répartition des compétences en matière de surveillance de la circulation et du stationnement sur la voie publique.

2023 marque également la signature du protocole avec le Parquet de Toulon « Rappel à l'Ordre, Transaction Pénale et Alternatives aux poursuites » qui met en place une procédure simplifiée entre le Procureur de la République et la Police Municipale afin de limiter le nombre de classements sans suite.

Dans l'attente de la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance qui devrait paraître courant de l'été 2024, le CLSPD de Toulon est mobilisé sur 4 axes majeurs dans le cadre de sa Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance.

● La coordination des acteurs locaux

Le CLSPD ville de Toulon active deux Cellules de Veille : l'une à l'Ouest qui prend en compte les Quartiers Politique de la Ville : Pont du Las – Rodeilhac, Pontcarral, La Beaucaire, La Florane et Le Jonquet la Baume Le Guynemer, et l'autre à l'Est qui prend en compte les Quartiers Politique de la Ville : Centre-Ville, La Rode, St Jean du Var, La Closerie, Ste Musse et Beaulieu Ste Marie.

Chacune de ces Cellules de Veille se réunit avant chaque période de vacances scolaires et regroupe les membres suivants : Services de l'Etat, Bureau Sécurité de la Préfecture, DIPN (réfèrent Sécurité du Quotidien, Education Nationale, Délégué Cohésion Police Population) Délégué.e.s du Préfet, DSDEN (réfèrent Equipe Mobile Académique de Sécurité MAS, référente CLSPD DSEN, IEN), Parquet de Toulon, SPIP, DTPJJ, UTS Conseil Départemental, Ville de Toulon Police Municipale service Médiation Education Association, service Equipements d'Animations Sociales de Proximité, service Politique de la Ville, Réseau de Transports, bailleurs sociaux (THM, Var Habitat, Logirem, Erilia, SFHE, Logis Familial Varois), Prévention Spécialisée....

Les Cellules de Veille favorisent un rapprochement d'acteurs de proximité qui n'ont pas forcément pour habitude de travailler ensemble et développer des réflexes de collaboration grâce au réseau ainsi constitué. Les échanges permettent, par ailleurs, de préciser des tendances, d'analyser si nous sommes confrontés à des phénomènes conjoncturels ou structurels et ainsi d'envisager la manière d'y faire face.

Les Cellules de veille se réunissent la semaine qui précède celle des vacances scolaires ce qui permet d'évaluer l'ambiance au sein des établissements scolaires et d'anticiper, le cas échéant, certains comportements qui pourraient avoir une incidence aux abords des quartiers d'implantation, notamment des collèges.

- **Prévention de la Délinquance des Mineurs**

Cet axe favorise la mise en œuvre d'actions cofinancées, Contrat de Ville, CLSPD ville de Toulon, FIPDR CAF qui ont pour objectif de favoriser le Bien-Vivre, l'épanouissement et l'émancipation des adolescents et jeunes adultes. Les Actions Jeunes Citoyens permettent à ces mineurs et jeunes adultes de s'investir dans la réalisation d'événements qui favorisent le rapprochement avec les forces de l'ordre ainsi que la sensibilisation à la laïcité, valeurs de la République et séparatisme. Le 24 octobre 2023, 160 jeunes des Quartiers Politique de la Ville et la DTPJJ ont participé au Prox RAID Aventure au Palais des Sports. L'action sera reconduite en 2024.

Le CLSPD, en partenariat avec le Conseil Départemental, contribue au comité stratégique de la prévention spécialisée à Toulon afin d'ajuster et d'adapter l'intervention de la prévention spécialisée sur l'ensemble des QPV du Contrat de Ville 2015 – 2024. A ce titre, la Ville de Toulon contribue au financement d'une partie des équipes présentes sur son territoire.

- **Aide aux Victimes**

La ville de Toulon accompagne diverses associations et/ou dispositifs qui prennent en charge les victimes de violences intraconjugales ou non. C'est l'objet notamment de la signature de la convention ISCG du commissariat central de Toulon (Préfecture, CAF, Métropole, Conseil Départemental ville de Toulon). Cela se traduit également par la mobilisation de subventions dans le cadre du dispositif Téléphone Grave Danger.

- **Lutte contre la récidive**

En 2023, la ville de Toulon en concertation avec les services du ministère de la Justice, Procureur de la République et SPIP, a signé une convention de mise en œuvre de postes de TIG au sein de deux directions de la ville de Toulon.

Cette démarche s'est accompagnée d'une même convention avec les services qui ont été transférés sur l'antenne métropole de Toulon.

On notera par ailleurs, une démarche innovante à l'initiative du SPIP pour la mise en place d'un TIG collectif inter bailleurs coordonnée avec les trois bailleurs sociaux du Quartier Politique de la Ville Le Jonquet La Baume Le Guynemer, la chargée de mission logement de la Préfecture, la déléguée du Préfet, le coordonnateur CLSPD et la chargée de mission politique de la ville, ville de Toulon.

CLSPD Restreint

En complément des Cellules de Veille, le CLSPD Ville de Toulon met en place des comités restreints qui permettent d'évoquer des problématiques individuelles et d'envisager la mise en place de dispositifs et/ou d'avis ayant pour objectif d'apaiser des situations à risque. Dans ce cadre, les comités restreints peuvent rendre des avis sur le bien-fondé de menaces qui pèsent à l'encontre de familles afin de sensibiliser les bailleurs sociaux à des demandes de mutation.

A compter de 2024, il est envisagé la création de Comité Restreints – Procédures. L'objectif est de développer et renforcer les procédures en lien avec les problématiques récurrentes qui contribuent au sentiment d'insécurité : l'enlèvement des véhicules épaves, des remorques, des caravanes et des bateaux épaves, des véhicules ventouses, les dépôts sauvages, les déchets du bâtiment et des travaux publics, la mécanique sauvage ou encore l'immobilisation des véhicules utilisés pour des rodéos urbains (après l'infraction, certains véhicules sont stockés dans des parties communes).

En tant que de besoin, le CLSPD et le Contrat de Ville viennent accompagner les actions menées dans le cadre des dispositifs Place Nette ou encore des Groupes de Partenariat Opérationnel mis en place sur les différents Quartiers Politique de la Ville.

➤ **Jeunesse – Enfance - Petite Enfance - axe transversal : parentalité**

Le partenariat actif entre la ville de Toulon, la préfecture du Var, la CAF du Var et la DSDEN a permis la signature de conventions, contrats et/ou labels ayant pour objectif de développer les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse de la naissance à 25 ans mais également en lien avec la parentalité.

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 sera l'occasion de renforcer encore cette dynamique par une implication systématique des référents Ville, Préfecture, CAF, DSDEN assurant le pilotage et la coordination des dispositifs existants (CTG, PEDT, PRE, Cités Educatives...) aux instances d'animation du Contrat de Ville de Toulon.

- **La Convention Territoriale Globale – PEDT Plan Mercredis (Ville de Toulon – CAF du Var)**

Concrètement cela se traduit par la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale signée entre la ville de Toulon et la CAF du Var, véritable Projet Social de Territoire pour la période 2023 – 2026 dont les priorités sont le développement et le renforcement de : l'inclusion sociale, l'inclusion handicap, les besoins en modes d'accueil, le déploiement de l'offre d'ACM municipaux et associatifs, la parentalité, la promotion des équipements de services aux familles, le lien social - solidarités et initiatives des habitants ainsi qu'un axe inclusion numérique des séniors.

Une démarche inclusive (insertion et handicap)

Un accompagnement renforcé des familles les plus vulnérables à savoir, les familles avec des enfants âgés de 0 à 10 ans, en situation de recherche de formation et d'emploi, cumulant des difficultés (familiales, sociales, financières) ayant besoin de temps de répit. En 2023, ce sont au total 88 places AVIP qui sont proposées entre les différents EAJ (MAMI, CEDIS, ST Maure et mairie)

Le profil du public majoritairement bénéficiaire du dispositif est une femme en situation de monoparentalité, en recherche d'emploi, orientée par Pôle Emploi Toulon Foch (aujourd'hui France Travail). Les parents sont, à l'admission de l'enfant : en reprise d'emploi 70, en formation 50, en recherche d'emploi 185.

Parallèlement depuis septembre 2022, la ville de Toulon a développé l'inscription des enfants porteurs de handicap et l'ensemble des animateurs a été formé sur la thématique "handicap".

Optimiser et développer l'offre d'accueil des jeunes enfants scolarisés en maternelle sur les temps péri et extra-scolaires

Maintien et développement de l'offre d'accueil adaptée à toutes les tranches d'âge et aux besoins identifiés pour les familles ayant un enfant scolarisé âgé de moins de 3 ans et n'ayant pas de mode d'accueil durant les mercredis. Actuellement, la ville de Toulon propose un accueil dit "maternel" aux enfants scolarisés, âgés de 3 ans acquis au sein de 9 Accueils Collectifs de Mineurs. De septembre 2024 à juillet 2025 une expérimentation sera mise en place pour 8 enfants au sein de la crèche Les Oiseaux qui se situe en périmètre REP / REP + afin d'envisager l'élargissement du dispositif à d'autres EAJ.

Mise en réseau des Relais Enfants Parents

Mutualisation de la formation, échange de pratiques des assistants maternels et analyse des besoins.

Déploiement de l'offre d'accueil des ACM

Maintien d'une offre d'accueil adaptée à toutes les tranches d'âges et aux besoins pour les enfants âgés de 3 à 5 ans avec la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire qui se traduit par une baisse tarifaire pour 20 % des enfants de cette tranche d'âge.

En 2023 la capacité d'accueil pour les 6 – 11 ans varie de 720 pour les mercredis à 876 pour les vacances de juillet. 80 % des enfants de cette tranche d'âge ont bénéficié d'une baisse de tarif.

Amélioration des conditions d'inscription des familles pour les activités périscolaires et extra scolaires avec un nouveau portail Famille qui sera opérationnel pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Le PEDT et Plan Mercredis

Augmentation des capacités d'accueils pour les tranches d'âge 3 – 5 ans et 6 – 11 ans sur la période du mois d'août et l'augmentation sensible des capacités d'accueil des Centres Sociaux.

A la rentrée 2025, deux nouveaux ACM associatifs devraient rentrer dans le dispositif par des mesures incitatives. L'un sur le secteur de Pontcarral (capacité d'accueil de 36 enfants âgés de 6 à 11 ans et 24 enfants âgés de 12 à 17 ans), l'autre sur le secteur Le Jonquet La Baume Le Guynemer capacité d'accueil 6 – 11 ans (40) et 15 pour les 12 – 17 ans.

Parentalité

La Parentalité est prise en compte de manière transverse au travers de différents dispositifs soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales du Var, Lieu d'Accueil Parents Enfants, Relais Parents Enfants, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, médiation familiale avec deux gestionnaires de LAEP, 6 gestionnaires de CLAS, 2 gestionnaires de médiation familiale et Espace Rencontre et 1 gestionnaire d'aide et d'accompagnement à domicile. Il est à noter l'évolution d'un LAEP en LAEP itinérant.

L'objectif vise à l'amélioration du bien-être de l'enfant et/ou des parents, la réassurance des parents dans leur environnement, le renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales, une meilleure communication entre les parents et leurs enfants.

Plan Enfance

Sur la période de septembre 2024 à 2028, il est prévu une augmentation de la capacité d'accueil en crèches municipales de 100 places pour atteindre 730 places au total.

- Dès 2025 l'augmentation de la capacité d'accueil en crèche de 630 à 662 places municipales
 - sur la période 2025 à 2028 la création de deux nouvelles unités (La Barre et L'Envol) avec la création de 68 places.
- **Labels Cités Educatives. (Ville de Toulon / Préfecture / CAF du VAR / DSDEN)**

La dynamique engagée au travers de la Convention Territoriale Globale signée entre la ville de Toulon et la Caf du Var s'inscrit dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de soutenir et développer les services aux familles. Pour ce faire, la CTG promeut la mise en réseau des dispositifs existants, le décroisement et la recherche d'articulations entre eux, afin d'accroître l'efficacité des interventions. Cités éducatives et CTG partagent les mêmes ambitions éducatives en direction des enfants et des parents, ainsi que dans le soutien à la parentalité au sens plus global. La place des parents est au cœur de cet investissement social et territorial, et se concrétise dans les relations à l'école, l'accompagnement à la scolarité, l'accueil du jeune enfant âgé de moins de 3 ans, l'éducation à la citoyenneté, l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Cette dynamique a permis d'aboutir à la labellisation de deux Cités Educatives, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest, actée par la signature, le 4 juillet 2022 d'une convention cadre avec pour objectifs de :

- conforter le rôle de l'école,
- promouvoir la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibilités.

Avec pour axes de développement :

- l'ambition scolaire en renforçant notamment la maîtrise des savoirs fondamentaux par des actions innovantes en et hors temps scolaires
- des actions autour de la santé et du bien-être : prises en charge médicales et paramédicales
- Des actions de lutte contre la fracture numérique, contre l'isolement numérique,
- Persévérance scolaire, parcours de réussite, insertion sociale et professionnelle
- Valeurs de la République, engagement, citoyenneté

• **Programme de Réussite Educative**

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans la politique de la ville et poursuit donc, à ce titre, la finalité de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en intervenant principalement sur les quartiers prioritaires. Il est positionné plus particulièrement sur l'axe éducatif des contrats de ville avec la spécificité d'intervenir sur la prise en charge individuelle des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités et/ou dont l'environnement social, familial et culturel ne favorise pas l'épanouissement et le développement harmonieux et pourrait donc venir entraver, à terme, leur insertion sociale.

Sur la commune de Toulon, il est porté par la Caisse des Ecoles depuis 2007 dans le cadre d'un dispositif étatique animé par l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale (ANCT) en partenariat avec l'Education Nationale et les différents acteurs locaux intervenant dans les champs socio-éducatif, scolaire, médical et culturel. **Il est à noter que depuis 2022, le PRE de Toulon s'inscrit également dans un partenariat avec les Cités Educatives du territoire.**

En 2023, le PRE a traité 411 situations dont 319 ont fait l'objet d'un parcours individuel de suivi qui ont permis d'accompagner les élèves et leurs familles dans les domaines suivants :

- Soutien éducatif des enfants dans leur scolarité
- Soutien à la parentalité
- Favoriser l'accompagnement médico – social

• **Création d'Espaces Jeunes dédiés**

La création d'Espaces Jeunes grâce à la Prestation de Service Caf et au soutien financier de la Ville de Toulon et de la Préfecture favorise le développement de lieux dédiés aux jeunes (garçons et filles) leur permettant dans un cadre sécurisé mais pas contraint d'être force de proposition et de "Grandir & S'épanouir", "S'émanciper & S'engager" et devenir citoyens.

L'articulation entre les différents dispositifs et labels permet d'associer ces jeunes à des actions comme les jardins partagés, les actions de type CLEAN UP et d'être force de proposition pour l'organisation d'événements sur leurs quartiers au travers de la mobilisation des dispositifs "Ose tes Idées" ou encore du Fond de Participation des Habitants.

Dans ce cadre des adolescents du Quartier Politique de la Ville Le Jonquet La Baume Le Guynemer ont pu aménager un espace dédié. D'autres organisent sur le Quartier Politique de la Ville de Beaulieu Ste Marie un tournoi de foot mixte pour les tout petits qui regroupe 80 enfants et fédère les familles du quartier (300).

A la rentrée de septembre 2024, est prévu le positionnement du Club Ados Ville de Toulon sur le Quartier Politique de la Ville Le Jonquet La Baume Le Guynemer.

➤ **Emploi**

Objectif Emploi

Depuis octobre 2023, la ville de Toulon à l'initiative de la DDETS du VAR a souhaité expérimenter la mise en place du Comité Emploi sur le Quartier Politique de la Ville de La Beaucaire. Ce comité, rebaptisé Objectif Emploi, regroupe l'ensemble des partenaires sur le champ de l'insertion professionnelle qui assure des actions sur le quartier de La Beaucaire ou en direction des habitants de La Beaucaire. Ce groupe de travail Emploi La Beaucaire est composé des membres du réseau pour l'emploi (RPE, Agences France Travail de La Rode et Foch, Cap Emploi et Mission Locale des jeunes toulonnais), mais également les acteurs associatifs qui accompagnent les demandeurs d'emplois et/ou les entrepreneurs dans leur(s) projet(s) d'insertion professionnelle.

En décembre 2023, le comité a organisé un événement avec l'ensemble des partenaires en direction des jeunes jusqu'à 25 ans, afin de leur présenter l'ensemble des dispositifs et/ou acteurs qui pouvaient les aider dans leurs démarches. La mobilisation des partenaires a été pleine et entière, mais la présence du public a été limitée. Au total, 15 jeunes hommes et jeunes filles se sont présentés, l'occasion de rebondir et de garder le lien avec ces jeunes gens et de suivre leur parcours.

Objectif Emploi devrait dans le courant de l'année 2025 se déployer sur l'ensemble des quartiers politique de la ville de Toulon (cf. Fiche Action Transversale « Objectif Emploi »).

Sa déclinaison à l'échelle des quartiers politique de la Ville devrait favoriser une approche plus adaptée aux problématiques spécifiques de chacun des quartiers et adaptée au plus près la mobilisation de l'offre de service du droit commun.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et permet de faire réseau et d'apporter un meilleur accompagnement socio-professionnel dans un objectif d'accès ou de retour à l'emploi ou le cas échéant par la reprise ou la création d'entreprises.

Entrepreneuriat Quartiers 2030

Développer des actions ciblées d'accompagnement à la création d'entreprise et d'insertion par l'activité économique au cœur des QPV en mobilisant les ressources du programme « **Entrepreneuriat Quartiers 2030** ». Porté par Bpifrance et soutenu par l'ANCT, le gouvernement et la Banque des territoires, ce programme s'articulera autour de 3 axes : Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers et déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Le centre-ville de Toulon et La Beaucaire disposent déjà d'un CitéLab, dont l'objectif est de parler entrepreneuriat dans les quartiers, identifier des talents et de les orienter vers des parcours de création/reprise d'entreprises. L'implantation du chargé de projet doit être confortée et une extension du dispositif est envisagée sur le quartier de Saint Jean du Var.

Le programme Entrepreneuriat quartiers 2030 offre des opportunités dont le territoire saura se saisir.

Orientation et Insertion Professionnelle

Les Cités Educatives de Toulon ont souhaité développer une dynamique associant 18 partenaires afin de sensibiliser, accompagner et permettre aux plus jeunes de découvrir les opportunités qui peuvent s'offrir à eux.

L'efficience de la feuille de route de Toulon repose sur la mise en place d'instances d'animation qui visent à faire connaître, sensibiliser, informer, coordonner et permettre une étroite collaboration et le développement d'actions innovantes portées avec les habitants et l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les territoires.

II. Fiches actions stratégiques communes à tous les Quartiers Politique de la Ville

Les quartiers toulonnais, ont des identités différentes et des sentiments d'appartenance forts. Cela vaut également pour les dix Quartiers Politique de la Ville de Toulon.

Des quartiers historiques comme les quartiers politique de la ville du Centre-Ville, du Pont du Las – Rodeilhac de Saint Jean du Var ou encore Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer ne sont pas comparables à des quartiers plus récents comme ceux de Ste Musse ou encore La Beaucaire où l'on ne retrouve de manière quasi exclusive qu'un seul bailleur social.

L'appréciation qualitative de la mobilisation des différents dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques sur l'ensemble des 10 Quartiers Politique de la Ville fait apparaître une mobilisation assez importante sur l'ensemble des Quartiers Politique de la Ville de Toulon avec quelques disparités.

Pour autant, à l'échelle de ces 10 quartiers Prioritaires Politique de la Ville il apparaît nécessaire de renforcer et développer des actions stratégiques transversales qui favoriseront une mobilisation exemplaire de l'ensemble des dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques au bénéfice de leurs habitants.

Les fiches Actions Transversales traduisent, en partie, les besoins exprimés par les habitants lors des 4 consultations citoyennes de juin 2023, mais également les échanges engagés avec les associations ainsi que certains des signataires du futur Contrat de Ville ainsi ou encore de la DIPN 83.

Cette mobilisation, à l'échelle de tous les périmètres du Contrat de Ville 2024 – 2030 se traduira par des **fiches actions stratégiques transversales** et, dans un deuxième temps par des **fiches actions stratégiques spécifiques** à chacun des territoires.

1. Fiche Action Stratégique Transversale N°1 : « Instance d'Animation Territoriale »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole

OBJECTIFS :

Fédérer l'ensemble des acteurs ; habitants ; associations ; institutions et/ou collectivités et dispositifs associés.

Favoriser l'interconnaissance entre l'ensemble des acteurs RESSOURCE qui agissent sur un même territoire.
L'ensemble des RESSOURCES des Quartiers 2030

Identifier les problématiques et besoins propres aux quartiers, collaborer à leur résolution.

Mobiliser et coordonner les Ressources, accompagner, développer des actions spécifiques aux problématiques identifiées.

Piloter, Evaluer, Ajuster, les actions collaboratives et la programmation du Contrat de Ville.

ANIMATION :

Equipe opérationnelle Quartiers 2030.

Service Politique de la Ville Ville de Toulon.

Préfecture Délégué.e.s du Préfet.

Service Cohésion Sociale et Territoriale de la Métropole.

Deux fois par an (voire plus en tant que de besoin) en format séance plénière.

COMPOSITION :

Habitants.

Associations.

DSDEN.

Conseil Départemental (UTS).

CAF du Var conseillère en développement action sociale.

DIPN (Délégué Cohésion Police Population).

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las - Rodeilhac			
Pontcarral			



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

2. Fiche Action Stratégique Transversale N° 2: « CLSPD Restreint - Procédures »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
Orientation Prioritaire	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs.	
Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP.	
Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable.	

OBJECTIFS :

Développer et renforcer les procédures en lien avec les problématiques récurrentes qui contribuent au sentiment d'insécurité :

- véhicules, remorques, caravanes et bateaux épaves, ventouses.
- dépôts sauvages, déchets du bâtiment et des travaux publics.
- mécanique sauvage.
- rodéo.

COMPOSITION :

Ville de Toulon.

- CLSPD
- Police Municipale
- Développement Durable

DIPN 83

- Bureau Sécurité du Quotidien
- Délégué Cohésion Police Population

Préfecture du Var

- Délégué.e.s du Préfet
- Chargée de mission logement

Antenne Métropole Toulon

Métropole Toulon Provence Méditerranée

ANIMATION :

Coordonnateur CLSPD

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las – Rodeilhac			
Pontcarral			

 Mise en œuvre opérationnelle.

 En cours de mise en œuvre.

3. Fiche Action Stratégique Transversale N° 3 : « Rapprochement jeunes – police »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs.	
Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre.	
Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable.	
Développer le soutien à la parentalité.	
Créer les conditions d'une participation citoyenne active	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV	

OBJECTIFS :

- Limiter** les violences urbaines.
- Sensibiliser** à la Laïcité et aux valeurs de la République.
- Lutter** contre le séparatisme
- Favoriser** le dialogue jeunes – police

COMPOSITION :

Ville de Toulon

- Coordonnateur CLSPD.
- Référent Police Municipale.

Préfecture

- Délégué.e.s du Préfet.
- Bureau Sécurité Publique

DIPN 83

- Bureau Sécurité du Quotidien.
- Délégué Cohésion Police Population.

DTPJJ

Prévention Spécialisée.

- CAF du Var conseillère en développement action sociale

Associations avec des actions collectives en direction des ados et jeunes majeurs.

ANIMATION :

Coordonnateur CLSPD
Délégué.e.s du préfet

TERRITOIRES

Quartiers de Reconquête Républicaine

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
Ste Musse			
Pontcarral			

Autres QPV

	2024	2025	2026
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las – Rodeilhac			



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

4. Fiche Action Stratégique Transversale N° 4 : « Adultes Relais – Tous – Ambassadeurs de l’Appropriation de l’Information par les habitants. »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
DECLINAISONS OPERATIONNELLES	
Créer les conditions d'une participation citoyenne active.	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV.	

OBJECTIFS :

19 Adultes-Relais interviennent sur toute ou partie des 10 Quartiers Prioritaires Politique de la Ville. Le dispositif Adultes-Relais repose d’une part sur le conventionnement d’une association avec l’Etat et d’autre part sur un contrat de travail entre l’association employeur et l’adulte-relais.

Depuis 2019, dans le cadre de l’animation du réseau adultes-relais, la DDETS organise des journées d’échanges et de pratiques en lien avec Cité Ressources pour les accompagner dans leurs missions et dans leur parcours professionnel.

La mission des adultes-relais est essentiellement axée sur l’activité de l’association et est au bénéfice des usagers de la structure.

Malgré les nombreux supports de communication (prospectus, équipements de proximité, réseaux sociaux...) une réelle difficulté d’appropriation par les habitants des informations sur les actions et services déployés sur les quartiers Politique de la Ville subsiste.

Conforter le rôle des Adultes-Relais dans une mission d’ambassadeur et aller vers les habitants pour :

- **Créer** les conditions d'une participation citoyenne active.
- **Soutenir** la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV.

COMPOSITION :

DDETS du Var.

Délégué e s du Préfet.

Service Politique de la Ville.

Tous les Adultes Relais.

ANIMATION :

DDETS du Var.

Equipe opérationnelle Quartiers 2030.

Service Politique de la Ville Ville de Toulon.

Préfecture Délégué.e.s du Préfet.

Formation au fil de l’eau des Adultes Relais DDETS du Var.

Rencontre annuelle des Adultes Relais de Toulon Déléguées du Préfet de Toulon – Service Politique de la Ville.

Les Rendez Vous Quartiers 2030 Service Politique de la Ville (3 à 4 annuels)

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las – Rodeilhac			
Pontcarral			

 Mise en œuvre opérationnelle.

 En cours de mise en œuvre.

5. Fiche Action Stratégique Transversale N° 5 : « Objectif Emploi »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalité	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientation Prioritaire	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
DECLINAISONS OPERATIONNELLES	
Favoriser la mobilité et la continuité de la chaîne des déplacements pour tous les publics.	
Agir pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs de l'emploi.	
Développer l'économie sociale et solidaire (ESS)	
Favoriser l'Insertion par l'activité économique	
Garantir l'accès aux parcours de formation et d'insertion professionnelle	
Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	

Initié en 2023, la mise en place d'un Comité Emploi sur Toulon a été validée à titre expérimental sur le Quartier 2030 de La Beaucaire qui s'était doté depuis un an d'un groupe de travail « Emploi ».

Lors du bilan intermédiaire sur la mise en œuvre des Comités Emploi sur le département du Var, concernant le Comité Emploi expérimental de La Beaucaire, il est ressorti un bilan positif du travail engagé qualifié de « sur les rails ». L'année 2024 sera l'occasion :

- d'une montée en puissance du Comité Emploi de La Beaucaire pour entamer la Phase 3 du processus :
- De développer de nouvelles actions et mettre en place des réitérations régulières
- d'une extension du Comité Emploi sur les autres Quartiers 2030 de Toulon

OBJECTIFS :

Favoriser l'interconnaissance entre acteurs

Renforcer la coopération et la connaissance des besoins sur les territoires

Développer le travail partenarial et coconstruit

Articuler les briques de droits communs et couvrir les besoins non satisfaits

Accompagner les publics des Quartiers 2030 vers l'emploi

COMPOSITION :

Service Public de l'Emploi

DDETS

Associations de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'insertion professionnelle

France Travail

Mission Locale des Jeunes Toulonnais

Ariane Méditerranée

CIDFF - SAIE

Nos Quartiers Ont du Talent

Fédération des Œuvres Laïques

IMSAT

Unicité

ANIMATION :

Equipe opérationnelle Quartiers 2030.

Service Politique de la Ville Ville de Toulon.

Préfecture Délégué.e.s du Préfet.

DDETS

MTPM Service Cohésion Sociale et Territoriale.

Coopésia

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire	Expérimentation		
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las - Rodeilhac			
Pontcarral			



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

6. Fiche Action Stratégique Transversale N° 6 : « Les Rendez Vous Quartiers 2030 »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 – 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole

OBJECTIFS :

Informer, sensibiliser, mobiliser sur l'ensemble des dispositifs mobilisables auprès de l'ensemble des partenaires qui interviennent sur les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville Quartiers 2030

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.

COMPOSITION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.

Référent du ou des dispositifs en fonction des thèmes abordés.

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las - Rodeilhac			
Pontcarral			



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

7. Fiche Action Stratégique Transversale N° 7: « Culture & Vous ? »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
DECLINAISONS OPERATIONNELLES	
Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV.	
Créer les conditions d'une participation citoyenne active	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV	

OBJECTIFS :

Faire Venir & Aller Vers les habitants

Proposer une offre d'activités et d'animations culturelles pour tous et toute l'année.

Favoriser des résidences d'artistes au sein des QPV.

Développer des parcours culturels pour et avec les habitants dans et hors les Quartiers 2030.

Renforcer l'accès à la culture.

Mobiliser les médiateurs culturels existants.

COMPOSITION :

Direction des Affaires Culturelles / Réseau des Médiathèques

DRAC

CAF du Var conseillère en développement action sociale

Scène Nationale - Théâtre Liberté - Châteauvallon.

Museum d'Histoire Naturelle

Hôtel des Arts

Maison de la Photographie

MAT

Opéra

...

Associations qui disposent d'un médiateur culturel

Associations qui assurent des actions collectives

Les bailleurs sociaux signataires de la TFPB

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet
- DAC Ville de Toulon
- Conseil Départemental
- TPM

TERRITOIRES

	2024	2025	2026
La Beaucaire			
La Florane			
Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer			
Centre-Ville			
ST Jean du Var			
La Rode			
Ste Musse			
Beaulieu Ste Marie			
Pont du Las - Rodeilhac			
Pontcarral			

 Mise en œuvre opérationnelle.

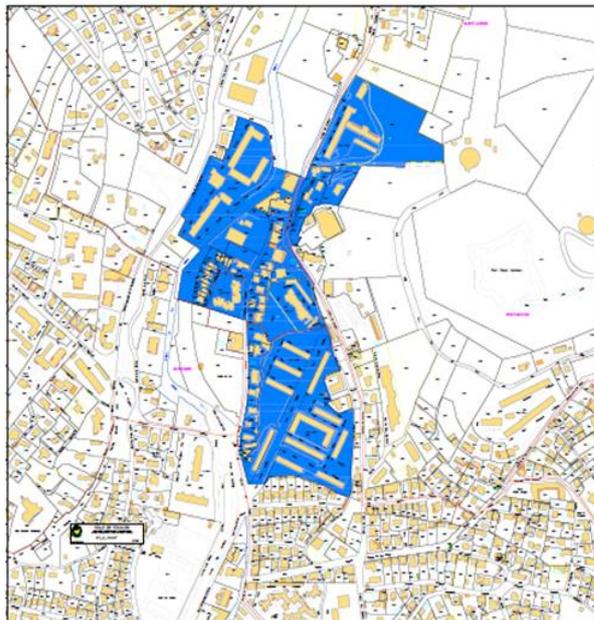
 En cours de mise en œuvre.

III. Stratégie territoriale par quartier

1) LE JONQUET – LA BAUME – LE GUYNEMER

➤ Données démographiques et problématique spécifique.

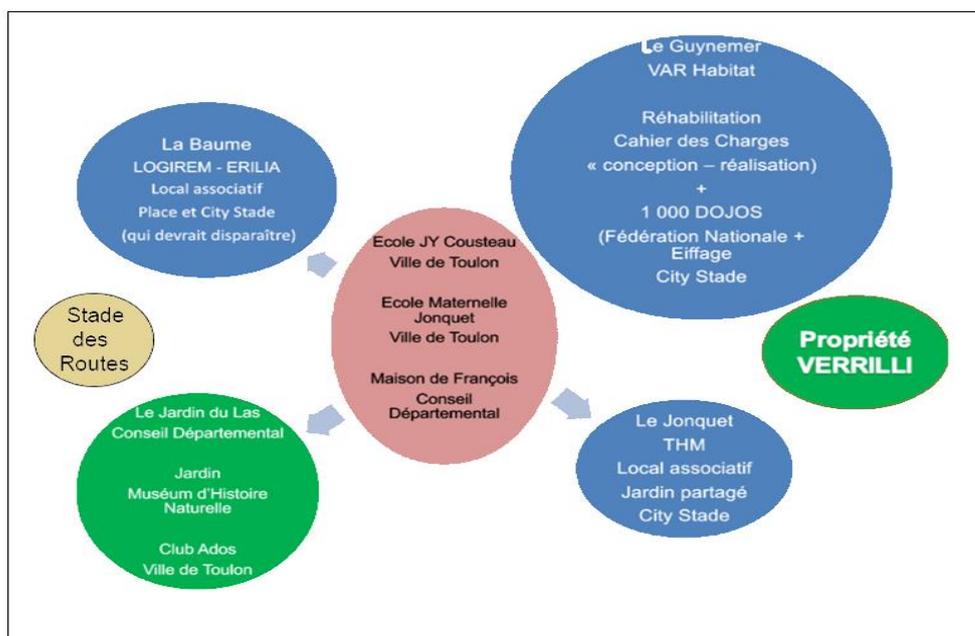
Le Jonquet La Baume Le Guynemer QP 083 015	
Revenu médian 2018	1 108 €
taux de pauvreté 2018	47,3%
données démographique	SIG Ville MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	1 812
dont nombre de femmes %	46,7
Nombre de - de 25 ans %	35,9
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	32,2
Nombre de + de 60 ans %	22,1
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	nd
Familles monoparentales %	nd
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	nd



Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer est un seul et même quartier politique de la ville avec 3 îlots d'habitat qui ont chacun leur spécificité et une forte identité.

Le Plan Stratégique de Patrimoine de Var Habitat, validé par le conseil d'administration pour la période 2017-2026, doit intégrer la mise en œuvre de plans d'actions à la hauteur des enjeux afin de permettre aux locataires de jouir d'un cadre de vie agréable et sécurisé. Ainsi, dès 2024, Var Habitat a débuté un projet de réhabilitation de type « rénovation urbaine » sur le Guynemer, résidence de 122 logements concentrant de fortes problématiques techniques et sociales.

Le quartier dispose de nombreux atouts en termes de locaux disponibles et/ou d'espaces de vie publics ou privés. Si les espaces publics sont bien fréquentés et permettent la mise en place d'animations diverses et variées en direction des petits et grands, les locaux sont pour la plupart d'entre eux non utilisés ou peu adaptés à l'accueil des habitants.



Une réflexion avec l'ensemble des acteurs du territoire, bailleurs sociaux, habitants, institutions et milieu associatif est l'occasion de créer une nouvelle dynamique sur ce territoire et d'envisager de nouvelles collaborations au bénéfice des habitants.

➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Espaces de Vie & Tiers Lieux »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP.	
Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable.	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV.	
Favoriser l'accès aux droits, aux services publics et Lutter contre le non-recours et les discriminations	
Accentuer l'accompagnement social des publics les plus vulnérables	
Créer les conditions d'une participation citoyenne active	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV	

OBJECTIFS :

La réappropriation des différents espaces publics et privés afin d'assurer des temps d'animation, d'accueil du public et de permanences d'accompagnement social d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours répartis sur ces trois îlots pourrait être l'occasion de rompre avec une logique de fonctionnement en "silo" et créer une nouvelle dynamique.

Les 3 bailleurs sociaux développent une synergie de mobilisation de moyens dans le cadre de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et engagent ou ont engagé une réflexion sur des aménagements et/ou réhabilitations de leur patrimoine. Par ailleurs le projet d'implantation d'un tiers lieu solidaire sur le patrimoine de Var Habitat (Dojo solidaire Héritage 2024), l'engagement d'une réflexion sur le devenir de la propriété Virrelli et un projet à moyen terme sur les groupes scolaires sont une réelle opportunité pour ce territoire.

COMPOSITION :

Service Politique de la Ville / Direction Pôle Famille / MTPM / Conseil Départemental / CAF du Var / Déléguée du Préfet / Chargée de mission logement Préfecture du Var / SDEJS Direction des Services de l'Éducation Nationale / Bailleurs Sociaux (VAR Habitat / ERILIA – LOGIREM) / Etablissements scolaires / Museum d'Histoire Naturelle / Associations / Habitants.

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
 - CAF du Var conseillère en développement action sociale

TERRITOIRES

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.

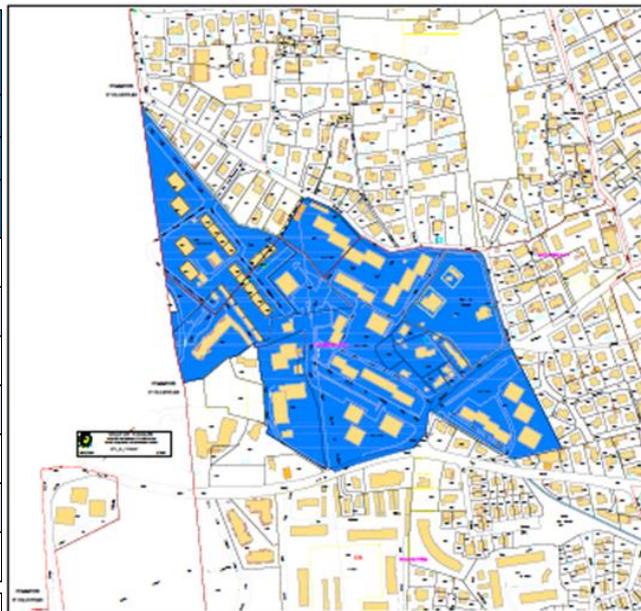


En cours de mise en œuvre.

2) LA FLORANE

➤ Données démographiques et problématique spécifique

La Florane QP 083 011	
Revenu médian 2018	1 106 €
taux de pauvreté 2018	46,80%
données démographique	SIG Ville MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	2 286
dont nombre de femmes %	54,4
Nombre de - de 25 ans %	41
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	36
Nombre de + de 60 ans %	17,9
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	20
Familles monoparentales	nd
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	nd



La fermeture de la Maison de Tous La Florane (dégradation volontaire du local) et un climat peu serein n'ont pas permis de maintenir la dynamique de travail en réseau qui avait été initiée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Maison de Tous Parc de la Florane comme vecteur fédérateur sur le territoire »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
Orientation Prioritaire	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE
	GRANDIR et S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP.	
Développer le soutien à la parentalité	
Agir pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV	
Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV	

OBJECTIFS :

Ouvrir une Maison de Tous dans le parc de La Florane.
Fédérer le tissu associatif et les acteurs institutionnels.
Coconstruire des projets qui dynamisent le territoire.
Remobiliser les habitants autour d'actions concrètes.
Recréer un climat serein.

COMPOSITION :

Ville de Toulon (EAST / PDV)
Préfecture du Var (Déléguee du Préfet)
Bailleurs sociaux
Associations
Habitants

ANIMATION :

- Service EAST Ville de Toulon.
- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
 - CAF du Var conseillère en développement action sociale

Semestriel :

Assurer des permanences d'accès aux droits et de non-recours.

Développer des actions collectives.

Articuler des projets communs avec l'association des jardiniers de La Florane et le Bricobus.

CALENDRIER

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.

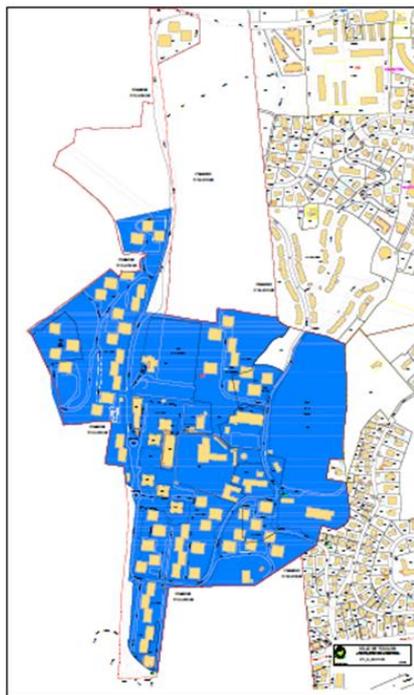


En cours de mise en œuvre.

3) LA BEUCAIRE

➤ Données démographiques et problématique spécifique

LA BEUCAIRE QP 083010	
Revenu médian 2018	1 061 €
Taux de Pauvreté 2018	52,60%
données démographique	SIG Ville MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	4 154
dont nombre de femmes %	54,9
Nombre de - de 25 ans %	36,3
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	29,4
Nombre de + de 60 ans %	21,9
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	26,5
Familles monoparentales %	25
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	1461



En février 2023, afin d'accompagner la démarche d'approche globale (*dénommée opération place nette depuis 2024*) un groupe de travail a été mis en place sur La Beaucaire afin de rapprocher l'ensemble des acteurs de proximité (associations, habitants, institutions), et d'envisager de nouvelles formes de collaboration, d'animation et d'occupation des espaces pour que les habitants puissent se réapproprier leur quartier.

Réunis en Instance d'Animation Territoriale, les acteurs ont défini trois axes de travail.

- Un groupe animation devant permettre de coordonner les temps d'animation et mieux les répartir tout au long de l'année.
- Un groupe emploi qui est devenu support du Comité Emploi expérimental pour Toulon (cf. Fiche Action Stratégique Transversale N° 2)
- Un groupe « Cadre de Vie » qui a permis de réinvestir « Le Carré » de La Beaucaire et lui redonner une place centrale comme lieu de l'animation du territoire, de créer une dynamique autour du chemin des écoliers, son embellissement et son animation, sécuriser le poste électrique et envisager une fresque pour embellir les murs qui le jouxtent...

Une approche globale sur l'appropriation des espaces publics existants et ceux à venir (terrain CAF) par les associations et les habitants nécessite un suivi plus régulier et dynamique qui se traduira par la création d'une Fiche Action Stratégique « Café - Cadre de Vie » détaillée ci-après.

➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Café – Cadre de Vie »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
Orientation Prioritaire	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaison	Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP.
	Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable
	Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV

OBJECTIFS :

Faire évoluer le groupe de travail Cadre de Vie de La Beaucaire en un « Café - Cadre de Vie La Beaucaire » qui se réunirait tous les mois au sein de l'Espace Beaucaire et/ou de manière itinérante au sein des structures accueillantes participantes au groupe de travail.

La tenue de ce « Café - Cadre de Vie » sera mensuelle afin de pérenniser et renforcer le suivi des actions mise en place sur la Beaucaire.

GUSP
TFPB
Projets d'aménagements extérieurs

Mobiliser et coordonner les Ressources, accompagner, développer des actions spécifiques aux problématiques identifiées.

Piloter, Evaluer, Ajuster, la mobilisation des acteurs

COMPOSITION :

Habitants
Associations
Bailleur Social
Ville de Toulon
Préfecture Déléguée du Préfet – chargée de mission logement
DIPN
Métropole & antenne Toulon Métropole

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
- Métropole Cohésion Sociale et Territoriale.

CALENDRIER

2024	2025	2026

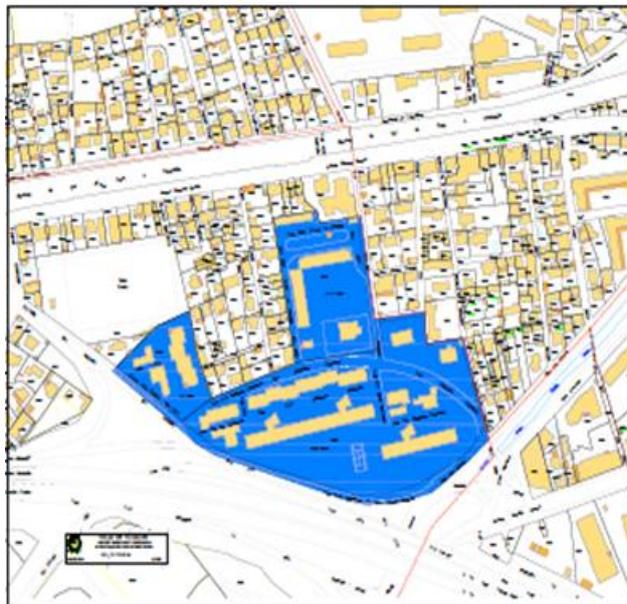
Mise en œuvre opérationnelle.

En cours de mise en œuvre.

4) PONTCARRAL

➤ Données démographiques et problématique spécifique

Pontcarral QP 083 012	
revenu médian 2018	982 €
taux de pauvreté 2018	61,9%
données démographique	SIG VILLE MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	1 099
dont nombre de femmes %	44,4
Nombre de - de 25 ans %	33,7
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	28,7
Nombre de + de 60 ans %	20,5
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	14,3
Familles monoparentales %	nd
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	nd



➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Le Pot Agé – espace de convivialité et de vivre ensemble »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalité	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
Orientations Prioritaires	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	
Accentuer l'accompagnement social des publics les plus vulnérables	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive au sein et à l'extérieur des QPV	
Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Développer le soutien à la Parentalité	
Accompagner la prévention et la préservation de la santé	

L'animation territoriale de proximité mise en place depuis le mois de décembre 2022 fait ressortir l'importance de l'interconnaissance entre les différents acteurs œuvrant sur le quartier et le rôle fédérateur du jardin partagé : « Le Pot Agé ».

OBJECTIFS :

Renforcer la dynamique entre l'ensemble des partenaires

Favoriser les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels

Accompagner les actions et les projets partenariaux autour du jardin

COMPOSITION :

Ville de Toulon (EAST PDV)
Préfecture du Var (Déléguée du Préfet)
CAF du Var conseillère en développement action sociale
Associations
Habitants
Bailleurs sociaux

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet
 - Service Cohésion Sociale et Territoriale.

Semestriel :

Création d'un comité de gestion pour améliorer la communication et le bon fonctionnement du jardin
Etablissement d'une charte et d'un règlement intérieur

CALENDRIER

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.

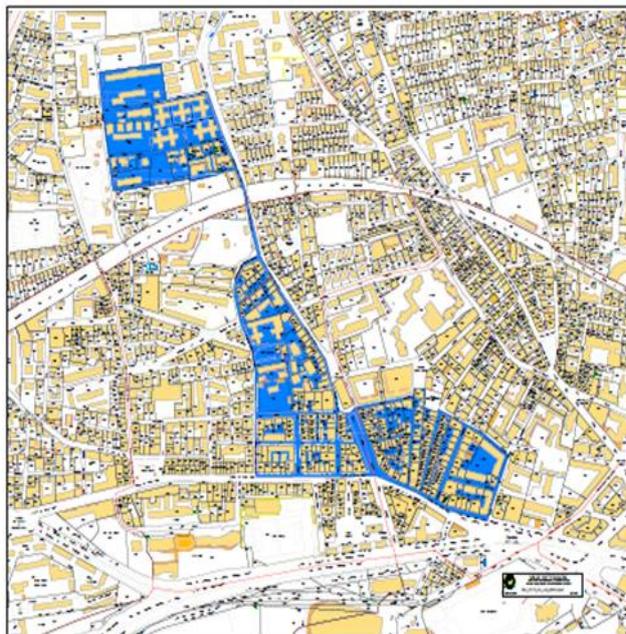


En cours de mise en œuvre.

5) PONT DU LAS - RODEILHAC

➤ Données démographiques et problématique spécifique

Pont du Las - Rodeilhac QP 083 013	
Revenu médian 2018	1 191 €
taux de pauvreté 2018	41,4%
données démographique	SIG VILLE MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	3 552
dont nombre de femmes %	52,4
Nombre de - de 25 ans %	27,1
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	26,1
Nombre de + de 60 ans %	25,5
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	28
Familles monoparentales %	14,4
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	1339



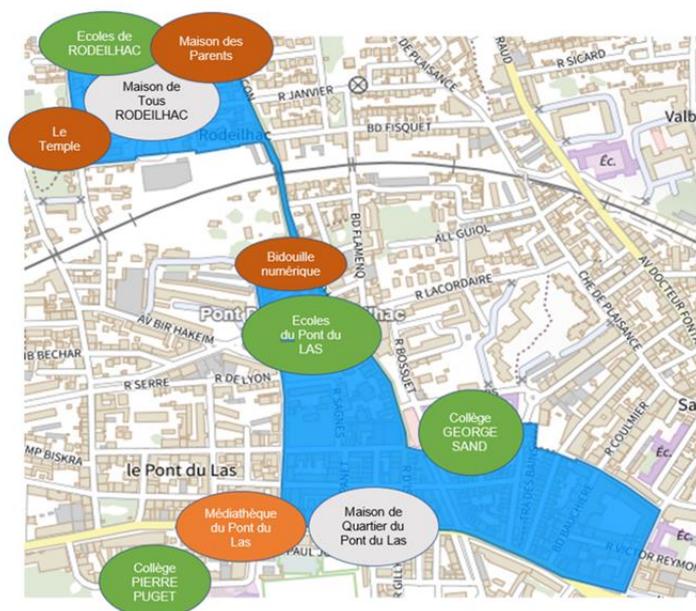
➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Limiter l'impact de la délocalisation du Centre Social Ouest & maintenir l'offre d'action éducative et d'accompagnement social »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grande Finalités	Renforcer la sécurité et la tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants.
	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR et S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	
Accentuer l'accompagnement social des publics les plus vulnérables	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive au sein et à l'extérieur des QPV	
Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Développer le soutien à la Parentalité	
Accompagner la prévention et la préservation de la santé	

OBJECTIFS :

Le Centre Social Ouest actuellement implanté au Temple va intégrer le site de La Beaucaire d'ici la fin de l'année 2024 début de l'année 2025. Historiquement reconnu et implanté sur le territoire Pont du Las – Rodeilhac, le départ du Centre Social va demander d'être particulièrement attentif à l'articulation entre les acteurs associatifs et institutionnels.



Les différentes réunions organisées ont fait apparaître des problématiques d'interconnaissance et de partenariat entre les associations œuvrant sur le quartier. Les équipements ville présents à savoir la Maison de Tous de Rodeilhac, La Maison de quartier du Pont du Las et la Médiathèque du Pont du Las deviennent des vecteurs de développement partenarial qui ont pour objectif de :

- Faciliter la coopération entre les associations et les acteurs institutionnels.
- Mobiliser et Fédérer tous ceux qui agissent dans le quartier.
- Accompagner les démarches participatives.
- Enrichir l'animation locale.
- Essayer des solutions innovantes.

COMPOSITION :

- Ville de Toulon (EAST / PDV / Réseau des Médiathèques / service seniors)
- Déléguée du Préfet
- CAF du Var (conseillère développement action sociale)
- CCAS (résidence de logements autonomes / EPHAD)
- Collèges
- Ecoles Primaires Rodeilhac et Pont du Las
- Associations

ANIMATION :

- Service Equipements d'Animation Sociale Territoriale Ville de Toulon.
- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
- CAF du Var conseillère en développement action sociale

Semestriel :

Articulation sur les différents projets Co construits (ateliers philosophiques et d'écriture, événementiels)

Bilan.

Maintenir la communication des actions.

CALENDRIER

2024	2025	2026
Mise en œuvre opérationnelle.	Montée en puissance.	Mise en œuvre opérationnelle.

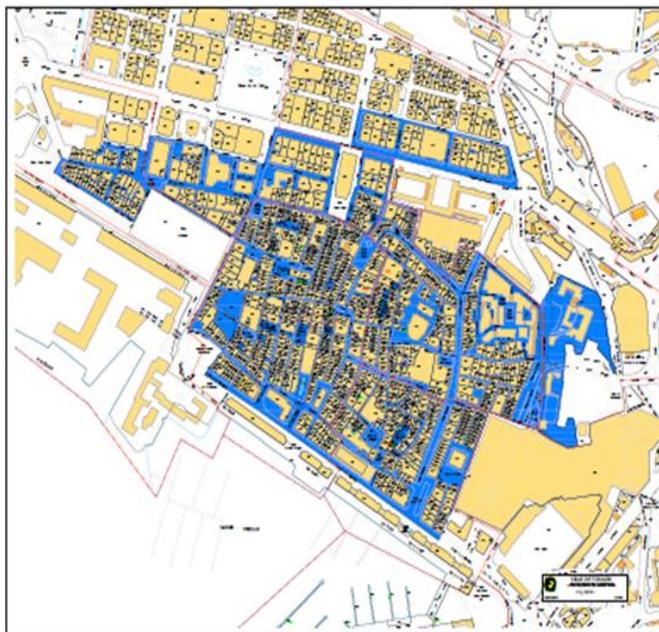
Mise en œuvre opérationnelle.

Montée en puissance.

6) CENTRE VILLE

➤ Données démographiques et problématique spécifique

Centre Ville QP 083 016	
revenu médian 2018	1 142 €
taux de pauvreté 2018	45,6%
données démographique	SIG Ville MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	9 401
dont nombre de femmes %	47,7
Nombre de - de 25 ans %	27,4
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	28,2
Nombre de + de 60 ans %	24,2
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	25
Familles monoparentales %	9,7
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	4302



La ville de Toulon est engagée depuis plus de 20 ans dans une vaste opération de renouvellement urbain de son centre-ville dans un objectif de revitalisation, rayonnement et retour à sa fonction de centralité de la ville et du bassin métropolitain. L'ambition est celle d'un centre-ville battant, dynamique, attractif, tourné vers l'avenir et humain en assurant le bien-vivre de ses habitants, le tout en conservant sa trame historique. Cette démarche mobilise de multiples partenaires financiers (Etat, Région, département, métropole, CDC, etc.) et opérationnels (bailleurs sociaux, concessionnaires, investisseurs privés, etc.). La ville recourt à de multiples dispositifs d'intervention, notamment : PRU dans le cadre des PNRU (2006-2019) et NPNRU (2015-2030) cofinancés par l'ANRU, OPAH, FISAC, SPR, ZFU-Territoire entrepreneur, MOUS (accompagnement social), concessions d'aménagement.

Ces dispositions se traduisent aujourd'hui par une ville effectivement transformée : l'offre de logements (tous types et toutes catégories) a été significativement améliorée, la vacance résidentielle recule, de larges poches d'insalubrité ont été traitées par requalification / curetage d'îlots, des espaces publics nouveaux ont été créés, de nouveaux équipements publics ont vu le jour, de nouveaux pôles culturels et commerciaux ont été réalisés, l'appareil commercial s'inscrit dans une dynamique positive, la ville est redevenue une destination résidentielle, commerciale, culturelle et de loisirs.

Il demeure des secteurs nécessitant encore une intervention publique. Tel est notamment le cas des îlots Monsenergue et Saint François, en partie sud du centre-ville, dont les opérations de requalification sont désormais engagées ; ainsi que du secteur Entrée est du centre historique. Ce dernier secteur est pour partie couvert par une opération de renouvellement cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU 2015/2030 dont les opérations sont pour majorité d'entre elles engagées (études en cours, premiers travaux courant 2024).

Le périmètre de l'entier centre historique est couvert par une concession d'aménagement pour le renouvellement urbain courant jusqu'en 2027.

➤ **Fiche Action Stratégique Spécifique : « Programme de Renouvellement Urbain – Secteur entrée Est / Ilot Courdouan-Garibaldi »**

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants
Orientations Prioritaires	BIEN VIVRE son quartier, sa ville, sa métropole
	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs.	
Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP.	
Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable.	
Favoriser la mobilité et la continuité de la chaîne des déplacements pour tous les publics.	
Favoriser l'insertion par l'activité économique	
Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises	
Créer les conditions d'une participation citoyenne active (?)	
Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV (?)	

OBJECTIFS :

Les opérations de renouvellement urbain en cours, notamment au titre du PRIR couvrant le secteur entrée Est/Courdouan-Garibaldi, visent la poursuite de la transformation du centre-ville de Toulon, pour l'amélioration pérenne de son attractivité et de ses conditions d'accueil (résidentiel, commercial et professionnel, culturel, touristique etc.) en s'appuyant sur les 3 leviers suivants :

- **Amélioration** durable d'une offre diversifiée de logements (nature, qualité, prix) pour assurer un équilibre social
- **Développement** permanent de l'offre économique, commerciale et culturelle pour que le cœur de ville soit un élément moteur à l'échelle de la métropole
- **Offre de services** et équipements structurels et fonctionnels garantissant une qualité de vie en centre-ville : dans le cadre du PRIR, acquisition et restructuration de plus de 200m², en pied d'immeuble, destinés aux centres sociaux de Toulon pour l'animation sociale du secteur en lien avec les habitants et les structures associatives.

COMPOSITION :

Ville de Toulon
Métropole TPM
Préfecture
DDTM

ANIMATION :

Ville de Toulon
Métropole TPM

CALENDRIER

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.

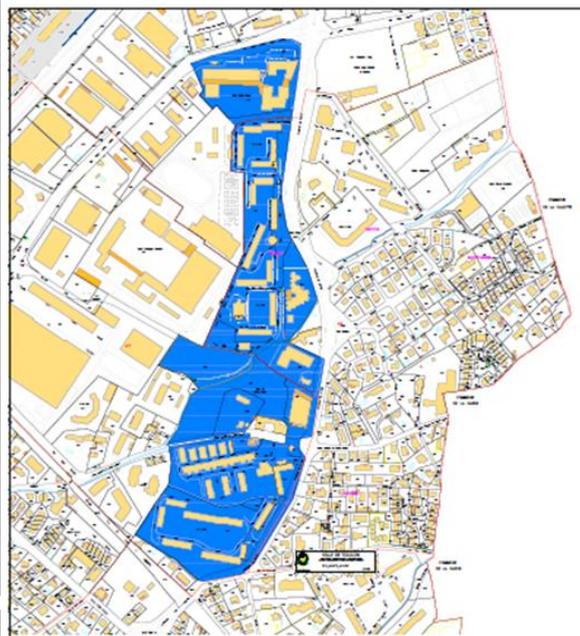


En cours de mise en œuvre.

7) SAINTE MUSSE

➤ Données démographiques et problématique spécifique

Ste Musse QP 083 011	
revenu médian 2018	1 217 €
taux de pauvreté 2018	40,7%
données démographique	SIG Ville MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	2101
dont nombre de femmes %	49,6
Nombre de - de 25 ans %	34
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	31,7
Nombre de + de 60 ans %	22,9
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	nd
Familles monoparentales %	18,5
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	584



Le quartier de Ste Musse regroupe 4 grands ensembles de logements, dont trois (La Poncette, Les Œillets et Œillets Extension) sont gérés par Toulon Habitat Méditerranée et une copropriété (La Grande Plaine)

A noter la réhabilitation de l'ensemble de la Poncette a débuté en décembre 2023 et qui se prolongera jusqu'en avril 2025. Ces travaux d'ampleur représentent un investissement de 5 Md'€. Ils portent à la fois sur les aménagements extérieurs, les façades, la toiture, les parties communes, les alarmes incendies. Ils permettront d'améliorer les conditions de vie au quotidien des habitants (loggias, peinture, chauffage...).

La Maison des Services Publics est un lieu emblématique qui regroupe nombre d'associations diverses et variées

➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Renforcer la coordination de l'accès aux droits et non – recours »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	TRAVAILLER & ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	
Accentuer l'accompagnement social des publics les plus vulnérables	

OBJECTIFS :

La Maison des Services Publics de Ste Musse héberge des permanences d'accès aux droits et de non recours (Maison France Service, UTS, médiateurs et travailleurs sociaux associatifs).

L'Instance d'Animation Territoriale Ste Musse / Beaulieu – Ste Marie du 16 avril 2024 a fait apparaître la nécessité de revoir les modalités d'orientation des habitants vers ces différents opérateurs avec pour objectif :

- d'améliorer la qualité de service auprès des usagers.
 - de limiter la mobilisation de différents acteurs sur une même problématique.
 - de désengorger les services et/ou acteurs en précisant la demande initiale.
- de limiter le phénomène de nomadisme des demandes.

COMPOSITION :

Service Equipements d'Animation Sociale Territoriale Ville de Toulon
Responsable France Service
Gestionnaires de la Maison des Services Publics
Cadre UTS du Conseil Départemental
Associations qui assurent des permanences d'accès aux droits et non – recours & accompagnement social
Bailleur social Responsable Pôle Action Sociale
Equipe opérationnelle Quartiers 2030
Service Politique de la Ville Ville de Toulon
Préfecture Délégué.e.s du Préfet

ANIMATION :

- Service Equipements d'Animation Sociale Territoriale Ville de Toulon
- Equipe opérationnelle Quartiers 2030
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet
 - CAF du Var conseillère en développement action sociale

Semestriel :

Elaboration d'un process d'orientation.

Vérification de la mise en place du process d'orientation des habitants vers les services adaptés en fonction de leur demande.

Correctifs à apporter.

CALENDRIER

2024	2025	2026

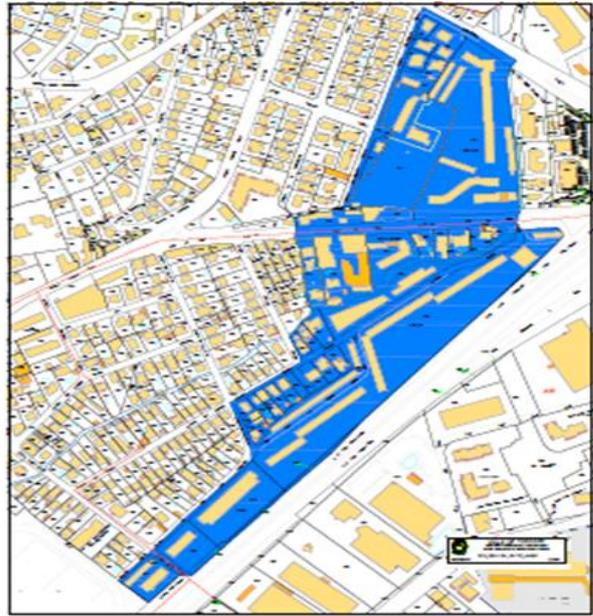
 Mise en œuvre opérationnelle.

 En cours de mise en œuvre.

8) BEAULIEU SAINTE MARIE

➤ Données démographiques et problématique spécifique

Beaulieu - Ste Marie QP083 014	
Revenu médian 2018	1 217 €
taux de pauvreté 2018	40,7%
données démographique	SIG VILLE MAJ 25/04/23
Nombre d'habitants	1204
dont nombre de femmes %	53,3
Nombre de - de 25 ans %	33,4
dont nombre de femmes de - de 25 ans parmi les femmes %	32,6
Nombre de + de 60 ans %	23,3
dont nombre de femmes de + 60 ans parmi les femmes %	26,8
Familles monoparentales %	19,8
Nombre de foyers allocataires CAF percevant au moins une prestation CAF	298

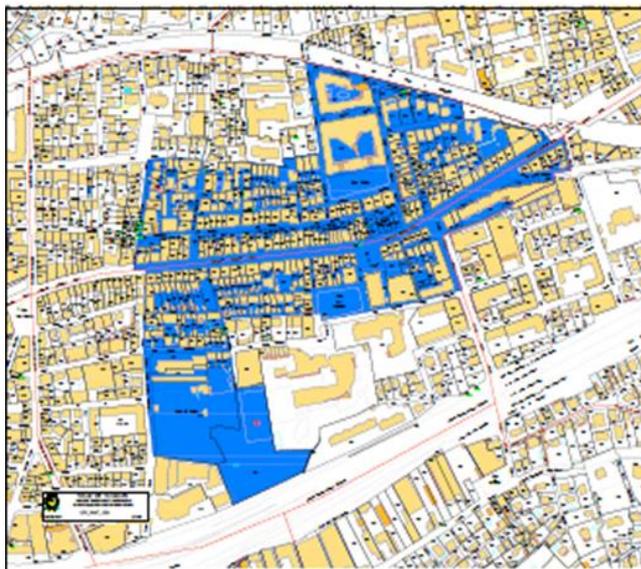


Le Quartier Prioritaire Politique de la Ville Beaulieu Ste Marie ne dispose pas d'un tissu associatif propre au territoire. En revanche un lien fort existe avec le réseau associatif et institutionnel du Quartier Politique de la Ville de Ste Musse.

L'Instance d'Animation Territoriale opérationnelle est celle activée sur Ste Musse.

9) ST JEAN DU VAR

➤ Cartographie (données statistiques non disponibles au 3 juin 2025)



➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels pour coconstruire des projets à destination des habitants »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation et globale des habitants Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV	
Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Développer le soutien à la parentalité	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	

OBJECTIFS :

St Jean du Var et La Rode venant de passer en QPV, un recensement de tous les acteurs du territoire est nécessaire. Cela permet une interconnaissance entre tous et de pouvoir coconstruire ensemble des projets qui répondent aux besoins des habitants.

Connaître tous les acteurs associatifs et institutionnels du quartier.

Favoriser la coordination entre les acteurs du territoire.

Améliorer la qualité de l'information auprès des usagers.

Développer plus d'actions en faveur des publics des QPV.

COMPOSITION :

Habitants
Associations
Institutions
Bailleurs Sociaux
Ville de Toulon
Métropole TPM
CAF du VAR

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
- Service EAST.

Semestriel :

Instance d'animation territoriale d'interconnaissance
Coordination des acteurs pour construire ensemble des projets
Animation en horaires décalés.

CALENDRIER

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

➤ Fiche Action Stratégique Spécifique : « Projet Scientifique Educatif Culturel et Social MARNATA »

Mise en cohérence avec les finalités et orientations des engagements du Contrat Socle du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Grandes Finalités	Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation et globale des habitants Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation
Orientations Prioritaires	GRANDIR & S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
	S'EMANCIPER & S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole
Déclinaisons opérationnelles	
Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV	
Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Développer le soutien à la parentalité	
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	
Lutter contre le non-recours et les discriminations	

OBJECTIFS :

- **Participer** à la réussite éducative et à l'éveil culturel dès le plus jeune âge
- **Accompagner** les habitants dans leurs pratiques culturelles, artistiques et citoyennes tout au long de la vie
- **Faciliter** l'inclusion et la mixité sociale dans le quartier autour d'un lieu culturel attractif.

COMPOSITION :

Ville de Toulon (DAC – EAST – PDV – Pôle Famille)
Déléguée du Préfet
CAF du Var conseillère en développement action sociale
Associations
Institutions
Bailleurs Sociaux

ANIMATION :

Ville de Toulon DAC

CALENDRIER

2024	2025	2026



Mise en œuvre opérationnelle.



En cours de mise en œuvre.

10) LA RODE

➤ **Cartographie** (données statistiques non disponibles au 3 juin 2025)



➤ **Fiche Action Stratégique Spécifique : « Adulte Relais vecteur d'émancipation »**

OBJECTIFS :

Le Quartier Politique de la Ville La Rode ne dispose pas d'un maillage associatif dense (une seule association répertoriée aujourd'hui avec un ancrage territorial qui s'étend jusqu'à Aguillon). Tout comme pour les autres QPV de Toulon une Instance d'Animation Territoriale permettra de développer.

La mise en place régulière d'animations d'ateliers scientifiques par un Adulte-Relais (association Les Petits Débrouillards) sera l'occasion d'être au contact des enfants et des parents, de faire émerger les besoins des habitants.

COMPOSITION :

Ville de Toulon (DAC – EAST – PDV)
Déléguée du Préfet
Associations
Etablissements scolaires
Bailleur Social

ANIMATION :

- Equipe opérationnelle Quartiers 2030.
 - Service Politique de la Ville Ville de Toulon.
 - Préfecture Délégué.e.s du Préfet.
- Association Les Petits Débrouillards.

CALENDRIER

2024	2025	2026

Mise en œuvre opérationnelle.

En cours de mise en œuvre.

IV. Récapitulatif des Subventions accordées au titre du contrat de ville 2015 – 2023

TOULON	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PROG 147	764 200 €	863 197 €	659 550 €	662 571 €	683 000 €	698 700 €	698 900 €	650 000 €	649 100 €	6 329 218 €
<i>Dont crédits départementaux</i>		17 625 €	6 000 €	22 671 €		43 600 €	38 900 €			
Equipe opé, études		60 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €					150 000 €
PRE	277 000 €	293 000 €	287 000 €	287 000 €	287 000 €	287 000 €	286 126 €	287 000 €	270 000 €	2 561 126 €
Cité éducative								800 000 €	800 000 €	1 600 000 €
Quartiers d'été						54 500 €	78 000 €	92 000 €	131 200 €	355 700 €
Quartiers d'automne/solidaires						190 950 €	30 000 €			220 950 €
Gilets roses								23 100 €		23 100 €
Plan continuité éducative						56 010 €				56 010 €
Fonds de soutien aux associations						32 300 €				32 300 €
Colo apprenantes						32 500 €				32 500 €
Adultes-relais	188 230 €	207 669 €	209 264 €	192 300 €	136 451 €	177 804 €	259 649 €	330 544 €	372 300 €	2 074 211 €
FONJEP	5 068 €	5 068 €	5 068 €	7 164 €	7 164 €	28 656 €	28 656 €	28 656 €	35 820 €	151 320 €
TOTAL contribution ETAT Contrat de Ville	1 234 498 €	1 428 934 €	1 190 882 €	1 179 035 €	1 143 615 €	1 558 420 €	1 381 331 €	2 211 300 €	2 258 420 €	13 586 435 €
Ville de Toulon actions programmation CDV	917 000 €	913 000 €	907 750 €	900 750 €	855 000 €	870 500 €	886 000 €	816 000 €	839 500 €	7 905 500 €
Ville de Toulon fonctionnement associations Contrat de Ville	662 305 €	616 777 €	628 304 €	614 669 €	676 833 €	676 869 €	678 357 €	679 745 €	596 950 €	5 830 809 €
Ville de Toulon CLSPD	192 200 €	198 000 €	216 000 €	211 000 €	216 500 €	203 000 €	201 000 €	215 000 €	215 000 €	1 867 700 €
TOTAL contributions Ville de Toulon	1 771 505 €	1 727 777 €	1 752 054 €	1 726 419 €	1 748 333 €	1 750 369 €	1 765 357 €	1 710 745 €	1 651 450 €	15 604 009 €
Contributions Toulon Provence Métropole	150 000 €	170 000 €	1 510 000 €							
Contributions Conseil Régional	499 970 €	284 010 €	247 470 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 031 450 €

Annexe

En vue de l'élaboration de sa feuille de route et des Stratégies Territoriales qui en découlent, la Ville de Toulon a souhaité identifier les différentes ressources disponibles et la manière dont celles-ci, dispositifs de droits communs ou dispositifs spécifiques, sont mobilisées sur chacun des périmètres. Chacun des dispositifs identifiés a été répertorié selon :

Les deux finalités du nouveau contrat de ville :

- Renforcer la sécurité et tranquillité publique et améliorer la situation globale et le cadre de vie des habitants
- Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation

Les quatre orientations prioritaires :

- **Bien Vivre** dans son quartier, sa ville, sa métropole
- **Grandir & S'épanouir** dans son quartier, sa ville, sa métropole
- **Travailler & Entreprendre** dans son quartier, sa ville, sa métropole
- **S'émanciper (S'accomplir) & s'engager** dans son quartier, sa ville, sa métropole

Les 20 déclinaisons opérationnelles :

Pour chacun des périmètres du Contrat de Ville, la mobilisation des dispositifs a été appréciée selon trois indicateurs qualitatifs cf.annexe



Mise en œuvre opérationnelle.



Mise en œuvre opérationnelle à renforcer ou développer.



Absence de mobilisation (quartier entrant ou pas de concordance avec dispositifs).

LES RESSOURCES MOBILISEES & MOBILISABLES POUR CHACUN DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE TOULON

SECURITE

TRANQUILLITE PUBLIQUE

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

BIEN VIVRE.

GRANDIR S'EPANOUIR.

S'EMANCIPER & S'ENGAGER.

BIEN VIVRE

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre Ville
Groupe Partenariat Opérationnel DIPN BSQ	Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs										
	Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre										
Quartier de Reconquête Républicaine DIPN	Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre										
Délégué Cohésion Police Population DIPN	Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs										
Convention Partenariale en faveur du renforcement de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le domaine du logement social sur le ressort des TJ de Toulon et Draguignan	Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs										

BIEN VIVRE

BIEN VIVRE	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Convention Exonération TFPB	Agir pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics et collectifs avec l'ensemble des acteurs	THM	THM LOGIREM Var Habitat	THM ERILI A Var Habitat	THM	THM	LOGIREM Var Habitat 2025	THM 2025	THM		ADOMA LOGIREM THM
	Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP	THM	THM LOGIREM Var Habitat	THM ERILI A Var Habitat	THM	THM	LOGIREM Var Habitat 2025	THM 2025	THM		ADOMA LOGIREM THM
Protocole PRIR / PRU	Favoriser l'apprentissage et la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités										
	Intégrer les transitions écologique, climatique et énergétique pour permettre un environnement urbain plus durable										
	Renforcer le développement des aménagements et de la gestion des espaces publics et mettre en place une GUSP										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Convention Territoriale Globale	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
Projet Educatif De Territoire / plan Mercredis	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
Unplugged ARS Education Nationale	Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Adultes-Relais										
Instance d'Animation Territoriale (équipe opérationnelle Quartier 2030)										
CLSPD										

BIEN VIVRE, S'EMANCIPER & S'ENGAGER

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Délégué Cohésion Police Population DIPN	Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance (notamment auprès des plus jeunes) et renforcer les échanges et liens entre les habitants et forces de l'ordre										
CLSPD Restreint											
Conseil Départemental Prévention Spécialisée											

LES RESSOURCES MOBILISEES & MOBILISABLES POUR CHACUN DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE TOULON

AMELIORER LES PARCOURS INDIVIDUELS DES HABITANTS POUR FAVORISER LEUR EMANCIPATION.

JEUNESSE – PARENTALITE – ENFANCE

GRANDIR S'EPANOUIR.

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Muse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Réseau d'Education Prioritaire	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
Réseau d'Education Prioritaire +	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
Réseau Egalité des Chances et Territoires	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
Espace Jeunes (agrément CAF) capacité d'accueil	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
Conseil Départemental Prévention Spécialisée	Développer le soutien à la parentalité										
Contrat Engagement Jeunes	Accompagner la prévention et la préservation de la santé										

AMELIORER LES PARCOURS INDIVIDUELS DES HABITANTS POUR FAVORISER LEUR EMANCIPATION

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Délégué Cohésion Police Population DIPN	Développer le soutien à la parentalité										
Label Cités Educatives	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
	Accompagner la prévention et la préservation de la santé										
PRE	Développer le soutien à la parentalité										
	Accompagner la prévention et la préservation de la santé										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
Réseau des Médiathèques	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
ACM associatifs 12 ans et +	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	■			■	■		■			
	Développer le soutien à la parentalité										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
ACM associatifs 3 - 5 ans capacité d'accueil	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse				■						■
	Développer le soutien à la parentalité										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musée	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
ACM associatifs 6 - 11 ans capacité d'accueil	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Développer le soutien à la parentalité										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
ACM ville de Toulon 12 ans et +	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
ACM ville de Toulon 3 - 5 ans capacité d'accueil	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Muse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
ACM ville de Toulon 6 - 11 ans capacité d'accueil	Développer les conditions favorables pour interagir avec les acteurs notamment de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse										
	Favoriser la mixité sociale notamment en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de loisirs au sein et à l'extérieur des QPV										
Espace Jeunes (agrément CAF) capacité d'accueil	Créer les conditions d'une participation citoyenne active										
	Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV										
Contrat Engagement Jeunes	Favoriser l'accès aux droits et aux services publics										
	Lutter contre le non-recours et les discriminations										
Délégué Cohésion Police Population DIPN	Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants des QPV										

GRANDIR & S'EPANOUIR

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
		Equipement d'Animation Sociale et Territoriale	Favoriser l'accès aux droits et aux services publics								
Lutter contre le non-recours et les discriminations											
Accentuer l'accompagnement social des publics les plus vulnérables dans les parcours résidentiels											

RESSOURCES	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Maison France Service										
CLSPD										

LES RESSOURCES MOBILISEES & MOBILISABLES POUR CHACUN DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE TOULON

AMELIORER LES PARCOURS INDIVIDUELS DES HABITANTS POUR FAVORISER LEUR EMANCIPATION

EMPLOI

TRAVAILLER & ENTREPRENDRE

TRAVAILLER & ENTREPRENDRE

RESSOURCES	DECLINAISONS DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES QUARTIERS 2030	La Beaucaire	Le Jonquet La Baume Le Guynemer	La Florane	Pontcarral	Pont du Las Rodeihac	St Jean du Var	La Rode	Ste Musse	Beaulieu Ste Marie	Centre-Ville
Objectif Emploi	Agir pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs de l'emploi	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	White	White	Yellow	Yellow	Yellow
	Favoriser l'Insertion par l'activité économique										
	Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises										
Contrat Engagement Jeunes	Agir pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs de l'emploi	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises										
	Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises										
Tissu associatif	Agir pour favoriser la levée des freins à l'emploi avec l'ensemble des acteurs de l'emploi	Green	Yellow	White	Yellow	Green	White	Green	White	White	White
Contrat Engagement Jeunes - Rupture	Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	Favoriser l'Insertion par l'activité économique										
	Favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'entreprises										

GLOSSAIRE

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse des Allocations Familiales

CCAS : Centre Communale d'Action Sociale

CEJ : Contrat Engagement Jeunes associations - DDETS

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

CTG : Convention Territoriale Globale Ville de Toulon - CAF

DAC : Direction des Affaires Culturelles Ville de Toulon.

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités

DDTPJJ : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

DIPN 83 : Direction Interdépartementale de la Police Nationale

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAST : Equipement d'Animation Sociale et Territoriale Ville de Toulon

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GPO : Groupe Partenariat Opérationnel DIPN 83

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

MAT : Musée d'Art de Toulon.

PDV : Politique de la Ville - Ville de Toulon

PEDT : Projet Educatif De Territoire Ville de Toulon - CAF

PRE : Programme de Réussite Educative Ville de Toulon - Préfecture

PRIR : Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional

PRU : Programme de Renouvellement Urbain

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

QRR : Quartier de Reconquête Républicaine DIPN 83

REP : Réseau d'Education Prioritaire DSDEN 83

SAIE : Service d'Accompagnement individualisé pour l'Emploi des Femmes

SDEJS : Service Départemental de l'Engagement de la Jeunesse et des Sports

TFPB : Taxe Foncière des propriétés Bâties

UTS : Unité Territoriale Sociale – Conseil Départemental

Unplugged ARS : Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire

quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

FEUILLE DE ROUTE La Seyne-sur-Mer



LA SEYNE-SUR-MER



**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Références	3
Les quartiers prioritaires de La Seyne-sur-Mer	3
Préambule	4
I.Présentation de la commune et de sa géographie prioritaire	5
1. Le quartier prioritaire Berthe.....	6
2. Le quartier prioritaire centre-ville.....	8
3. Le quartier de la Présentation : un taux de pauvreté persistant.....	10
I.Éléments de bilan et perspectives	11
1. Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie	11
2. Un maillage associatif solide.....	12
3. Une logique de co-construction avec les habitants et les acteurs locaux	13
4. Un renforcement de la collaboration avec les bailleurs sociaux	15
II.Une stratégie adaptée à la commune	17
1. Une logique adaptée au territoire	17
2. Enjeux communaux.....	18
La tranquillité publique et la sécurité	18
L'éducation et la jeunesse	19
L'emploi et l'insertion socio-professionnelle.....	21
L'habitat et le cadre de vie	22
L'accès aux droits, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations	23
3. Gouvernance de la feuille de route communale	23
La mobilisation partenariale.....	23
La participation citoyenne	24
Les instances d'animation territoriale	25
4. Mise en place des projets de quartier.....	27
Objectifs des projets de quartier.....	27
Mobilisation des acteurs.....	27
Modalités d'animation.....	28
III.Plan d'action communal	29
Axe 1 : contribuer au maintien de la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	30
Action 1 : associer les habitants au maintien de la tranquillité publique	30
Action 2 : renforcer les dispositifs de médiation	30
Action 3 : développer les actions de prévention primaire.....	31
Action 4 : contribuer à l'insertion sociale des jeunes	32

Action 5 : soutenir l'aide aux personnes vulnérables	32
Axe 2 : développer des parcours éducatifs de qualité particulièrement auprès des jeunes	33
Action 1 : améliorer la cohérence éducative territoriale.....	33
Action 2 : soutenir la parentalité	33
Action 3 : renforcer la prise en charge du public jeune	33
Action 4 : faciliter l'orientation des jeunes	34
Action 5 : faciliter l'accès à des loisirs de qualité	34
Axe 3 : favoriser l'emploi, la création d'entreprises et la levée des freins en synergie avec le réseau local de l'emploi	36
Action 1 : renforcer la qualité des actions d'accompagnement global.....	36
Action 2 : favoriser la levée des freins à l'emploi	36
Action 3 : faciliter le recours au droit commun	37
Action 4 : favoriser la lisibilité des actions déployées.....	37
Action 5 : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités d'entreprises	37
Axe 4 : renforcer la gestion des espaces publics et la qualité du cadre de vie des habitants.....	38
Action 1 : favoriser la participation des habitants	38
Action 2 : intégrer la transition écologique dans la rénovation des espaces publics	38
Action 3 : contribuer à l'amélioration de l'habitat	39
Action 4 : impulser l'innovation au sein des QPV	39
Axe 5 : favoriser la mixité sociale et l'accès aux droits.....	40
Action 1 : permettre à chaque usager d'avoir accès à ses droits.....	40
Action 2 : promouvoir les valeurs républicaines pour lutter contre les discriminations	40
Action 3 : renforcer la prévention santé.....	41
Action 4 : Développer l'accessibilité des habitants à l'offre culturelle du territoire.	41
Action 5 : favoriser l'accès au sport	42

Références

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets N° 2023-1312 et 2023-1314 du 28/12/2023 relatifs à la nouvelle géographie prioritaire
- Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »

Les quartiers prioritaires de La Seyne-sur-Mer

- Berthe
- Centre-ville

Glossaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectif

CTG : Convention Territoriale Globale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

FPH : Fonds de Participation des Habitants (FPH)

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVA : Quartier en Veille Active

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TPM : Toulon Provence Méditerranée

USH : Union Sociale pour l'Habitat

Préambule

Le contrat de ville Toulon Provence Méditerranée 2024-2030 porte une ambition nouvelle et inclusive pour les habitants des quartiers prioritaires, en posant comme enjeu central l'accessibilité des habitants aux potentialités du territoire métropolitain.

L'année 2023 a marqué l'échéance des contrats de ville 2015-2020, prorogés en 2022 puis 2023. La démarche « Engagements Quartiers 2030 » qui se met en œuvre a pour objectif de s'adapter aux évolutions des territoires. Le nouveau contrat de ville s'affranchit des grandes orientations définies pour les contrats 2015-2023 et s'inscrit dans une dynamique ascendante et concertée pour mieux répondre aux enjeux locaux.

Dans ses perspectives ambitieuses, La Seyne-sur-Mer, deuxième ville du département, est pleinement engagée dans le développement des politiques sociales et éducatives depuis des années et collabore avec le réseau des partenaires pour favoriser une cohésion nationale, sociale et territoriale. Le territoire seynoïse est couvert par un réseau d'acteurs correctement maillé et dispose d'une dynamique d'intervention forte. Le pilotage métropolitain du contrat de ville permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques autour de cette ouverture émancipatrice proposée aux habitants des quartiers prioritaires.

Ce document présente la stratégie communale retenue pour le territoire de La Seyne-sur-Mer

I. Présentation de la commune et de sa géographie prioritaire

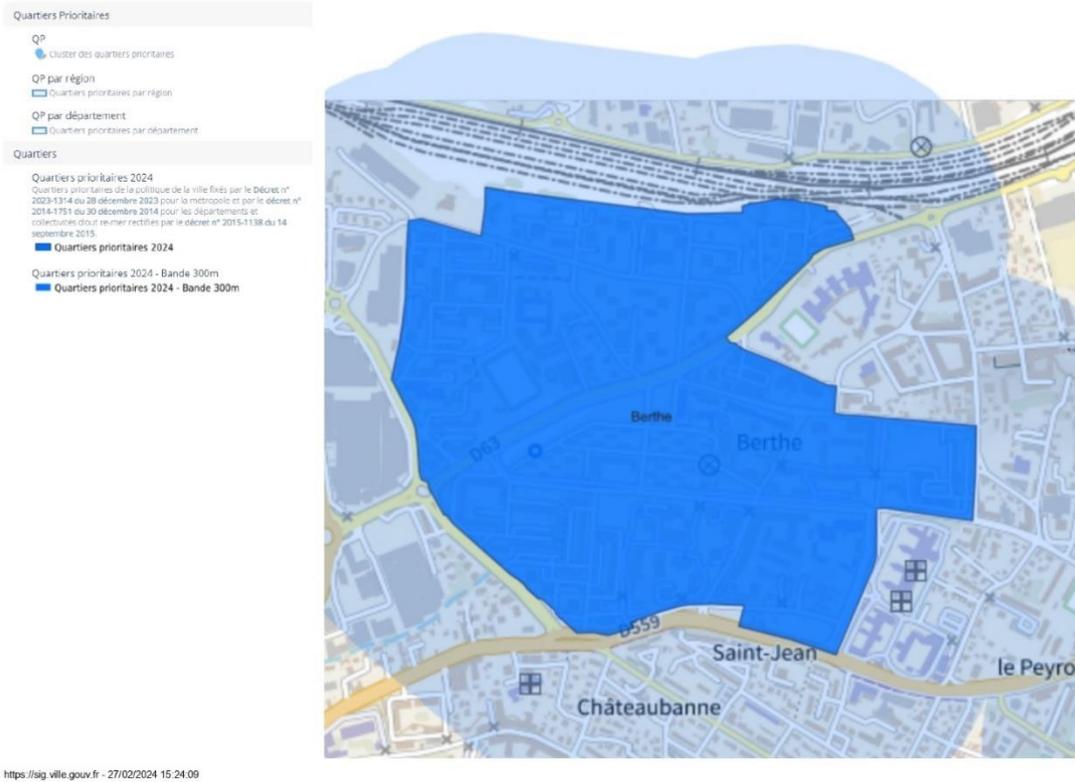
La Seyne-sur-Mer compte 62 232 habitants¹ et deux quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville : le quartier Berthe et le centre-ville.

19.2 % de la population vit en quartier prioritaire.

	Berthe	Centre-ville
Nombre d'habitants	9 117	2 867
Indice de jeunesse (2018)	1.9	1.3
Proportion de logements sociaux en %	79	2
Médiane des revenus (2018)	1 076	1 168
Taux de pauvreté (2022)	51	41.1
Nombre de demandeurs d'emploi (2^{ème} semestre 2023)	976	502
Taux d'étrangers (2019)	17.7%	8.2%

¹ Données INSEE 2020

1. Le quartier prioritaire Berthe



Le quartier Berthe compte 9 117 habitants dont le revenu médian est de 1 076 euros². Il se situe au nord de ville, s'étend sur une superficie de 65 hectares. Il s'agit d'un quartier de logements essentiellement sociaux gérés par le bailleur social Toulon Habitat Méditerranée. Le quartier Berthe est le plus grand quartier prioritaire du Var en nombre d'habitants.

La population se caractérise par une forte proportion de ménages avec enfants et en conséquence par une surreprésentation des moins de vingt ans. Plus de la moitié des habitants vit sous le seuil de pauvreté. Le Projet de Rénovation Urbaine mené depuis 2006 a permis au quartier de considérablement changer. Une intervention massive a permis de faire évoluer durablement son image et de le repositionner au sein de la métropole. Toutefois, malgré la présence d'équipements publics et les efforts de rénovation, l'habitat et le cadre de vie restent dégradés.

Le quartier est classé comme Quartier de Reconquête Républicaine. A ce titre, en juin 2023, une étude commandée par l'Etat a permis l'élaboration d'un diagnostic. Il révèle que le quartier est affecté par

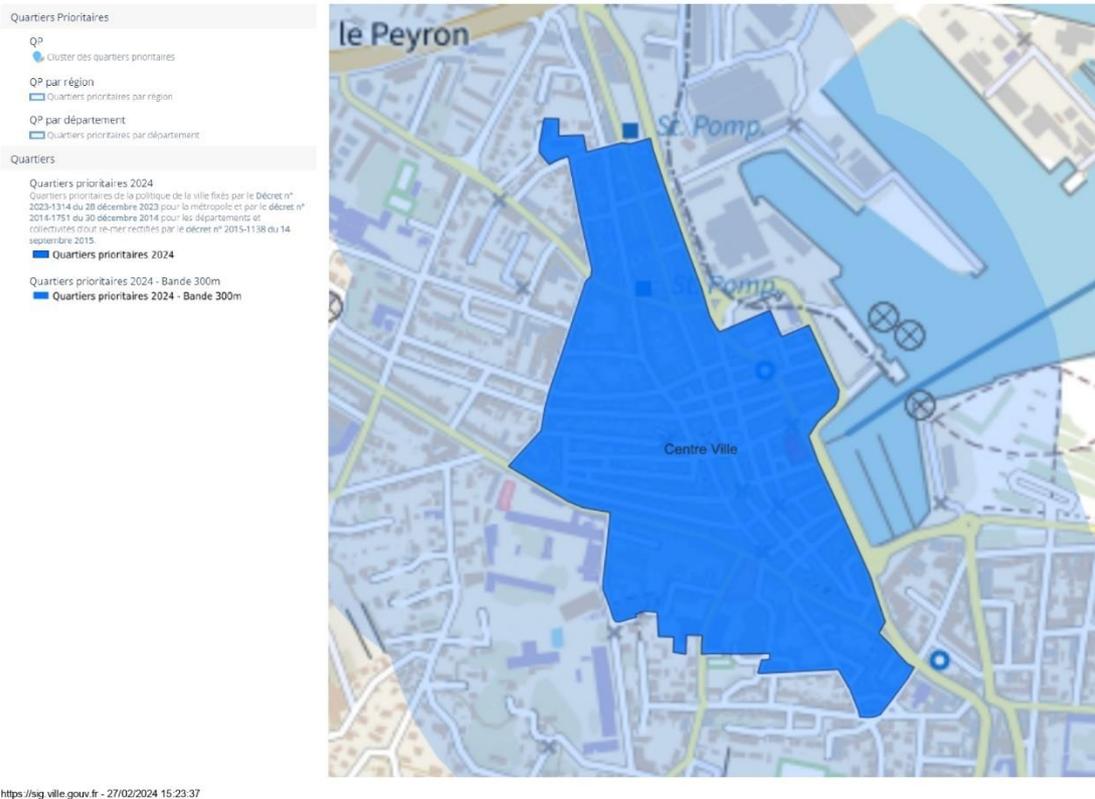
² Fiches Audat quartiers Berthe et centre-ville, mise à jour 2021

des phénomènes qui se produisent à plus ou moins grande échelle dans tous les quartiers défavorisés de France : incivilités, entretien de l'habitat et des espaces publics, rodéos urbains, trafic de stupéfiants, squats d'appartements et de parkings, mécanique sauvage, rodéos urbains. Les problèmes liés à l'habitat, à l'entretien des espaces publics, y compris les squats sont ceux qui impactent le plus fortement et largement la population et les professionnels. La moitié de la population vit dans des zones affectées par une réelle délinquance voire un contrôle parallèle.

Le diagnostic révèle également que malgré ces difficultés, l'existence depuis des décennies d'un maillage associatif solide et l'engagement et la réactivité actuelle des principaux acteurs de la politique de la ville apporte une réponse partenariale multisectorielle. Ce réseau favorise également une réelle compréhension et appropriation des valeurs de la république aussi bien au niveau des professionnels que des habitants. Au global, les habitants de Berthe et les professionnels ont une forte appartenance au quartier.

La concertation des habitants organisée en juin 2023 a permis de s'appuyer sur l'expérience des habitants pour construire des réponses concrètes à leurs besoins et de libérer la parole. Les objectifs étaient d'informer les habitants, de promouvoir la participation des habitants à la transformation de leurs conditions de vie, de permettre aux habitants QPV d'exprimer leurs attentes et priorités pour les contrats de ville de demain et d'initier la co-construction de réponses concrètes pour créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants et répondre à leurs besoins. Ce travail a permis de constituer un groupe d'habitants volontaires et engagés qui se réunit régulièrement et se positionne comme ambassadeurs auprès des autres habitants du quartier.

2. Le quartier prioritaire centre-ville



Le centre ancien compte 2 867 habitants dont le revenu médian est de 1 168 euros. Le centre-ville de La Seyne-sur-Mer s'étend sur 16 hectares. Comme dans tous les autres centres-villes concernés par la géographie prioritaire, le nombre de locaux commerciaux est important et les logements sont plutôt petits. La problématique des logements indignes se pose, entraînant notamment un fort niveau de vacance.

La proportion de personnes en âge « actif » (de 25 à 59 ans) est importante pour un quartier prioritaire. Les ménages composés d'une personne seule sont surreprésentés, ce qui est à mettre en lien avec la structure du parc de logements. Les revenus sont dispersés : à l'échelle du quartier cohabitent des classes « moyennes » avec des populations en situation de grande pauvreté. Le centre-ville de La Seyne-sur-Mer souffre d'un déficit d'attractivité.

L'inscription en quartier d'intérêt régional en NPNRU s'intègre à la stratégie globale de reconquête du centre ancien, afin de lui permettre de retrouver sa fonction de centralité en particulier. Les enjeux

partagés sur le centre-ville sont une restructuration urbaine en lien avec la mobilité, une façade maritime ouverte sur la mer, des secteurs d'intervention en termes de recyclage et d'habitat et de concentration du commerce et une offre d'équipements publics renforcée pour un centre-ville adapté aux jeunes³. Le projet de rénovation urbaine s'articule autour de 4 îlots prioritaires : Calmette et Guérin, Cœur de ville, Perrin et Berny.

Des opérations sont prévues sur plusieurs volets⁴ :

- Création d'équipements publics de proximité : médiathèque, crèche municipale de 10 places et aménagement d'un centre social
- Aménagement des espaces publics : requalification de rues et de places, création d'une cour urbaine et d'une voie de désenclavement
- Habitat : recyclage de l'habitat dégradé, création de passages, réhabilitation, construction
- Commercial : réhabilitation de structures

L'axe Transition écologique est transversal sur l'ensemble des volets de la rénovation urbaine. A ce titre, un travail d'accompagnement à la prise en compte de la surchauffe urbaine dans le réaménagement des espaces publics a été mené par l'établissement public Cerema auprès des élus, habitants, usagers et associations du centre-ville.

Le montant des dépenses prévu pour l'ensemble des opérations s'élève à 38 915 167 euros.

De plus, la ville est engagée dans la construction d'une école maternelle et primaire en remplacement de deux écoles du centre-ville, aujourd'hui vétustes.

³ Extraits du diaporama présenté en réunion publique datée du 07/07/2022, présentation du projet de renouvellement urbain

⁴ Diaporama Cotech NPNRU 15/11/2023

3. Le quartier de la Présentation : un taux de pauvreté persistant

La ville compte également un quartier anciennement classé Quartier de Veille Active qui aujourd'hui peut être considéré comme une poche de pauvreté : le quartier de la Présentation⁵. En effet, dans ce secteur, 27% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Composé de 189 logements gérés par le bailleur Toulon Habitat Méditerranée, le quartier abrite 449 locataires. Il est composé de 4 bâtiments (3 tours et 1 barre) avec 6 entrées. Environ 59% des chefs de familles sont déclarés inactifs et 56% de personnes vivent seules avec au minimum une personne à charge. 38% de la population a moins de 25 ans (24% de la population a moins de 17 ans, 14% est âgé de 18 à 24 ans et 16% à 65 ans et plus).

À la suite de la rénovation urbaine du quartier, une partie de la délinquance liée au trafic de stupéfiants s'est déplacée en partie sur ce quartier. Dans ce contexte, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance a été piloté par le Parquet de Toulon. Malgré plusieurs condamnations, à ce jour le trafic persiste. La Ville porte donc une attention particulière sur ce quartier.

Le CLSPD coordonne un travail partenarial pour préserver la tranquillité publique au sein du quartier. Une communication avec des habitants référents permet la remontée d'informations. L'application de la convention partenariale en faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social démontre l'engagement partenarial pour garantir le vivre ensemble et la sécurité des habitants du quartier de la Présentation. La présence renforcée de la Police Nationale et de la Police Municipale permet de gérer rapidement les problèmes de délinquance récurrents.

L'implantation du service municipal jeunesse et de l'association Nouvel Horizon favorise le lien social et contribue à la tranquillité publique du quartier. L'association Nouvel Horizon, association d'animation globale occupe un local dans le bâtiment B. Elle gère un Accueil Collectif de Mineurs et est agréé par la CAF Espace de Vie Sociale. Environ 80 enfants et 30 familles fréquentent la structure. Le contrat de ville 2015-2023 a soutenu cette action.

Les problématiques de délinquance sur le quartier sont accentuées par sa configuration. Un projet global de désenclavement est en réflexion entre la Ville, la métropole TPM, le bailleur et la CAF du Var :

⁵ Circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

ouverture de la voirie Nord, démolition de garages, rénovation de l'espace central et création d'une crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle.

I. Éléments de bilan et perspectives

1. Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie

L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 a permis d'établir un bilan financier de sa mise en œuvre. Cette dernière fait ressortir un soutien financier important aux actions dans les quartiers, marqué par un engagement fort de la commune et une mobilisation de l'État et de la Métropole TPM par des crédits supplémentaires.

En moyenne, dans le cadre du contrat de ville, environ 950 000 euros annuels ont été alloués pour 12 000 habitants résidant en QPV entre 2015 et 2023.

<i>Partenaires financeurs</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat	522 500	465 000	469 000	468 000	462 500	458 900	495 500	490 500	492 500
Métropole TPM	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Ville	267 500	270 000	280 000	305 100	287 500	292 200	297 000	300 000	300 000
Région	279 300	156 300	118 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 219 300	1 041 300	1 017 000	923 100	900 000	901 100	942 500	940 500	942 500

De son côté, l'État a renforcé son soutien aux QPV de La Seyne-sur-Mer par des financements complémentaires en lien avec les dispositifs tels que : Ville Vie Vacances (VVV), Programme de Réussite Éducative (PRE), Cité Éducative, et Cité de l'emploi. De plus, la crise sanitaire a engendré la mobilisation d'enveloppes supplémentaires par l'État dans le cadre de plusieurs programmations : Quartiers d'été, Quartiers d'automne et solidaires, Fonds de soutien aux associations/Covid-19, Plan de continuité éducative et Colos apprenantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dotations accordées :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PRE	273 750 €	263 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	250 000 €	2 376 750 €
Cité éducative					100 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 700 000 €
Cité emploi							100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Quartiers d'été							67 200 €	63 870 €	62 500 €	193 570 €
Quartiers d'automne/solidaires						84 575 €	21 000 €			105 575 €
Gilets roses								25 650 €		25 650 €
Fonds de soutien aux associations						17 500 €				17 500 €
Colo apprenantes						142 500 €				142 500 €
Adultes-relais	188 230 €	188 720 €	209 264 €	211 530 €	179 930 €	182 560 €	259 649 €	227 249 €	219 000 €	1 866 132 €
FONJEP	20 272 €	20 272 €	20 272 €	28 656 €	35 820 €	50 148 €	50 148 €	57 312 €	64 476 €	347 376 €
TOTAL	482 252 €	471 992 €	494 536 €	505 186 €	580 750 €	1 142 283 €	1 162 997 €	1 139 081 €	1 095 976 €	7 075 053 €

Pour assurer le pilotage du contrat de ville, la ville de La Seyne-sur-Mer, la Métropole TPM et l'État financent des postes d'ingénierie dédiés à la politique de la ville. L'État a aussi financé en 2023, 8 postes d'adultes-relais au sein de structures associatives et de la commune.

La commune a également accompagné des porteurs et répondu à des appels à projets spécifiques : 1 000 dojos, Gilets Roses, Agir pour le développement de la lecture dans les QPV, Rouvrir le monde. Cette démarche volontariste a permis l'émergence de projets innovants sur le territoire tel que le premier dojo solidaire du Var implanté au cœur du quartier Berthe.

2. Un maillage associatif solide

Le nombre de porteurs de projets du contrat de ville est constant et s'élève environ à 35 par an, dont les deux centres sociaux du territoire. Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs ont été signées entre 2015 et 2023 pour donner une dimension sécurisante à la fois financièrement et administrativement pour les opérateurs :

- 8 par la Ville
- 3 par la Métropole TPM
- 5 par l'État

La solidité du maillage local favorise la mise en œuvre d'actions structurantes sur les QPV. Les équipes opérationnelles s'appuient sur l'expertise, la capacité à innover et la souplesse de fonctionnement des

porteurs associatifs pour initier des actions. En exemple, pour répondre à l'appel à projet Cité de l'emploi, plus de 30 partenaires se sont mobilisés pour élaborer un diagnostic partagé qui a permis l'obtention du label. Le contrat de ville s'appuie sur des actions qui s'inscrivent dans la durée et ont ainsi la capacité de s'adapter à la spécificité des QPV et aux publics. Toutefois, ces relations restent à renforcer par un besoin de rapprochement avec le bailleur social, une coordination accrue dans la communication et la réponse aux problématiques les plus prégnantes. La mise en place d'une animation territoriale structurée et pérenne à l'échelle des QPV permettra de dépasser la logique de guichet, impliquée par la programmation annuelle du Contrat de ville et de favoriser des actions coconstruites pour une réponse au plus près des besoins des habitants.

La commune soutient le réseau associatif par le biais des subventions en droit commun mais également par un fort soutien logistique : prêt de locaux, de matériel et de véhicules, mise à disposition temporaire d'agents municipaux, accompagnement des projets, ... Les associations intervenant sur les QPV sont bien dotées en moyens humains. La majorité embauche des salariés. Toutefois, depuis la crise sanitaire, les associations rencontrent de grandes difficultés à recruter du personnel qualifié et présentant des savoir-faire et postures professionnels adaptés (dialogue avec les financeurs, proximité et rôle de médiation sur les quartiers auprès des habitants...). La Ville, conformément à la circulaire du 31/08/2023, apporte un soutien particulier aux petites associations de grande proximité et aux clubs sportifs implantés au cœur des QPV. En effet, ces structures permettent de capter les publics les plus éloignés des services publics et assurent un travail de prévention en termes de délinquance primaire. Un travail d'accompagnement de ces associations par les équipes opérationnelles favorise la professionnalisation et une qualité des actions proposées.

3. Une logique de co-construction avec les habitants et les acteurs locaux

L'importance du caractère ascendant de la démarche d'élaboration des nouveaux contrats de ville est soulignée face à la nécessité de cadrer et construire les projets locaux en fonction des besoins des populations. L'élaboration du nouveau contrat de ville s'est déroulée en association étroite avec les signataires potentiels, les partenaires associatifs et les habitants. Elle s'est appuyée sur les besoins et les priorités identifiés par l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux. L'évaluation du précédent contrat et les temps de consultation ont servi de base à la construction des priorités pour le contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

Tout d'abord, l'évaluation du précédent contrat de ville a permis d'identifier des perspectives, pour en

optimiser le fonctionnement. Cette évaluation a été pilotée par la métropole TPM en 2023⁶ et s'articule autour de 4 « pistes » :

- Renforcer l'animation du Contrat de Ville en assurant une mise en réseau partenarial,
- Adapter l'outil appel à projets et favoriser des logiques alternatives,
- Accompagner la mise en réseau et la professionnalisation des associations,
- Améliorer le suivi de la politique de la Ville et l'évaluation des projets.

Ensuite, le réseau des partenaires signataires du contrat de ville 2015-2023 a été consulté. Plus de 30 acteurs institutionnels se sont exprimés sur leurs dispositifs et leurs actions en QPV. L'ensemble des potentiels signataires rencontrés souhaite renforcer les coopérations avec les équipes politique de la ville pour optimiser les actions mises en œuvre et articuler les dispositifs de droit commun et spécifiques. Malgré des logiques budgétaires contraintes, les partenaires ont manifesté un engagement pour les quartiers prioritaires et sont volontaires pour optimiser leurs actions. Chacun a pu exprimer le besoin de renforcer les liens partenariaux, notamment entre les porteurs de projets et les institutions. L'amélioration du réseau partenarial vise à améliorer la capacité de prescription, faciliter l'accès aux financements de droit commun, cibler des enjeux sur les quartiers et expérimenter de nouvelles méthodes pour objectiver l'impact des actions.

Enfin, la concertation des habitants initiée en juin 2023 a permis aux habitants QPV d'exprimer leurs attentes et priorités pour les contrats de ville de demain⁷. Ils ont le besoin d'échange avec les acteurs de la politique de la ville ; ainsi qu'un fort besoin d'écoute et prise en compte de leur réalité. Sur le quartier Berthe, le bailleur social THM a proposé une rencontre mensuelle avec des représentants d'habitants pour gérer les problématiques liées au parc social. La construction des projets de quartier permettra la rédaction d'action concrètes en réponse aux besoins exprimés. Trois thématiques sont prégnantes : la sécurité, la tranquillité publique et le cadre de vie. Les thématiques de salubrité, sécurité, aménagements urbains, transition écologique et squats sont récurrentes. Les habitants expriment également leurs attentes en termes d'animations, fêtes, aires de jeux, jardins, ... A ce titre, les équipes du Contrat de ville participent à la mise en œuvre de la convention TFPB notamment sur le quartier Berthe pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat et des espaces publics. Sur le centre-ville, les équipes œuvrent aux côtés des équipes de la rénovation urbaine pour faciliter l'information et la consultation des habitants.

⁶ Restitution de l'étude politique de la Ville, KPMG, février 2023

⁷ Comptes-rendus des concertations des habitants du quartier Berthe et du centre-ville

4. Un renforcement de la collaboration avec les bailleurs sociaux

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit qu'un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) peut être mobilisé par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine situé en quartier de la politique de la ville (QPV) à la condition de financer, en contrepartie, des actions en faveur de la qualité de vie urbaine en géographie prioritaire : soit pour le renforcement des moyens de gestion de droit commun (égalité de service face aux surcoûts objectifs) soit pour des actions spécifiques aux quartiers.

L'abattement de la TFPB est fondé sur le constat que le coût de gestion est plus important dans les QPV pour les bailleurs sociaux que sur le reste de leur parc locatif.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer leurs interventions au travers d'actions relevant des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Lors du congrès HLM du 30 septembre 2021, un avenant au cadre national de 2015 sur l'abattement TFPB et son articulation avec le dispositif politique de la ville, a été signé par la Ministre de la Ville, la Présidente de l'USH et les représentants des principales associations d'élus. Il intègre des évolutions visant notamment à conforter le pilotage des conventions ouvrant droit à l'abattement, renforcer la participation des habitants et prendre en compte les pratiques locales ainsi que les enjeux sociétaux actuels. Cet avenant conduit à une consolidation du pilotage de la TFPB.

Ainsi pour renforcer ce pilotage, le service du sous-préfet chargé de mission a récupéré la mission dévolue auparavant à la DDTM. Le pilotage de la TFPB est désormais à la main de la préfecture du Var. Pour mener à bien cette mission, il s'est doté d'un poste de chargée de mission logement depuis novembre 2021.

Ce nouveau pilotage a permis d'établir et d'insuffler de nouvelles relations avec les bailleurs, les acteurs de la politique de la ville et les habitants.

Le travail mis en place, permet d'établir une stratégie plus globale afin de faire émerger des pratiques plus homogènes et adaptées aux territoires.

De nouvelles méthodes de travail ont émergées avec des partenariats et des collaborations entre les contrats de villes, les bailleurs, les associations et les délégués du préfet. Un séminaire à l'initiative conjointe de la préfecture et de l'ARHLM, a été organisé le 2 mai 2022 pour réunir l'ensemble des protagonistes de la TFPB, renforcer les liens et diffuser l'information. **Ainsi, la signature du « Protocole d'organisation concernant l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville du Var »** est intervenue en date du 6 février 2023.

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est un outil au service des habitants des quartiers politique de la ville. Ainsi la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville.

Pour la nouvelle convention TFPB 2024-2030, il est décidé :

- Une convention inter-bailleurs est établie pour la commune ;
- Par dérogation locale, il est autorisé pour chaque bailleur d'utiliser l'abattement TFPB sur son patrimoine indifféremment des quartiers politique de la ville de Toulon après validation annuelle par l'ensemble des partenaires ;
- Un diagnostic territorial est effectué annuellement par résidence et par bâtiment. Il est réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'utilisation de la TFPB. Il permet d'identifier les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics ;
- Le bailleur devra réserver à minima 5% de l'abattement TFPB à des actions qui concourent au « vivre ensemble » de l'axe 7. Elles sont désormais intégrées à l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- Sur la base du diagnostic, les bailleurs sociaux et les partenaires valident un programme d'actions annuel selon les modalités de pilotage établis. Des actions inter bailleurs pourront être proposées.

Enfin, l'ensemble de ces dispositifs et le travail de collaboration a conduit les acteurs à conclure une convention partenariale sur la tranquillité et la sécurité publique. **La « Convention partenariale en**

faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social des ressorts des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan » départementale et inter-bailleurs a été signé le 18 décembre 2023. Elle vise à garantir la tranquillité et la sécurité des résidents, des personnels des bailleurs sociaux mais aussi des tiers privés et intervenants institutionnels présents sur leurs territoires QPV. Cette convention est également annexée au nouveau contrat de ville.

II. Une stratégie adaptée à la commune

1. Une logique adaptée au territoire

La stratégie communale vise à décliner localement les axes métropolitains à savoir améliorer la situation globale des deux quartiers prioritaires : pour Faire Nation, assurer la tranquillité publique et favoriser l'émancipation des habitants.

Une double logique pour permettre une évolution positive des parcours individuels et collectifs des habitants. La stratégie retenue s'inscrit dans une volonté d'évolution et de changement. L'ensemble des actions qui seront par la suite mises en place devront prouver leur capacité à améliorer de manière significative la vie des habitant(e)s. La ville de La Seyne-sur-Mer souhaite particulièrement engager l'ensemble des partenaires et des habitants à Faire Nation autour de valeurs républicaines communes.

Inscrite dans la continuité, la feuille de route communale vise à développer les coopérations pour cibler des plans d'actions pertinents en coordination avec les dispositifs, aménagements et actions locales ou nationales mises en œuvre. Elle a pour objectif de déterminer une stratégie de développement social et territorial pour les deux quartiers prioritaires : Berthe et le centre-ville. La Seyne-sur-Mer porte une politique éducative ambitieuse depuis de nombreuses années et une attention particulière sur le public jeune de 0 à 25 ans. A ce titre la commune dédie 31 % de son budget communal à l'éducation. La mixité sociale, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations sont intégrées comme des enjeux transversaux et communs à l'ensemble des actions développées.

Les instances de consultation, de concertation et de co-construction avec les partenaires associatifs, institutionnels et les habitants favorisent le montage de projets pertinents. La stratégie communale vise à optimiser et renforcer les coopérations pour une meilleure évaluation des objectifs ciblés. Sur le territoire seynois, les pratiques de participation des habitants sont réelles et diverses : conseils de quartier, conseils citoyens, CIL, Fond de Participation des Habitants, tables de quartier. La feuille de

route communale aura pour objectif de mettre en place les moyens nécessaires pour informer, consulter les habitants mais aussi d'établir des partenariats avec eux pour adapter les projets de territoire au plus près de leurs besoins.

L'information et la communication sont des éléments centraux de la stratégie communale. La cohérence et la lisibilité des actions menées dans le cadre du contrat de ville est un enjeu majeur pour en mesurer son efficacité. Dans ce contexte, les équipes seront attentives à la communication et l'information la plus efficace possible.

2. Enjeux communaux

La tranquillité publique et la sécurité

Pour répondre à l'objectif d'une meilleure coordination des acteurs en matière de tranquillité publique et prévention de la délinquance, il conviendra de s'appuyer sur les dispositifs, instances et cadres contractuels existants :

- Délégué cohésion police-population ;
- Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance actif (TIG, suivis individualisés, violences conjugales) ;
- Groupes de Partenariat Opérationnel ;
- Opérations d'approche globale (« Place nette ») ;
- Centre de commandement opérationnel (déport d'images) ;
- Convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale ;
- Convention tranquillité résidentielle ;
- Convention de partenariat entre le bailleur social Toulon Habitat Méditerranée et l'APEA ;
- Contrat de Sécurité Intégré. Ce dispositif s'articule autour de 3 axes : collaboration renforcée au service de la sécurité au quotidien (renforcement des moyens et partenariats polices nationale et municipale et Parquet de Toulon) ; pacte de protection et de sécurité adapté à la réalité du terrain (prévention de la délinquance, vidéoprotection, lutte contre le trafic de stupéfiants, sécurité des transports, relations police et population) ; mobilisation de tous les acteurs au bénéfice de la sécurité et de la tranquillité publique (politique de la ville, CLSPD, Education Nationale) . À la suite du Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2023, une nouvelle stratégie territoriale intégrera la dynamique de ces nouvelles coopérations.

La Ville consciente des problématiques de sécurité et de tranquillité publique, largement évoquée par les habitants a engagé des moyens pour renforcer la sécurité dans les QPV. Notamment sur le quartier Berthe, la ville en partenariat avec le bailleur THM, et les services de l'État vise la reconquête de l'espace public. A titre d'exemple, plusieurs actions sont menées sur le territoire :

Un bureau de tranquillité publique a ouvert en mars 2023 pour aider, accompagner et assister les habitants du quartier Berthe. En collaboration avec la Police Nationale, la Police Municipale intervient en cas d'incivilités ou de comportement délictuel. Ce travail de proximité facilite le lien de confiance avec les habitants et contribue à la lutte contre le non-recours.

Des rencontres entre les services de polices et la population sont régulièrement organisées. Portées par les associations de proximité, ces temps d'échanges favorisent la compréhension mutuelle et facilitent les interventions sur les quartiers prioritaires.

La Vidéo protection est renforcée depuis plusieurs années sur le territoire. Grâce au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Ville couvre ses zones sensibles pour une meilleure protection des administrés.

Le premier dojo solidaire du Var a été inauguré en octobre 2023. L'ouverture d'un nouvel équipement ouvert à tous les habitants favorise l'apaisement d'un secteur où la délinquance est prégnante et une prévention de la délinquance par la prise en charge de jeunes du quartier.

Une action de médiation sociale est financée dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Contrat de ville. Elle permet la présence d'éducateurs de rue en horaires décalés et le désamorçage de nombreux conflits. Cette action fluidifie la remontée d'informations et le déploiement rapide de solutions.

La ville de La Seyne-sur-Mer organise des **séances de rappel à l'ordre** pour lutter d'une part contre absentéisme scolaire et d'autre part contre le non-respect de la réglementation en matière d'occupation du domaine public. A ce titre, elle s'est dotée d'une **cellule citoyenneté et tranquillité publique**.

L'éducation et la jeunesse

L'éducation a toujours été une priorité pour la Ville de La Seyne-sur-Mer. Elle poursuit donc ses efforts

pour favoriser l'égalité des chances et ouvrir le champ des possibles aux jeunes issus des QPV. Une politique enfance et jeunesse affirmée se développe depuis plus de trente ans et a permis la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire. Depuis 2019, la ville a signé une **Convention Territoriale Globale** avec la CAF. Ce cadre contractuel constitue un levier pour renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, valoriser les actions existantes, identifier les besoins des familles, proposer une offre de services adaptées, faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en évitant les doublons. À la suite des concertations, un consensus global émerge sur la nécessité de continuer voire renforcer l'effort sur les 14-25 ans pour capter un public plus large et affiner les approches selon les profils des jeunes (valoriser, accompagner, prévenir, orienter ...).

A noter également, le dispositif **Programme de Réussite Educative** intervient dans une prise en charge globale. En 2023, 277 enfants ont bénéficié d'un suivi. Le dispositif organise un travail en réseau sur le territoire seynois, avec un ensemble de professionnels, institutions et partenaires afin de pouvoir, accompagner et soutenir, à chaque niveau d'intervention, de façon efficace, concertée et efficiente, les enfants et leurs familles dont les problématiques sont multiples et complexes.

Aussi en 2019, La Seyne-sur-Mer a obtenu le **label d'excellence Cités Éducatives**. Ce label instaure l'éducation comme une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes résidents en quartiers prioritaires. Ce label a permis à la ville d'obtenir un appui en ingénierie et un soutien financier de l'État. Il est un levier pour renforcer la mobilisation des acteurs locaux autour des enfants, des jeunes et de leurs familles. Dans la commune, neuf établissements scolaires sont intégrés au Réseau d'Éducation Prioritaire. Les Cités Éducatives, co-pilotées par l'État, l'Éducation Nationale et les collectivités locales, sont construites autour de 3 axes principaux : favoriser la réussite et conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et pédagogique et élargir le champ des possibles.

À ce titre, la ville initie une **pépinière associative accès sur la parentalité** au sein du collège Henri Wallon classé Réseau d'Éducation Prioritaire +. Les objectifs sont d'intensifier la prise en charge des jeunes et de favoriser leur réussite éducative par la mise en place d'un espace partagé entre plusieurs acteurs. Expérimentation unique sur la commune, ce projet a pour mission d'accompagner les parents et les collégiens pour faciliter les apprentissages scolaires et l'orientation des jeunes. Aujourd'hui, une quinzaine d'acteurs est associée autour de ce projet.

Enfin, il est également à noter en matière d'éducation, la création en 2023 d'une **École de la Deuxième Chance** sur le territoire, dispositif qui accueille des stagiaires de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle.

L'emploi et l'insertion socio-professionnelle

La commune souhaite renforcer l'attractivité du territoire, le développement économique et l'insertion socioprofessionnelle des habitants. Elle souhaite également réaliser des passerelles entre les objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle en veillant à ne pas laisser de jeunes sans solutions.

En juillet 2021, la ville obtient le **label national Cité de l'emploi**. La Cité de l'Emploi de La Seyne-sur-Mer est co-pilotée par l'État, la Ville et France Travail et constitue le vecteur d'une nouvelle forme d'action publique fondée sur la coopération entre acteurs. Unique dans le département, elle reconnaît le rôle majeur des associations de proximité et des intervenants sociaux pour "aller vers" les publics en difficultés et implique pleinement les acteurs économiques locaux. Trois enjeux l'animent : renforcer la coopération des acteurs, fiabiliser le recours au droit commun et définir une offre spécifique pour les résidents des QPV.

Ainsi, **un réseau d'acteurs de l'emploi sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville** est mobilisé et maille le territoire de La Seyne-sur-Mer. Une dynamique forte renforcée par une animation locale qui permet de mieux articuler les interventions existantes et identifier les actions à construire ensemble.

A titre d'exemple, la **Cité de l'emploi** a initié en octobre 2023 une cohorte de demandeurs d'emplois issus des QPV copilotée par les services de l'État, la ville et France Travail. 7 associations accompagnent une centaine de bénéficiaires pour un parcours d'insertion sans couture. La mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels facilite le recours au droit commun et l'innovation de solutions sur mesure. A l'issue de cette expérimentation, les actions proposées dans le cadre du contrat de ville seront adaptées aux besoins identifiés.

La mise en place des comités emploi initiés par l'État favorise une dynamique métropolitaine. La Seyne-sur-Mer, unique Cité de l'emploi dans le Var, pourra diffuser sa méthodologie aux partenaires. A compter de fin 2024, les Cités de l'emploi évoluent vers des Pactes Emploi. Cette nouvelle dynamique permettra de mobiliser plus largement des partenaires de droit commun pour élargir le panel de solutions à l'intention des habitants des QPV. La Ville souhaite particulièrement renforcer ses coopérations avec la Caisse des Allocations Familiales, le Conseil Départemental et les services métropolitains.

L'habitat et le cadre de vie

Des opérations illustrent les politiques incitatives pour contribuer au réaménagement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie.

Depuis 2022, la préfecture du Var coordonne un **protocole sur l'abattement de la TFPB** en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales. Ce travail partenarial favorise la mise en œuvre de plans d'actions concertés et adaptés aux besoins des quartiers.

Les habitants sont régulièrement en attente de réponses de la part des institutions, souvent d'ordre général et en décalage avec l'urgence et les spécificités de certaines situations. La Ville, l'État et les bailleurs sont engagés dans la rédaction d'une convention relative à l'utilisation de l'abattement de la TFPB. Ce travail a permis la création d'instances d'information et d'échanges, notamment avec le bailleur THM qui favorisent des réponses rapides et efficaces et améliorent le repérage des situations problématiques.

À titre d'exemple, la problématique des logements vacants, prégnante sur le quartier Berthe, a impulsé un diagnostic sur site par résidence pour identifier l'ensemble des travaux à apporter sur le parc social de Berthe. Le bailleur Toulon Habitat Méditerranée recense 480 logements vacants⁸ et à ce titre, il apporte une attention particulière à la remise en état des logements, la réhabilitation de la tour du Gère prévue pour 2027. À l'issue, un **plan d'actions pluriannuel de remise en état et d'amélioration du cadre de vie du parc social** (entretien des parties communes, sécurisation des accès, espaces verts, rénovation des logements vacants...) est coconstruit entre le bailleur, la Ville et l'État.

Dans ce contexte, sur le secteur du quartier Berthe, l'État et la ville s'accordent pour demander au bailleur THM de remettre en état 8 logements à « l'Abricotier » et 43 logements à la tour « Berthe C ». Il est également convenu avec le bailleur THM qu'un coordinateur « État des lieux » soit recruté sur la mission « la lutte contre la vacance ». Enfin, il est prévu que le bailleur THM réalise 2 commissions d'attribution de logement par mois.

Des points d'étapes mensuels permettront de suivre les avancées et réguler au besoin.

⁸ Diagnostic THM mars 2024

L'accès aux droits, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations

La Ville est aussi fortement engagée sur cette thématique. Elle coordonne plusieurs actions et dispositifs en ce sens. Pour exemple, depuis plusieurs années, elle s'est engagée autour de la promotion des valeurs républicaines. Elle organise notamment avec l'État **des formations** à destination des acteurs de la politique de la ville. La commune a initié un **Conseil de la Laïcité** pour favoriser le dialogue entre les représentants des cultes, les associations et les habitants sur des sujets locaux et un **Conseil du droit des femmes**. Les deux instances sont associées à deux commissions municipales constituées d'élus. L'accès aux droits fait l'objet d'une animation territoriale Ville – Département et de renforcer l'accès aux droits pour tous et lutter contre l'illectronisme. Plus de 50 acteurs y sont associés.

La Ville porte 2 dispositifs spécifiques à la Politique de la Ville : **l'Atelier Santé Ville** et le **Plan de Lutte contre les Discriminations**. Soutenue financièrement par l'État, la commune engage chaque année des actions pour favoriser l'accès aux soins et lutter contre le non-recours et les discriminations. En perspective, la ville souhaite dynamiser l'Atelier Santé Ville pour mieux coordonner les actions de droit commun sur les QPV et impulser de nouvelles actions en lien avec les besoins des habitants.

Enfin, la ville porte un **projet de requalification de la place Adjedj au cœur du quartier Berthe**. L'implantation de nombreux services publics autour d'une structure labellisée France Services (Conseil Départemental, PMI, métropole TPM, bailleur THM, Maison de la Justice et du Droit, CAF, bureau de la Tranquillité Publique) facilitera les démarches des habitants et apaisera ce secteur.

3. Gouvernance de la feuille de route communale

L'instruction datée du 4 janvier 2024 précise les attendus en termes de gouvernance des nouveaux contrats de ville autour de trois points clés : la mobilisation et l'engagement des partenaires, la convergence des interventions entre les différents acteurs publics et la participation citoyenne sur la durée du contrat.

La mobilisation partenariale

Tout d'abord, le contrat de ville cherchera à assurer la convergence des interventions de l'État à son niveau entre les différents dispositifs en s'assurant de la complémentarité des actions, en s'informant sur l'ensemble des stratégies déployées dans les deux quartiers prioritaires et en articulant les crédits de la politique de la ville avec les autres crédits mobilisables. L'objectif sera d'optimiser les crédits en

lien avec les dynamiques locales pour favoriser la pérennisation des projets et l'innovation. La commune souhaite un réel impact des actions déployées dans le cadre du contrat de ville. L'objectif est de pouvoir mesurer les transformations sociales dans les deux QPV et à ce titre, la commune portera une attention particulière aux actions structurantes et qualitatives.

Aussi, la feuille de route communale s'appuiera également sur les ressources métropolitaines en termes de partenariats. La commune sollicitera la métropole TPM, et notamment sa Direction Générale Adjointe Habitat Solidarités et Citoyenneté, pour initier des projets structurants et établir des connexions avec les services métropolitains de droit commun (habitat, mobilité, jeunesse, citoyenneté), notamment dans le cadre du Pacte des solidarités.

Enfin, pour recueillir les besoins et synthétiser les données, l'équipe locale du contrat de ville s'appuie sur des instances existantes telles que la Cité Éducative, la Cité de l'emploi, l'Atelier Santé Ville, la CTG, les réunions bailleurs... De plus, les instances de concertation permettront d'échanger avec les habitants tout au long du processus.

La participation citoyenne

La participation citoyenne reste un enjeu majeur du nouveau contrat. Dans la commune, **deux conseils citoyens** ont été créés et accompagnés entre 2016 et 2020. A la suite de la crise sanitaire, une remobilisation a permis de nommer de nouveaux conseillers citoyens. Sur le quartier du centre-ville, un conseil citoyen est encore actif mais peu d'habitants se mobilisent. Dans le quartier Berthe, le conseil citoyen n'est plus actif et des tables de quartier sont initiées depuis juin 2023. Un collectif est formé et les habitants travaillent à l'élaboration de projets pour leur quartier. Cette modalité a permis une participation plus efficace et permet une participation plus large et ciblée des habitants. Elle sera également préconisée sur le centre-ville pour mobiliser les habitants sur diverses thématiques.

En juin 2023, en vue de la rédaction du nouveau contrat de ville, une concertation des habitants des deux quartiers prioritaires a été organisée. 137 habitants ont réfléchi à : « Mon quartier en 2030 »⁹. Les habitants ont pu s'exprimer sur plusieurs sujets comme l'éducation, les loisirs, l'habitat, l'emploi, la jeunesse.

Dans le quartier Berthe, les habitants ont valorisé l'accès aux services (transports, marché, commerces,

⁹ Synthèses des concertations citoyennes organisées en juin 2023

Maison des Services Publics, police municipale, écoles, espaces culturels et sportifs), la solidarité entre les habitants et les différentes animations organisées par les associations. Les habitants ont pointé massivement les problématiques liées au logement (squats ; vacants ; panne ascenseurs ; portails ; interphones ; présence de nuisibles ; entretien) et aux espaces publics (trafic de stupéfiants ; épaves ; terrains vagues ; manque d'espaces pour les enfants et d'espaces verts ; gestion des déchets ; épaves). Les habitants déplorent également le manque de mixité sociale sur le quartier, les incivilités, le manque d'accès aux soins et de prise en charge des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Enfin, ils ont exprimé un fort sentiment d'abandon face aux institutions, notamment face au bailleur social THM.

Dans le centre-ville, les habitants ont valorisé la mixité sociale et l'appartenance à leur quartier (proximité des commerces, associations, intergénérationnel, patrimoine), l'accessibilité aux transports, les animations et la rénovation urbaine en cours. Les habitants déplorent la fermeture des commerces et la réduction du nombre de forains présents sur le marché. Un fort sentiment d'insécurité lié à la présence d'une population vulnérable et en grande précarité (personnes sous addictions, étrangers en situation irrégulière, personnes sans domicile fixe) s'est exprimé. Les habitants souhaitent plus de présence policière. Les problèmes de salubrité (gestion des déchets, nuisibles, habitat dégradé) ont été évoqués. Les habitants du centre-ville ont également exprimé leurs attentes en termes d'éducation. Ils souhaitent voir plus de prise en charge des plus jeunes (activités en lien avec l'école, prévention harcèlement, soutien scolaire, éducation civique), en lien notamment avec la nature et le développement durable.

Il apparaît que le contrat de ville doit favoriser dans un premier temps l'information. En effet, la méconnaissance du fonctionnement des institutions crée des incompréhensions et de la colère. Dans un second temps, le contrat de ville permettra la consultation pour recueillir l'avis des habitants et s'assurer de la pertinence des actions. Enfin, le contrat de ville visera à la co-construction en partenariat avec les habitants et les acteurs. Ce niveau de participation existe déjà au travers du Fond de Participation des Habitants (FPH) et sera étendu à des actions nouvelles et innovantes pour favoriser une implication des habitants. Dans le quartier Berthe, l'animation de tables de quartier permettra de conserver le lien aux habitants. Dans le centre-ville, la participation des habitants au projet de rénovation urbaine favorisera la prise en compte des problématiques et attentes exprimées.

[Les instances d'animation territoriale](#)

Il est prévu la mise en place d'un comité opérationnel communal constitué de représentants d'habitants, d'élus de référence, de l'équipe opérationnelle du contrat de ville et d'opérateurs.

Il se réunira trois fois par an et plus si besoin afin de mesurer l'atteinte des objectifs territoriaux déclinés dans la feuille de route communale. Ce comité s'appuiera sur les instances existantes : Cité Éducative, Cité de l'Emploi, tables de quartier, CTG, ... Ses missions consisteront à réajuster au besoin les actions à déployer. Afin d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs territoriaux, le comité opérationnel communal pourra mobiliser les partenaires judicieux et compétents.

Cette démarche évaluative s'articule avec le processus d'évaluation du contrat de ville piloté par la métropole Toulon Provence Méditerranée. Le comité opérationnel est chargé d'élaborer un bilan annuel des actions déclinées dans les projets de quartier. Il est également chargé de recueillir les données émanant des instances partenaires afin de mesurer la mobilisation des dispositifs de droit commun et spécifiques. L'ensemble de ces données recueillies par les équipes locales vise à abonder l'évaluation du contrat de ville métropolitain.

4. Mise en place des projets de quartier

Objectifs des projets de quartier

Les projets de quartier rendent opérationnelle la feuille de route communale. Un projet par quartier sera rédigé par chacune des deux QPV en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. La mise en place des projets de quartier implique des priorités tout en permettant la proposition d'actions innovantes en cours de mise en œuvre si celles-ci démontrent leur pertinence. L'objectif sera d'élaborer un plan d'action, de le mettre en œuvre et de l'évaluer de manière concertée. Les axes retenus feront l'objet d'une recherche de porteurs adaptés et d'une co-construction entre le porteur et les partenaires.

Dans les deux QPV, l'amélioration du cadre de vie est un point saillant des concertations. Cette thématique transversale sera déclinée en actions avec les partenaires mobilisés.

Mobilisation des acteurs

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, l'équipe opérationnelle du Contrat de ville souhaite mener plusieurs temps de concertation sur les deux QPV.

Pour faciliter la réflexion collective et permettre l'émergence d'un plan d'action concret et évaluable, plusieurs temps de travail thématiques seront organisés autour d'enjeux ciblés dans la feuille de route communale à savoir : la tranquillité publique, l'éducation, l'habitat et le cadre de vie et l'emploi et l'insertion. A noter, la thématique de l'accès aux droits fait déjà l'objet d'un travail partenarial porté par la Ville et le Conseil Départemental. Un diagnostic et des préconisations sont en cours d'élaboration en co-construction avec plus de cinquante partenaires associatifs et institutionnels. La feuille de route communale s'appuiera sur ce travail partenarial pour cibler son plan d'actions en ce domaine.

Pour chaque temps de travail thématique, 15 acteurs maximum seront conviés pour fluidifier les échanges. Les 15 participants seront répartis en 3 collèges : habitants, institutions, associations. Pour chaque temps, il sera prévu de présenter le cadre réglementaire du Contrat de ville, les objectifs communaux et une synthèse des concertations. Les participants seront invités à proposer des actions pertinentes au regard de leur expertise pour renforcer l'existant ou innover.

Modalités d'animation

Pour chaque QPV, des modalités d'animation spécifiques sont prévues. L'équipe opérationnelle proposera des temps de co-construction pour élaborer les projets de quartier. Les invités seront sélectionnés par quartier selon la pertinence de leurs actions. Les associations sollicitées sont financées dans le cadre du contrat de ville et mènent des actions globales dans le quartier. Des méthodes d'intelligence collective faciliteront la parole de tous les participants et l'émergence de propositions collectives.

Sécurité – Tranquillité publique, habitat et cadre de vie

Concernant ces deux thématiques, l'équipe opérationnelle organisera deux temps de co-construction : un avec les acteurs locaux du quartier Berthe et un avec les acteurs locaux du centre-ville.

- *Collège habitants :*
- ✓ Berthe : représentants des locataires ; adulte relais participation des habitants ; représentants des tables de quartier ; habitant jeune.
- ✓ Centre-ville : adulte relais participation des habitants ; Conseil Citoyen ; habitant jeune.
- *Collèges associations :*
- ✓ Berthe : APEA, MAEFE, UFOLEP, Citez des Talents, D'un cœur à une main.
- ✓ Centre-ville : centre social AMIQ, APEA, Fées et rires.
- *Collège institutions :* Police Municipale, service municipal A l'écoute des quartiers, délégué cohésion police population, CLSPD, THM et Antenne MTPM (quartier Berthe), Maison de l'habitat et équipe MTPM NPNRU (centre-ville).

Éducation et jeunesse

Concernant cette thématique, l'équipe opérationnelle organisera deux temps de co-construction : un avec les acteurs locaux du quartier Berthe et un avec les acteurs locaux du centre-ville. A noter, les associations sollicitées gèrent toutes des accueils collectifs de mineurs.

- *Collège habitants :*
- ✓ Berthe : adulte relais Cité éducative, parent d'élève ; parent adhérent de « l'École des parents » ; familles adhérentes du centre social et culturel Nelson Mandela, association MAEFE et association Nouvel Horizon.
- ✓ Centre-ville : parent d'élève, familles adhérentes du centre social AMIQ et de l'association Sud Fraternité.
- *Collège associations :* centre social et culturel Nelson Mandela, MAEFE, Nouvel Horizon, centre social AMIQ, AVEF.

- *Collège institutions* : chargé de mission Éducation Nationale Politique de la ville, Cité Éducative, Caisse des Allocations Familiales, métropole TPM.

Emploi et insertion

Ces thématiques feront l'objet d'un temps de concertation commun aux deux quartiers. Effectivement ces thématiques dépassent les limites d'un QPV. Une approche globale et des échanges inter quartiers et avec les acteurs de droit commun permettront d'affiner les propositions.

- *Collèges habitants* : adulte relais Face Var, représentants tables de quartier et Conseil Citoyen, jeunes.
- *Collège associations* : Positiv', Ariane, Femme Dans La Cité, Nouvel Horizon, Face Var.
- *Collège institutions* : France Travail, DDETS, Mission Locale, Cité Emploi, service marketing, métropole TPM.

La finalisation et validation des projets de quartier donnera lieu à des temps de présentation auprès de l'ensemble des acteurs. Chaque projet de quartier appuiera l'appel à projet annuel du Contrat de ville. Les projets de quartier permettront aux partenaires d'orienter et prioriser leurs actions au regard des besoins du territoire.

Chaque année, un bilan des projets de quartier et actions engagées permettra de réajuster le projet de quartier. Tous les deux ans, ils seront soumis à une évaluation concertée. Leurs impacts et pertinences seront évalués. Ainsi, les actions proposées pourront être confortées ou réorientées pour s'adapter aux enjeux du quartier.

III. Plan d'action communal

Le plan d'actions proposé pour la ville de La Seyne-sur-Mer s'appuie sur l'ensemble des évaluations, bilans et recueils de la parole des habitants. Le plan d'action a pour objectif de mieux articuler les actions Contrat de ville avec les dispositifs de droits communs et spécifiques aux quartiers prioritaires. Il permettra également de mieux encadrer les appels à projets annuels.

Le plan d'action repose sur les enjeux identifiés par les partenaires à savoir :

- La tranquillité publique et la prévention
- L'Éducation
- L'emploi et l'insertion
- L'habitat et le cadre de vie

- La mixité sociale, la promotion des valeurs républicaines, la lutte contre les discriminations et accès aux droits

Il pourra être actualisé durant la période du contrat pour s'adapter à l'émergence de nouveaux besoins sur le territoire. Les projets de quartier seront une déclinaison du plan d'actions proposé. Les objectifs seront affinés et renforcés selon les besoins de chacun des deux QPV de la commune.

Axe 1 : Contribuer au maintien de la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Action 1 : associer les habitants au maintien de la tranquillité publique

Description : les sentiments d'impunité et d'injustice liés à la perception du traitement des personnes considérées comme ayant un comportement nuisible par rapport à celles qui respectent les règles restent prégnants. Les habitants et des acteurs de terrain déplorent la capacité à sanctionner ou remédier aux squats, aux rodéos urbains et à d'autres activités illicites¹⁰. Le travail de rapprochement entre la police et la population engagé depuis 2020 favorise l'interconnaissance de l'institution avec les habitants du quartier. La poursuite et le renforcement de ce travail pédagogique est nécessaire pour expliquer le fonctionnement des institutions. Ce travail apaisera les relations entre les institutions et la population, notamment le public jeune.

Objectif : développer les rencontres entre les institutions (justice, polices, bailleur, ...) et habitants pour favoriser la compréhension du système républicain

Partenaires locaux : associations de proximité

Partenaires institutionnels : justice, police, services de l'État, bailleurs sociaux, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de rencontres, adhésion des habitants, diversité des partenaires impliqués

Action 2 : renforcer les dispositifs de médiation

Description : la cohésion sociale au sein des QPV est souvent menacée par les incivilités répétées, les situations conflictuelles et de violence banalisée. Depuis la crise sanitaire, l'isolement des habitants s'est renforcé. De plus, la précarité économique croissante et la fracture numérique accentuent la

¹⁰ Diagnostic QRR, juin 2023

rupture des liens sociaux au sein des quartiers prioritaires. Lors des concertations citoyennes, les habitants se sont exprimés sur la perte de lien social et les violences du quotidien. Ce ressenti renforce le sentiment d'abandon des institutions et les risques de marginalisation. La médiation sociale favorise le maintien de liens apaisés et solidaires sur un territoire en désamorçant et résolvant les conflits. Elle participe ainsi à améliorer la vie quotidienne des habitants.

Objectif : consolider les actions de médiation sociale

Partenaires locaux : associations de prévention, association de proximité, collectifs d'habitants

Partenaires institutionnels : bailleurs sociaux, police, justice, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de conflits résolus, nombre de maraudes, nombre de sollicitations des bailleurs et travailleurs sociaux

Action 3 : développer les actions de prévention primaire

Objectif : favoriser le développement d'une citoyenneté active et d'un sentiment d'appartenance à la République

Description : dans les QPV, les taux de délinquance sont plus élevés que sur les autres quartiers. La prévention primaire doit contribuer à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au fonctionnement d'un système républicain et au danger liés aux actes illicites. La promotion des actions civiques, culturelles, sportives, éducatives favorise une prise en charge renforcée, prévient l'exclusion et contribue à l'éducation des jeunes

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, association de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux

Action 4 : contribuer à l'insertion sociale des jeunes

Description : les jeunes résidants des QPV ont moins accès aux dispositifs de loisirs, d'insertion professionnelle et sociale. L'oisiveté, la présence dans la rue de point de trafic, le manque d'équipements dédiés sont des facteurs qui facilitent l'entrée dans la délinquance. Le contrat de ville, en collaboration avec l'ensemble des dispositifs existants (PRE, Cité Educative, ...) soutient les actions qui permettent aux jeunes de sortir de leur quartier, de vivre des expériences d'ouverture, de favoriser l'égalité filles / garçons et de contribuer au désenclavement du quartier.

Objectif : développer les actions favorisant la mixité sociale et l'égalité filles - garçons

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, association de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux, Métropole TPM

Action 5 : soutenir l'aide aux personnes vulnérables

Description : dans les QPV, les personnes vulnérables sont plus isolées et recourent plus difficilement aux outils d'aide et d'accompagnement. Il ressort des données statistiques de l'Etat que le nombre de faits de violences conjugales et intra familiales est en forte augmentation sur le QPV de Berthe. De plus, la population des deux QPV est vieillissante et les séniors sont de plus en plus isolés. Il apparaît donc essentiel de développer les démarches de proximité dans un esprit d'aller vers, d'adapter les modalités d'actions à ces publics vulnérables et de garantir des prises en charge rapides. Le contrat de ville devra s'efforcer de raccrocher l'ensemble des dispositifs existants, de développer une information accessible et simple et de tendre vers la multiplication des permanences spécialisées avec une approche pluridisciplinaire.

Objectif : faciliter l'accès aux dispositifs de protection des personnes vulnérables

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, associations de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux, Métropole TPM

Axe 2 : développer des parcours éducatifs de qualité particulièrement auprès des jeunes

Action 1 : améliorer la cohérence éducative territoriale

Description : le Contrat de ville souhaite renforcer la coordination particulièrement avec les dispositifs CTG et Cité Educative pour affiner les propositions et aménager des parcours éducatifs sur mesure aux enfants, jeunes et leurs familles résidant en QPV. Les actions mises en œuvre devront favoriser une vision globale de l'offre éducative de 0 à 25 ans, quels que soient les dispositifs ou partenaires.

Objectif : mettre en place un réseau des partenaires financeurs pour coordonner et ajuster les actions déployées sur les QPV

Partenaires locaux : associations financées dans le cadre du contrat de ville et de la Cité Éducative pour mener des actions en direction des publics enfants, jeunes et familles.

Partenaires institutionnels : Éducation Nationale, Cité Éducative, CAF, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de temps de rencontres organisés, nombre de participants, projets inter partenariaux développés

Action 2 : soutenir la parentalité

Description : les quartiers prioritaires se caractérisent par une importance numérique des publics en situation de fragilité sociale, économique et psychologique. De plus, le taux de familles mono parentales y est plus élevé qu'ailleurs. L'accompagnement des familles dans l'exercice de leur parentalité à chaque âge de la vie de l'enfant est un enjeu d'égalité des chances. Le développement des actions de relais parental, de médiation avec l'école, de médiation des conflits, de loisirs familiaux permet à l'enfant d'accéder à tout ce qui est nécessaire à son épanouissement et à l'accomplissement de ses potentialités

Objectif : accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité

Partenaires locaux : associations de proximité, association de soutien à la fonction parentale

Partenaires institutionnels : CAF, Cité Educative, Education Nationale, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions proposées, adhésion des publics

Action 3 : renforcer la prise en charge du public jeune

Description : l'insertion des jeunes issus des QPV constitue un enjeu de lutte contre la délinquance et

d'insertion sociale. Le prise en charge des adolescents et jeunes adultes nécessite une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit dans un premier temps d'identifier l'offre de dispositifs en direction des jeunes, dans un second temps de mesurer si cette offre bénéficie aux jeunes des QPV, et enfin de proposer des solutions adaptées en partant des publics prioritaires. Lors des concertations avec les habitants, la carence de la prise en charge des jeunes est ressortie des débats. Loisirs, lieux dédiés, orientation, insertion, sont des sujets qui questionnent voire inquiètent les familles. Les structures peinent à mobiliser ce public. Les démarches d'aller vers sont à privilégier fortement.

Objectif : développer des actions partenariales d'accompagnement social, éducatif et professionnel

Partenaires locaux : associations de proximité, associations de prévention, espaces municipaux d'accueil des jeunes

Partenaires institutionnels : collèges, lycées, Cité Educative, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de jeunes mobilisés, nombre d'actions déployées, impact des actions sur les parcours des jeunes

Action 4 : faciliter l'orientation des jeunes

Description générale : Face à un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé ces dernières années, un décrochage scolaire grandissant et une forte part de jeunes en inactivité totale (plus de la moitié des jeunes de QPV), il est essentiel d'informer et d'accompagner les jeunes dans leur orientation dès le collège. Malgré l'existence de plusieurs dispositifs d'accompagnement, il est primordial de renforcer ces actions pour les jeunes des quartiers prioritaires. Une bonne orientation permettra à ceux-ci d'être informés des métiers en tension sur le territoire pour leur assurer un avenir durable et favoriser l'égalité des chances.

Objectif : intensifier les actions d'orientation des jeunes

Partenaires locaux : associations d'accompagnement à l'emploi et de proximité

Partenaires institutionnels : Education Nationale, Cité Educative, Cité de l'emploi, France Travail, la Mission locale, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de jeunes orientés, accompagnés, nombre d'entrée en formation ou en emploi à la suite de l'accompagnement

Action 5 : faciliter l'accès à des loisirs de qualité

Description générale : l'accès des enfants et des jeunes à des loisirs de qualité est un enjeu d'égalité des chances et de cohésion sociale. Au sein des QPV, cet enjeu est fort car les inégalités sociales et

économiques sont prégnantes. Les habitants ont des difficultés d'accès à la pratique régulière de loisirs : manque d'information, mobilité, tarification, rapport au corps, représentations Pourtant, l'accès à des loisirs de qualité permet l'acquisition de compétences sociales transposables à l'école, la formation professionnelle, la recherche d'un stage ou d'un emploi. Aux côtés de la Cité éducative, le contrat de ville soutient les actions éducatives complémentaires qui contribuent à l'émancipation et à l'ouverture du champ des possibles...

Objectif : favoriser la mise en place d'actions pertinentes et de plus-value éducative accessibles dès le plus jeune âge

Partenaires locaux : associations de proximité

Partenaires institutionnels : structures culturelles, sportives et de loisirs éducatifs, Cité Educative, établissements scolaires, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en place, nombre de partenariats établis, adhésion des publics

Axe 3 : favoriser l'emploi, la création d'entreprises et la levée des freins en synergie avec le réseau local de l'emploi

Action 1 : renforcer la qualité des actions d'accompagnement global

Description : le diagnostic de la Cité de l'emploi et les actions déployées depuis 2021 mettent en lumière la nécessité de réaliser un diagnostic précis des freins à l'emploi et leur priorisation pour un parcours sans couture. Un défaut de diagnostic expose le bénéficiaire à une inadaptation des actions déployées et un décrochage en cours de parcours. La priorisation permet de trouver des solutions à chaque frein de manière durable.

Objectif : renforcer les actions d'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours

Partenaires locaux : associations partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de sorties positives (bilans annuels des associations), nombre de partenaires mobilisés pour la levée des freins.

Action 2 : favoriser la levée des freins à l'emploi

Description : le taux de chômage dans les QPV est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale. Les freins à l'employabilité sont multiples : enclavement mental, santé, garde d'enfants, mobilité, formation ... Si les dispositifs de droit commun permettent la levée de certains freins, d'autres restent sans réponse car spécifiques. Le contrat de ville de par son large partenariat, en étroite concertation avec la coordination de la Cité de l'emploi, peut jouer un rôle levier pour impulser des actions permettant la levée de certains freins.

Objectif : soutenir les actions spécifiques de levée des freins à l'emploi

Partenaires locaux : associations partenaires du contrat de Ville et de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussites : nombre et type de partenariats établis, nombre d'actions mobilisées en droit commun, nombre de sorties positives

Action 3 : faciliter le recours au droit commun

Description générale : le droit commun offre aujourd'hui un panel de solutions très variées pour les personnes en insertion professionnelle : accompagnement global, actions spécifiques, immersions etc. Le diagnostic de la Cité de l'emploi a révélé que cette offre existante était très peu mobilisée par les associations et les habitants des quartiers prioritaires

Objectif : favoriser les partenariats entre droit commun et associations d'accompagnement pour une meilleure complémentarité des actions

Partenaires locaux : associations partenaires du contrat de Ville et de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussites : nombre et type de partenariats établis, nombre d'actions mobilisées en droit commun

Action 4 : favoriser la lisibilité des actions déployées

Description générale : Après 3 années d'expérimentation, la Cité de l'emploi anime un réseau d'acteurs très engagés réunissant des entreprises, associations, centres de formation et institutions. La présence d'une coordination des actions emploi et d'animations à destination des professionnels ont permis de créer de nouveaux partenariats et de renforcer la lisibilité des actions déployées sur le territoire. Il est essentiel de pérenniser cette coordination pour une meilleure efficacité des dispositifs et acteurs.

Objectif : animer le réseau d'acteurs de l'emploi

Partenaires locaux : associations partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de rencontres partenariales organisées, nombre de nouveaux partenaires intégrés

Action 5 : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités d'entreprises

Description : La création d'entreprise peut être gage d'émancipation des habitants des quartiers prioritaires. Des actions d'accompagnement à la création d'activité sont nécessaires de l'idée au lancement du projet. Avec le réseau de la Cité de l'emploi, il serait intéressant d'intégrer de nouveaux

partenaires à la création d'entreprise pour mettre en place de nouvelles méthodes d'accompagnement comme les couveuses d'entreprises permettant aux créateurs de tester leur activité avant le lancement officiel.

Objectifs : développer un réseau d'acteurs diversifié pour accompagner les créateurs d'entreprises tout au long de leur parcours

Partenaires locaux : associations de la création d'entreprise partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, Mission Locale

Indicateurs de réussite : nombre de personnes accompagnées, nombre de créations d'entreprises

Axe 4 : renforcer la gestion des espaces publics et la qualité du cadre de vie des habitants

Action 1 : favoriser la participation des habitants

Description : la participation citoyenne permet de prévenir les crises sociales en apportant des réponses adaptées. Lors du renouvellement du contrat de ville, les concertations des habitants ont mis en lumière le besoin d'expression des habitants. Depuis la crise sanitaire, la mobilisation des publics est complexe et une forme d'enclavement est apparu. Le contrat de ville impulse les dispositifs de participation comme le Fond de Participation des Habitants. La participation des habitants permet également l'appropriation des espaces publics par les habitants.

Objectif : soutenir les actions hors-les-murs et les initiatives des habitants

Partenaires locaux : centres sociaux et structures de proximité, CIL, conseils de quartier

Partenaires institutionnels : métropole TPM, services de l'Etat, services communaux, bailleurs sociaux

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, adhésion des habitants, nombre de projets FPH menés sur l'espace public

Action 2 : intégrer la transition écologique dans la rénovation des espaces publics

Description : dans le cadre du projet de rénovation urbaine sur le centre-ville, la question de l'adaptation de la ville au changement climatique est centrale. La métropole TPM a missionné l'établissement public Cerema en 2023 pour mener une étude en concertation avec les habitants et usagers du centre-ville sur la question de la surchauffe urbaine. Les habitants sont les premiers impactés par la qualité de leur environnement et à ce titre doivent pouvoir s'impliquer dans les changements à venir. Le contrat de ville peut contribuer à garantir la dynamique de partenariat avec

les équipes métropolitaines et de concertation avec les habitants. De plus, des aménagements transitoires devraient être testés avant travaux. La participation des habitants est donc primordiale.

Objectif : favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable

Partenaires locaux : associations de proximité, conseil citoyen

Partenaires institutionnels : Cerema, Métropole TPM, Maison de l'habitat

Indicateurs de réussite : nombre d'actions déployées, adhésion des habitants, aménagements mis en place

Action 3 : contribuer à l'amélioration de l'habitat

Description : par suite des concertations organisées sur le quartier Berthe, la question de l'habitat apparaît comme centrale. Les habitants déplorent l'entretien du parc social et l'insalubrité de certaines résidences et espaces publics. De plus, le nombre important de logements vacants et squattés engendre un fort sentiment d'insécurité et d'abandon. Aussi, les habitants souhaitent plus de communication avec les institutions gestionnaires de l'habitat. La ville s'engage auprès du principal bailleur social, de la Préfecture et de la métropole TPM à plus de concertation et de suivi des actions pour améliorer de manière significative l'habitat et le cadre de vie des habitants. Le bailleur Toulon Habitat Méditerranée a proposé à la commune un premier plan d'action sur 3 ans pour améliorer l'habitat et le cadre de vie dans le quartier Berthe. La ville s'engage à suivre la réalisation de ce plan d'actions. L'État étudie les conditions d'accélération de ce programme décisif pour les habitants.

Objectif : déployer une démarche de gestion sociale et urbaine de proximité

Partenaires locaux : structures de proximité

Partenaires institutionnels : bailleur social Toulon Habitat Méditerranée, Préfecture du Var, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : retours des habitants, type de communication déployée, nombre de rencontres organisées avec les habitants

Action 4 : impulser l'innovation au sein des QPV

Description : la politique de la ville est conçue pour déployer des pratiques innovantes au sein des QPV. L'objet n'est pas de pallier les carences du droit commun mais bien d'adapter les actions aux problématiques des quartiers prioritaires et renforcer la capacité d'action des habitants. Le nouveau contrat de ville vise à répondre aux enjeux locaux et spécifiques de chaque quartier et de mieux coordonner le déploiement des politiques publiques de droit commun. La mise en place d'actions sur

mesure, de qualité et innovantes renforce l'ouverture des QPV sur son territoire.

Objectif : soutenir les actions innovantes au sein des QPV

Partenaires locaux : structures de proximité et associations hors QPV proposant des actions innovantes

Indicateurs de réussite : nombre d'action mises en place, nombre de nouveaux partenaires mobilisés, adhésion des habitants

Axe 5 : favoriser la mixité sociale et l'accès aux droits

Action 1 : permettre à chaque usager d'avoir accès à ses droits

Description : la question de la mobilisation des politiques publiques de droit commun dans les quartiers prioritaires doit être posée pour que les crédits politique de la ville puissent remplir leur rôle de "levier". En effet, les quartiers prioritaires ne bénéficient pas suffisamment d'actions dites de droit commun. Le contrat de ville, par nature multi partenarial, devra s'efforcer de mobiliser les actions pour favoriser l'égal accès aux droits. De plus, la crise sanitaire et la dématérialisation des services publics ont fortement impactés les populations les plus fragiles. Dans les QPV, le besoin d'accompagnement et de médiation est fort. Une prise en charge individualisée et adaptée est souvent nécessaire pour permettre aux habitants d'accéder à leurs droits.

Objectif : développer des services de proximité pour prévenir les ruptures de parcours

Partenaires locaux : structures de proximité implantées sur les QPV

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental, CAF, DDETS, France Travail, Mission Locale, Conseil départemental d'accès au droit, CTG, Métropole TPM, espace France Service

Indicateurs de réussite : nombre de partenariats développés, professionnalisation des agents d'accueil, orientations

Action 2 : promouvoir les valeurs républicaines pour lutter contre les discriminations

Description : la politique de la ville poursuit l'enjeu fondamental de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires. La démarche d'un plan de lutte contre les discriminations locales est de proposer une animation de proximité et une coopération de l'ensemble des acteurs locaux. Cette approche horizontale permet de lutter contre les discriminations vécues au quotidien et surtout de prévenir les actes de discriminations en promouvant les principes républicains. Par suite d'un diagnostic du quartier Berthe, il s'avère que les indicateurs de "radicalisation" sont en baisse depuis cinq ans même si ce sujet reste un point de vigilance pour les acteurs formés à les repérer. Toutefois,

le racisme et les discriminations sont encore fortement ressentis par la population.

Objectif : développer un plan d'actions annuel et multi partenarial dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations

Partenaires locaux : accueils de loisirs, écoles, espaces jeunes, associations de proximité

Partenaires institutionnels : Éducation Nationale et autres services de l'État, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, adhésion des publics

Action 3 : renforcer la prévention santé

Description : la santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations. En quartier prioritaire, deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin au cours de l'année écoulée. Un autre phénomène accentue ces inégalités face à la santé : le non-recours aux soins pour diverses raisons comme la complexité du système de prestation, la maîtrise de la langue, la crainte de la stigmatisation, ...

Objectif : développer des actions de prévention spécifiques et proposer une instance de coordination partenariale

Partenaires locaux : Atelier Santé Ville et partenaires associatifs

Partenaires institutionnels : ARS, CPAM, CHITS, Métropole TPM...

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, nombre de réunions de coordinations, nombre de projets inter partenaires, adhésion des publics

Action 4 : Développer l'accessibilité des habitants à l'offre culturelle du territoire

Description : les habitants des quartiers prioritaires souffrent souvent d'un isolement social, ne fréquentent que rarement les lieux de diffusion culturelle et s'autorisent peu à avoir une pratique artistique et culturelle. Or, la culture est un levier puissant d'insertion, d'intégration et de remobilisation de personnes en difficultés sociales. La métropole propose à ses habitants une offre culturelle riche et diversifiée. Toutefois, elle reste aujourd'hui peu accessible aux habitants des QPV : manque de communication et d'actions d'aller vers, représentations, tarification ... Le contrat de ville peut être un levier pour développer la culture comme un levier d'inclusion sociale.

Objectif : favoriser les projets d'accompagnements des publics vers l'accès structures culturelles du bassin métropolitain.

Partenaires locaux : structures de proximité implantées dans les QPV

Partenaires institutionnels : service municipal « culture », structures culturelles gérées par la métropole (ex : CNRR, opéra de Toulon), Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de partenariats développés, communication instaurée, adhésion des publics

Action 5 : favoriser l'accès au sport

Description : la démocratisation du sport est un levier d'intégration sociale. Du fait des valeurs qu'il diffuse : esprit d'équipe, persévérance, détermination, il favorise l'apprentissage de la vie sociale, la préservation de la santé et l'épanouissement personnel. À ce titre, les actions destinées à favoriser le développement de la pratique sportive font partie intégrante des politiques de lutte contre l'exclusion, notamment dans les quartiers prioritaires. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous et notamment pour les publics jeunes et féminin sont un enjeu de cohésion sociale.

Objectif : soutenir le développement d'actions sportives à destination notamment du public jeune féminin

Partenaires locaux : structures de proximité et associations hors QPV

Partenaires institutionnels : Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en place, nombre de nouveaux partenaires mobilisés, adhésion des habitants

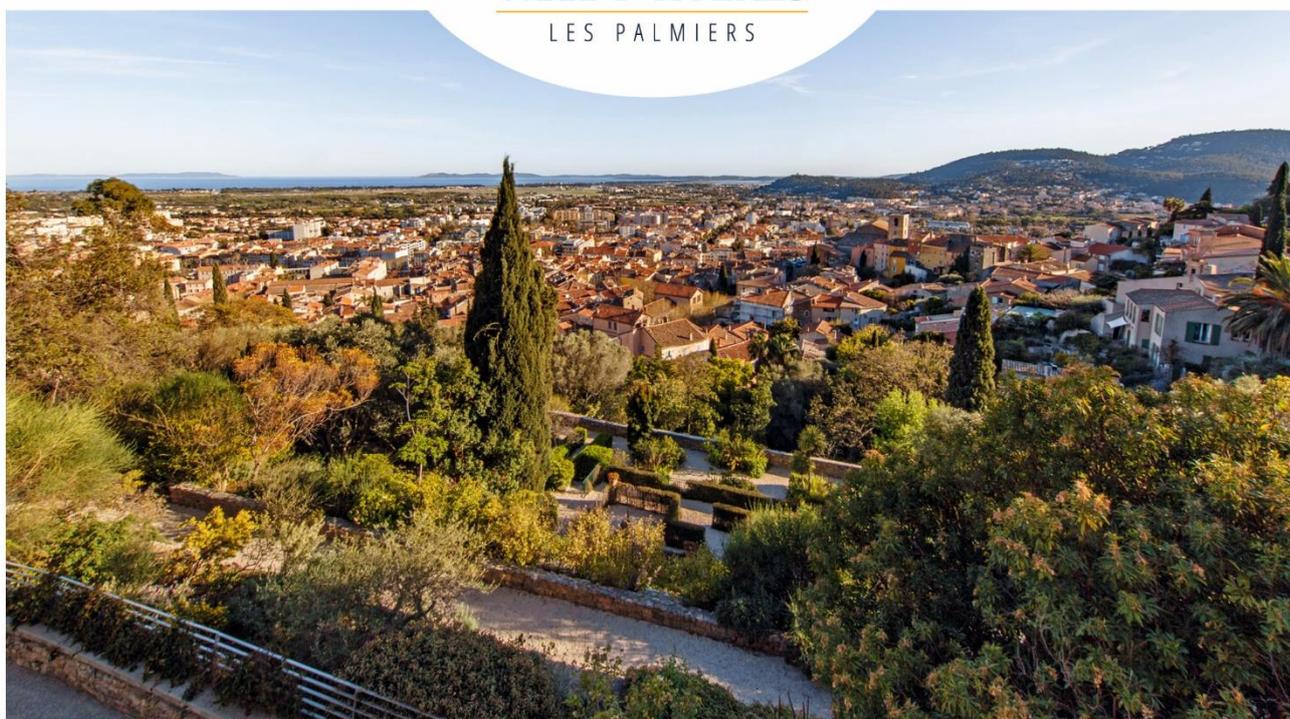
quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

FEUILLE DE ROUTE **Hyères**



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

- I. La géographie prioritaire et diagnostic : le QPV du Val des Rougières
 1. Périmètre du quartier prioritaire du Val des Rougières
 2. Diagnostic transversal du QPV – Val des Rougières
- II. La géographie prioritaire et diagnostic : Qpv du centre ancien
 1. Périmètre du quartier prioritaire du Centre ancien
 2. Diagnostic transversal du QPV – Centre ancien
- III. Moyens financiers 2015 – 2023
 1. Etat
 2. ville et métropole TPM
- IV. Concertation citoyenne
 1. les moyens de recueil de la parole habitante
 2. Les enseignements de la concertation
 3. Analyse des tables de quartier de Hyères
- V. Stratégie locale d'intervention
 1. La sécurité, la prévention et la tranquillité publique
 2. L'emploi
 3. La jeunesse
 4. L'habitat et le cadre de vie
 5. Le projet d'investissement du Val des Rougières : La création de "la maison des projets et des habitants"
- VI. Déploiement opérationnel
 1. Principes d'action
 2. Priorités et fiches actions
- VII. Pilotage de la démarche territoriale
 1. le pilotage infra-quartier
 2. Le pilotage communal
- VIII. Evaluation
 1. Une articulation entre bilan des actions et évaluation de la stratégie territoriale
 - Démarche opérationnelle : le bilan des actions
 - L'évaluation de la stratégie territoriale
 2. Une construction précise d'indicateurs d'évaluation
 3. Les modalités d'association des usagers à la démarche évaluative
- IX. Communication

Introduction

Le contrat de ville métropolitain 2024-2030 porte une ambition nouvelle pour les habitants des quartiers prioritaires, en posant comme enjeu central l'accessibilité des habitants aux potentialités du territoire.

La commune d'Hyères, commune dynamique et attractive au sein de la métropole, s'inscrit pleinement dans cette ambition, en faisant valoir ses atouts culturels, économiques et environnementaux. Ainsi, l'enjeu métropolitain constitue la clé de voûte de la démarche communale et partenariale des acteurs du contrat de ville, en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de droits commune et spécifiques autour de cette ouverture émancipatrice proposée aux habitants des deux quartiers prioritaires.

I. La géographie prioritaire et diagnostic : Val des Rougières

1. Périmètre du quartier prioritaire du Val des Rougières



2. Diagnostic transversal du QPV – Val des Rougières

- démographie
- niveau de vie
- emploi-insertion
- éducation
- chiffres CAF
- logement
- santé
- équipements structurant (école, culture, loisirs, sport...)
- moyens mobilisés

- Démographie

Population du QPV du Val des Rougères

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	2 100	55 069	438 985	438 985
Commune	Part de la population du QP dans la commune¹ (%)	Part de la population de la commune dans le QP² (%)		
Hyères		100,0		3,8

¹Population du QP dans la commune sur population du QP

²Population du QP dans la commune sur population de la commune

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition par âge et par sexe

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Hommes (%)	48,7	47,3	47,4	47,4
Femmes (%)	51,3	52,7	52,6	52,6
Moins de 25 ans (%)	36,9	22,9	25,9	25,9
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	34,0	20,4	23,7	23,7
60 ans ou plus (%)	23,5	36,5	32,0	32,0
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	24,8	40,0	34,8	34,8
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,3	0,5	0,6	0,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ménages et famille³

Etrangers

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Ménages de 1 personne (%)	35,7	44,1	41,8	41,8
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	nd	1,0	1,1	1,1
Familles monoparentales (%)	29,2	18,7	19,3	19,3

³ Les indicateurs sur les ménages rapportent le nombre de ménages concernés au nombre total de ménages.

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille).

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

- Niveau de vie

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Étrangers (%)	18,0	4,9	4,7	4,7
Étrangères parmi les femmes (%)	19,5	4,6	4,5	4,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Part des ménages imposés (%)	25,1	58,4	56,0	56,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Médiane	770	1 810	1 770	1 770
Premier quartile	460	1 180	1 100	1 100
Troisième quartile	1 260	2 560	2 510	2 510
Taux de bas revenus (%)	68,2	21,9	24,3	24,3
Rapport interdécile (D9/D1)	19,0	6,0	7,1	7,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en €, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Médiane	1 100	1 820	1 790	1 790
Premier quartile	870	1 320	1 280	1 280
Troisième quartile	1 420	2 430	2 380	2 380
Taux de pauvreté (%)	49,3	15,1	16,6	16,6
Rapport interdécile (D9/D1)	2,7	3,5	3,4	3,4

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Foyers allocataires CAF	544	11 023	98 831	98 831
Prime d'activité (PPA)	185	4 305	35 568	35 568
Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	125	1 654	15 756	15 756
Allocation adulte handicapé (AAH)	66	1 189	10 496	10 496
Bénéficiaires Cnam	nd	49 047	402 871	402 871
Bénéficiaires C2S sans participation financière ¹	nd	4 103	43 863	43 863
Bénéficiaires C2S avec participation financière ¹	nd	1 252	12 146	12 146

¹ La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement :
- de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) : C2S sans participation financière
- de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) : C2S avec participation financière
Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1^{er} janvier 2022

- **Emploi-insertion**

Situation de l'emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	43,1	62,7	60,9	60,9
	Femmes	36,9	60,5	58,1	58,1
	Étrangers	40,8	49,1	42,4	42,4
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (%) :	Ensemble	20,9	13,6	13,0	13,0
	Femmes	nd	12,4	12,6	12,6
	Étrangers	nd	16,2	22,5	22,5

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Contrats aidés	5	60	700	700
Évolution annuelle (%)	-28,6	-37,5	-32,4	-32,4

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2022.
Source : ASP, traitements Dares - Insee 2022

Demandeurs d'emploi catégorie ABC

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2022		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	210	102	108	5 175	2 727	2 448	38 236	19 780	18 456	38 236	19 780	18 456
Catégories ABC	191	91	100	4 518	2 359	2 159	32 491	16 747	15 744	32 491	16 747	15 744
dont bénéficiaires du RSA (%)	29,8	28,6	31,0	18,7	16,8	20,8	21,4	20,5	22,4	21,4	20,5	22,4
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	-6,5	4,7	-14,8	-6,7	-6,7	-6,7	-4,5	-3,8	-5,1	-4,5	-3,8	-5,1
Catégorie A	121	57	64	2 872	1 412	1 460	19 617	9 513	10 104	19 617	9 513	10 104
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-20,5	-8,2	-28,9	-8,9	-8,7	-9,1	-7,9	-6,7	-8,9	-7,9	-6,7	-8,9

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

Niveau de formation demandeurs d'emploi catégorie ABC^{1,2,3}

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2022		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	29,8	24,2	35,0	11,4	9,7	13,2	13,0	10,9	15,2	13,0	10,9	15,2
CAP-BEP	38,8	35,1	42,0	30,2	24,7	36,2	32,1	27,0	37,6	32,1	27,0	37,6
Bac	19,9	26,4	14,0	26,0	27,8	24,0	25,1	27,5	22,5	25,1	27,5	22,5
Supérieur au Bac	11,5	14,3	9,0	32,2	37,6	26,4	29,7	34,4	24,6	29,7	34,4	24,6

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné), la somme peut donc être différente de 100.

⁴La redéfinition en 2019 de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi entraîne une rupture de série entre 2018 et 2019

- **Education**

Établissements accueillant des élèves résidents en QPV (chiffres 2022/2023):

- Ecoles maternelles :
 - * Ferdinand Buisson : 66 élèves dont 10% d'élèves QPV (VdR)
 - * Val des Pins : 75 élèves, 100% QPV (VdR)
- Ecoles élémentaires :

- * Excelsior : 303 élèves dont 46% QPV (VdR)
- Collège :
 - * Collège Marcel Rivière : 420 élèves dont 35% QPV (VdR)

Taux de retard scolaire au collège

<i>Données EN 2020/2021</i>	Val des Rougières	Centre Ancien	Hyères
Taux de retard scolaire à l'entrée en 6ème	40 %	NC	9 %
Taux de retard scolaire à l'entrée en 3ème	42 %	24%	10 %

Indice de Positionnement social des établissements scolaires

Données Education nationale 2020	IPS de l'école (Indice de Positionnement Social des Elèves)	IPS moyen circonscription d'Hyères	Ecart
Ecole primaire St Exupéry	102,1	108,2	-6,1
Ecole primaire Michelet	89,9	108,2	-18,3
Ecole primaire Excelsior	83,2	108,2	- 25
Collège Marcel Rivière	95,9	109,4 (moyenne des collèges hyérois)	-13,5
Lycée Professionnel Golf-Hôtel	89,1	105,3 (moyenne des lycées hyérois)	-16,2

- [Chiffres bénéficiaires CAF](#)

Petite enfance :

La crèche Tom Pouce implantée au cœur du Val des Rougières accueille 24 enfants âgés de 3 à 4 ans. Le LAEP "La colline aux enfants", situé au 1er étage de la crèche Tom Pouce accueille annuellement une soixantaine de familles pour 70 enfants environ.

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	544	11 023	98 831	98 831
Population couverte par au moins une prestation CAF	1 162	22 763	210 874	210 874
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	3,7	7,5	8,0	8,0
Allocataires étudiants (%)	s	1,0	3,5	3,5
Familles monoparentales (%)	13,1	17,3	16,6	16,6
Allocataires isolés (%)	54,2	53,1	51,8	51,8
Couples sans enfant (%)	8,8	4,9	5,3	5,3
Couples avec enfant(s) (%)	23,9	24,7	26,3	26,3
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	10,7	5,5	6,4	6,4
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	14,6	14,8	15,2	15,2
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	16,5	13,2	14,4	14,4
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	26,3	26,2	26,6	26,6
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	20,6	22,3	21,0	21,0
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	10,3	15,3	14,1	14,1
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	11,7	8,2	8,7	8,7

- **Santé**

Les indicateurs de santé dans les QPV sont défavorables dès le plus jeune âge, liés à la composition sociale de la population, aux revenus et à l'attention portée au corps (prévention et pratiques alimentaires) qui diffèrent selon les milieux. Espérance de vie plus basse liée à la pénibilité physique des métiers exercés. Peu d'accès aux soins car peu d'informations et de visibilité dans le dédale des dispositifs de santé et coûts des soins auxquels s'ajoute souvent une mauvaise couverture complémentaire.

- Logement

Val des Rougières			
Nombre de logements		927	
Nombre de logements - HLM Var Habitat		831	
		T1/2	20,50%
		T3/4	79,50%
Chauffage	Individuel GAZ secteur : Mataffe, hyeres armée, excelsior, valdé collectif GAZ : secteur Bellevue (données var habitat)	T5-T6	-10 logements
		Taux de vacance	8%
Année de construction	Secteur bas : années 1950 secteur : années 1970		
Part de logements en parc privé		11.50 %	
Part du locatif dans le parc privé		34.60 %	
Evolution de l'indicateur de marché entre les périodes 2006/2016 et 2013/2020		-26.40 %	

- Equipements structurants

- Rayon 500 m
 - crèche tom pouce école
 - école maternelle val des pins
 - école primaire excelsior
 - salle des fêtes et d'animation
 - city stade
 - place publique – amphithéâtre des verdure
 - transports en commun
- Rayon 1km
 - collège Marcel Riviere
 - lycée Golf Hôtel 1,3km,
 - plateau sportif du golf hôtel (projet de réhabilitation complet avec Feder iti,,
 - super marché
 - commerces de proximité (maraichers, boulangeries, boucherie, barbier, 1 pharmacie, laverie, restaurant, photographe, tabac presse...)
 - services : relais poste, banque, médecins (3) et kinésithérapeute

II. La géographie prioritaire et diagnostic : centre ancien

1. Périmètre du quartier prioritaire du Centre ancien



2. Diagnostic transversal du QPV – Centre ancien

- Démographie

Population du QPV du Centre ancien

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	2 022	55 069	438 985	438 985
Commune	Part de la population du QP dans la commune¹ (%)		Part de la population de la commune dans le QP² (%)	
Hyères	100,0		3,7	

¹Population du QP dans la commune sur population du QP

²Population du QP dans la commune sur population de la commune

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition par âge et par sexe

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Hommes (%)	52,8	47,3	47,4	47,4
Femmes (%)	47,2	52,7	52,6	52,6
Moins de 25 ans (%)	25,3	22,9	25,9	25,9
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	28,5	20,4	23,7	23,7
60 ans ou plus (%)	21,5	36,5	32,0	32,0
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	22,3	40,0	34,8	34,8
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	0,8	0,5	0,6	0,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ménages et famille³

Etrangers

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Ménages de 1 personne (%)	61,6	44,1	41,8	41,8
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	nd	1,0	1,1	1,1
Familles monoparentales (%)	38,9	18,7	19,3	19,3

³ Les indicateurs sur les ménages rapportent le nombre de ménages concernés au nombre total de ménages.

L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille).

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

- Niveau de vie

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Étrangers (%)	12,8	4,9	4,7	4,7
Étrangères parmi les femmes (%)	nd	4,6	4,5	4,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Part des ménages imposés (%)	34,7	58,4	56,0	56,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Médiane	960	1 810	1 770	1 770
Premier quartile	450	1 180	1 100	1 100
Troisième quartile	1 640	2 560	2 510	2 510
Taux de bas revenus (%)	54,4	21,9	24,3	24,3
Rapport interdécile (D9/D1)	///	6,0	7,1	7,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Médiane	1 240	1 820	1 790	1 790
Premier quartile	900	1 320	1 280	1 280
Troisième quartile	1 690	2 430	2 380	2 380
Taux de pauvreté (%)	40,1	15,1	16,6	16,6
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,5	3,4	3,4

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

- [Emploi-insertion](#)

Situation de l'emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	58,5	62,7	60,9	60,9
	Femmes	56,3	60,5	58,1	58,1
	Étrangers	55,0	49,1	42,4	42,4
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (%) :	Ensemble	21,6	13,6	13,0	13,0
	Femmes	17,2	12,4	12,6	12,6
	Étrangers	nd	16,2	22,5	22,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Contrats aidés	5	60	700	700
Évolution annuelle (%)	-28,6	-37,5	-32,4	-32,4

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2022.

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2022

Demandeurs d'emploi catégorie ABC

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2022		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	350	143	207	5 175	2 727	2 448	38 236	19 780	18 456	38 236	19 780	18 456
Catégories ABC	312	125	187	4 518	2 359	2 159	32 491	16 747	15 744	32 491	16 747	15 744
dont bénéficiaires du RSA (%)	34,9	33,6	35,8	18,7	16,8	20,8	21,4	20,5	22,4	21,4	20,5	22,4
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	-11,6	-13,1	-10,5	-6,7	-6,7	-6,7	-4,5	-3,8	-5,1	-4,5	-3,8	-5,1
Catégorie A	226	82	144	2 872	1 412	1 460	19 617	9 513	10 104	19 617	9 513	10 104
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-14,4	-19,8	-11,1	-8,9	-8,7	-9,1	-7,9	-6,7	-8,9	-7,9	-6,7	-8,9

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

Niveau de formation demandeurs d'emploi catégorie ABC^{1,2,3}

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2022		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	15,1	14,4	15,5	11,4	9,7	13,2	13,0	10,9	15,2	13,0	10,9	15,2
CAP-BEP	40,7	32,8	46,0	30,2	24,7	36,2	32,1	27,0	37,6	32,1	27,0	37,6
Bac	21,5	20,8	21,9	26,0	27,8	24,0	25,1	27,5	22,5	25,1	27,5	22,5
Supérieur au Bac	22,7	32,0	16,6	32,2	37,6	26,4	29,7	34,4	24,6	29,7	34,4	24,6

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné), la somme peut donc être différente de 100.

²La redéfinition en 2019 de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi entraîne une rupture de série entre 2018 et 2019

- **Education**

Etablissements accueillant des élèves résidant en QPV (chiffres 2022/2023):

- Ecoles : Groupe scolaire Jules Michelet : 141 élèves dont 74% QPV (Centre ancien)
- Collège : Collège Ferry : 437 élèves dont 12% QPV (CA).

Taux de retard scolaire au collège

Données EN 2020/2021	Val des Rougières	Centre Ancien	Hyères
Taux de retard scolaire à l'entrée en 6ème	40 %	NC	9 %
Taux de retard scolaire à l'entrée en 3ème	42 %	24%	10 %

Indice de Positionnement Social des établissements scolaires

Données Education	IPS de l'école	IPS moyen	Ecart
-------------------	----------------	-----------	-------

nationale 2020	(Indice de Positionnement Social des Elèves)	circonscription d'Hyères	
Ecole primaire St Exupéry	102,1	108,2	-6,1
Ecole primaire Michelet	89,9	108,2	-18,3
Ecole primaire Excelsior	83,2	108,2	- 25
Collège Marcel Rivière	95,9	109,4 (moyenne des collèges hyérois)	-13,5
Lycée Professionnel Golf-Hôtel	89,1	105,3 (moyenne des lycées hyérois)	-16,2

- [Chiffres CAF](#)

Bénéficiaires CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	815	11 023	98 831	98 831
Population couverte par au moins une prestation CAF	1 220	22 763	210 874	210 874
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	11,8	7,5	8,0	8,0
Allocataires étudiants (%)	1,2	1,0	3,5	3,5
Familles monoparentales (%)	14,7	17,3	16,6	16,6
Allocataires isolés (%)	72,9	53,1	51,8	51,8
Couples sans enfant (%)	4,2	4,9	5,3	5,3
Couples avec enfant(s) (%)	8,2	24,7	26,3	26,3
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	1,6	5,5	6,4	6,4

Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	17,8	14,8	15,2	15,2
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	13,8	13,2	14,4	14,4
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	28,9	26,2	26,6	26,6
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	16,8	22,3	21,0	21,0
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	12,8	15,3	14,1	14,1
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	9,9	8,2	8,7	8,7

Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2021

- **Bénéficiaire de la Caisse primaire de l'assurance maladie**

Quartiers Prioritaire centre ancien	
Population couverte	1694
Hommes	879
Femmes	815
Moins de 18 ans	232
De 18 à moins de 25 ans	152
De 25 à moins de 50 ans	629
De 50 à moins de 60 ans	259
De 60 à moins de 75 ans	267
75ans et plus	155
Population couverte bénéficiaire de la C2S	496
Hommes bénéficiaires de la C2S	243
Femmes bénéficiaires de la C2S	253
Bénéficiaires de la C2S de moins de 18 ans	98
Bénéficiaires de la C2S de 18 ans à moins de 25 ans	32
Bénéficiaires de la C2S de 25 ans à moins de 50 ans	201
Bénéficiaires de la C2S de 50 ans à moins de 60 ans	68
Bénéficiaires de la C2S de 60 ans ou plus	86
C2S = Complémentaire santé solidaire	
Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie ©Insee	

- **Logement**

Centre ancien	
Nombre de personnes vivant en QPV Résidences principales	1453
T1/2	45,00%
T3/4	55,00%
T5	0
Taux de vacance (2018)	19%
Taux de commerces de proximité	23,60%
Diversité des équipements	0,30%
Équipements sportifs	0
Chauffage	Individuel électrique en grande partie
Année de construction	Avant 1900 pour les ruelles et chemins

- **Santé**

Les indicateurs de santé dans les QPV sont défavorables dès le plus jeune age, liés a la composition sociale de la population, aux revenus et à l'attention portée au corps (prévention et pratiques alimentaires) qui diffèrent selon les milieux. Espérance de vie plus basse lié à la pénibilité physique des métiers exercés. Peu d'accès aux soins car peu d'informations et de visibilité dans le dédale des dispositifs de santé et coûts des soins auxquels s'ajoute souvent une mauvaise couverture complémentaire.

- **Equipements structurants**

- Rayon 500 m
 - crèche tom pouce école
 - école maternelle val des pins
 - école primaire excelsior
 - salle des fêtes et d'animation
 - city stade
 - place publique – amphithéatre des verdures
 - transports en commun

- Rayon 1km
 - collège Marcel Riviere
 - lycée Golf Hotel 1,3km,
 - plateau sportif du golf hotel (projet de réhabilitation complet avec feder iti,,
 - super marché
 - commerces de proximité (maraichers, boulangeries, boucherie, barbier, 1 pharmacie, laverie, restaurant, photographe, tabac presse...)
 - services : relais poste, banque, medecins (3) et kynésithérapeute

III. Moyens financiers spécifiques 2015 – 2023

1. Etat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PROG 147	101 000 €	90 434 €	Dont crédits départementaux 1000€ 78 484 €	88 500 €	86 000 €	86 000 €	79 000 €	Dont 1500 crédits départementaux 82 700 €	85 500 €	777 618 €
Equipe opé, études		15 000 €								15 000 €
PRE	40 000 €	60 000 €	80 000 €	80 000 €	88 000 €	88 000 €	82 000 €	82 000 €	90 000 €	690 000 €
Cité éducative								210 000 €	210 000 €	420 000 €
Quartiers d'été						8 740 €	55 055 €	62 500 €	34 870 €	161 165 €
Quartiers d'automne/solidaires						1 200 €	2 000 €			3 200 €
Gilets roses								12 000 €		12 000 €
Plan continuité éducative						3 840 €				3 840 €
Fonds de soutien aux associations						7 500 €				7 500 €
Colo apprenantes						8 800 €				8 800 €
Adultes-relais	37 646 €	75 516 €	76 096 €	76 920 €	53 979 €	73 024 €	99 865 €	165 272 €	131 400 €	789 718 €
FONJEP										0 €
TOTAL	178 646 €	240 950 €	234 580 €	245 420 €	227 979 €	277 104 €	317 920 €	614 472 €	551 770 €	2 888 841 €

2. Ville et Métropole TPM :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Commune de Hyères										
Contrat de ville	167 000	161 000	175 900	131 700	160 000	154 000	158 700	136 000	137 000	1 381 300
PRE										
Cité éducative								40 000	40 000	80 000
Métropole TPM										
Contrat de ville	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	450 000

Budget PRE Hyères

	Subventions ANCT Action	Coût fonctionnement Commune (salaires, coûts fixes et variables,
2016	80 000,00 €	
2017	80 000,00 €	
2018	80 000,00 €	183 695,00 €
2019	80 000,00 €	191 733,00 €
2020	82 000,00 €	210 553,00 €
2021	82 000,00 €	210 979,00 €
2022	90 000,00 €	214 326,00 €
2023	90 000,00 €	222 838,00 €

IV. Concertation citoyenne

1. Les moyens de recueil de la parole habitante

- Rencontre avec les habitants du Val des Rougières à Hyères : lundi 23 janvier 2023
 - Représentés de l'État : 6
 - Représentés de la ville de Hyères : 3
 - Les habitants :
 - 90 habitants des QPA et QVA
 - 2 adulte relais
 - 6 membres du conseil citoyen de Hyères

En complément de cette concertation en présentiel, 70 retours de questionnaires ont été récoltés et ont permis aux habitants de s'exprimer en toute liberté.

2. Les enseignements de la concertation :

Constats :

Les habitants des QPV/QVA de Hyères expriment leurs interrogations relative à la communication avec le bailleur. A noter que la table de quartier de Hyères se concentre sur les problématiques liées au logement.

- Communication avec le bailleur à fluidifier
- Cadre de vie, insalubrité
- Insécurité liée au trafic
- Difficultés de cohésion / problèmes de voisinage
- Activités culturelles à développer

Préconisations :

- Rencontres institutionnelles (bailleurs, rencontres police/population)
- Diagnostic en marchant, Ville, bailleurs, Préfecture et Métropole
- Diagnostic immeuble par immeuble, espace public, gestion des déchets et tranquillité publique
- Rénovation urbaine du quartier
- Police plus présente au sein du quartier pour limiter le trafic de drogue et les incivilités.

3. Analyse des tables de quartier de Hyères

Les conseils citoyens remplissent plus ou moins leurs objectifs initiaux selon l'acteur qui les anime. En effet, lorsqu'ils sont portés par une association de quartier ou un centre social ils connaissent un dynamisme beaucoup plus important. Certains sont accompagnés au quotidien par un adulte relais. Le choix de cet adulte relais est important. Celui-ci doit être en capacité de maîtriser les objectifs du conseil citoyen, d'aider à préparer les ordres du jour mais surtout de créer les conditions d'une parole libre mais policée, critique mais constructive.

A Hyères, où la volonté était d'entendre une parole libre des habitants, cette rencontre s'est faite au cœur du quartier dans la salle des fêtes mise à disposition par la mairie. La démarche visait à recueillir la parole des habitants sur le champ de leur vie quotidienne et de leur capacité à s'inscrire dans une approche de reconstruction de leur quotidien.

Les professionnels intervenant dans le quartier n'ont pas été conviés mais ont participé à la mobilisation du public. Ainsi environ 100 habitants auront été présents. La concertation a permis de donner la parole aux habitants par deux moyens : **la prise de parole orale et un questionnaire anonyme.**

Pour autant le logement et cadre de vie ont été très largement les premiers sujets évoqués, suivi par la sécurité et les services dans le quartier.

Les situations de gestion du quotidien sont très nombreuses dans ce QPV de 2100 habitants avec 99 % d'habitat social collectif situé en périphérie. En effet, les habitants ont trouvé là un espace de parole libre non contraint et presque sans ordre du jour.

Sur Hyères la mise en place de la rencontre aura permis, au-delà de recueillir la parole, de produire d'autres effets positifs concrets.

La grande part des témoignages faisait écho à ce qui est observé depuis des mois et portant sur un habitat et un cadre de vie partiellement disqualifiés. Les habitants ont d'abord exprimé des interrogations sur de nombreux aspects du logement, des places de crèches pour l'insertion des mamans isolées, des loisirs éducatifs pour les plus jeunes.

Cette table ronde aura enfin permis de comprendre la nécessité de la mise en place d'une commission « habitat cadre de vie » (liée au CLSPDR) permettant l'amélioration de la vie des QPV.

Un second temps de concertation s'est déroulé après la mise en place d'une réunion avec l'ensemble des associations intervenant en QPV avant l'été. Cette réunion qui s'est tenue au sein du local de l'APS a permis de prolonger la démarche, au-delà de la concertation de janvier, au travers d'autres questionnaires menés notamment par Arty Family auprès de quelques jeunes.

Des questionnaires nouveaux ont donc été apportés sur le centre ancien accompagnés de visites de terrain directement auprès des habitants et de quelques commerçants isolés dans les ruelles. Les réponses apportées ont permis de renforcer les attentes exprimées en janvier.

En centre ancien, le nombre de questionnaires n'a pas été suffisamment significatif pour permettre une analyse. Mais les concertations directes avec les habitants et le réseau des associations a permis d'identifier des points saillants : le problème de stationnement, les nuisances nocturnes et le sentiment d'insécurité (confirmé par les quelques questionnaires) principalement.

Globalement sur les deux secteurs, les priorités portent sur l'habitat, la propreté publique et la sécurité. Viennent ensuite les loisirs, les services publics et la santé.

Le réseau des établissements scolaires sur Hyères est de qualité et en proximité directe avec les QPV. Ceci est vérifié par l'absence de retours significatifs dans cette concertation.

4. Réponses au questionnaire - Val des Rougières

Comme pour beaucoup de réunions en QPV qui sont co-organisées avec les associations, nous constatons régulièrement une forte présence féminine. Leur situation dans ce QPV présente un taux d'emploi inférieur aux hommes. Les femmes isolées avec de petits revenus ne peuvent prétendre qu'à des logements sociaux souvent disponibles en QPV notamment sur le Val des Rougières où les loyers sont plutôt bas.

Au regard du nombre très déséquilibré d'hommes et de femmes, il ne serait pas pertinent de faire d'effectuer comparaisons par genre.

- âges des participants :

	Enfants	15 – 25 ans	26 – 35 ans	36 – 50 ans	51 – 62 ans	63 – 88 ans
femmes	11	4	3	5	4	3
hommes		5	7	10	10	15
total H/F		9	5	15	14	18

Le premier enseignement porte sur le nombre important d'habitants en âge potentiel de retraite qui ont participé à la table de quartier.

En moyenne, les participants ont vécu environ 20 ans dans le quartier du Val des Rougières. Il est à noter que 9 personnes âgées de plus de 62 ans ont eu un logement social au sein de ce QPV depuis 4 ans en moyenne. Il s'agit donc d'habitants qui ont eu une proposition de logement social dans le QPV en 2017-18. S'il s'agit d'une tendance réelle, il conviendra de prendre en compte cette dimension dans l'accompagnement des personnes âgées en QPV en lien avec le droit commun (CCAS, CAF ...)

Les réponses au questionnaire sur les champs prioritaires :

- Les thématiques les plus importantes à traiter pour les habitants selon leur niveau d'importance noté de 0 (pas important) à 5 (très très important) :

Thématiques	Score cumulé
la Propreté	162
Stationnement	136
Logement	130
Loisirs	117
Service public	111
Santé	106
Coût de la vie	87
Vie culturelle	85
Emploi	73
Education	62

V. Stratégie locale d'intervention

La stratégie communale décline localement les axes métropolitains, ceux de la ville et de l'Etat.

Dans le cadre des orientations de la note du 3 avril 2023 du Ministre de la ville et du logement en direction des Préfets, de la circulaire du 31 août 2023 de la Ministre de la ville et au regard des concertations citoyennes mises en place dans tous les quartiers prioritaires de TPM, la feuille de route communale intégrera 4 volets prioritaires. Ces volets qui viennent en compléments des actions pertinentes menées sur les territoires seront intégrés prioritairement dans les programmations.

1. La sécurité, la prévention et la tranquillité publique :

Cet axe fort exprimé par les habitants des QPV dans les concertations influe de manière significative sur la vie et dans l'atmosphère générale des QPV. Il est donc attendu que les actions de prévention en proximité dites "aller vers" se tiennent en horaires décalés et de manière pluridisciplinaire. Concernant la jeunesse, la mise en place de médiations au sein des QPV devra s'articuler avec l'action de l'éducation spécialisée dite de droit commun. Les actions permettant la réappropriation des espaces publics et la remontée d'information reprises en compte dans le cadre des CLSPDR (squats, nuisance, incivilités...) seront prioritaires. Les actions portant sur des suivis individuels permettant l'accompagnement vers le droit commun (permanence d'avocat, aide à la plainte, soutien psychologique, soutien face au harcèlement, lutte contre les addictions...) seront également prioritaires.

Les orientations et axes d'actions sont repris dans la priorité 1 reprise en partie 6.2 : Priorités et fiches actions

2. L'emploi :

Les comités emploi constituent dès 2024 le volet emploi des contrats de ville. Les actions concourant à la remobilisation des publics, à l'employabilité ou à la formation seront étudiées au regard du diagnostic porté collectivement par les acteurs des comités emploi locaux. Cette instance locale sera le lieu de pilotage de l'action emploi pour les QPV avec la mobilisation préalable du droit commun des services publics de l'emploi et la mobilisation de crédits spécifiques pour les cohortes en QPV ou pour des actions innovantes.

Les orientations et axes d'actions sont repris dans la priorité 2 reprise en partie 6.2 : Principes d'action : les fiches d'actions

3. La jeunesse :

Cet enjeu peut être traité de manière transversale (loisirs, citoyenneté, formation, insertion, santé, prévention ...). Les actions relevant de l'accompagnement des jeunes qui viendront en complément du droit commun devront se mettre en place dans une logique de continuité post-scolaire et en articulation les dispositifs spécifiques (cité éducative, PRE ...) au sein des QPV. Pour la catégorie de jeunes dits "invisibles", les actions "d'aller vers" constitueront des interventions en horaires décalés et pluridisciplinaires. Les orientations et axes d'actions sont repris dans la priorité 3 reprise en partie 5.2 : Priorités et fiches actions.

4. L'habitat et le cadre de vie :

En articulation avec les partenaires du contrat de ville et les bailleurs, il est attendu que les actions s'inscrivant dans cet enjeu important exprimé dans les concertations d'habitants s'articulent en deux thématiques selon une double approche : sensibilisation et traitement des demandes. Le droit commun des acteurs publics doivent prioritairement être mobilisés notamment sur la gestion quotidienne des espaces publics, la voirie et l'éclairage, les espaces verts et l'aménagement et les équipements urbains. Sur l'aspect du patrimoine du bailleur et de ses espaces collectifs ou sur les actions de vivre ensemble, le droit commun devra également être mobilisé, lorsque cela est nécessaire, justifié et partagé dans le cadre des comités techniques TFPB, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties sera mobilisée. Le cadre de son utilisation est défini dans la convention de TFPB annexée au présent contrat de ville 2024-2030.

Les orientations et axes d'actions sont repris dans la priorité 1 reprise en partie 6.2 : Priorités et fiches actions.

- L'habitat : Les actions porteront sur la sensibilisation à destination des locataires et des familles sur les thématiques suivantes : gestions des fluides et énergies, investissement dans des logiques de locataire/acteur, actions de vie de quartier et d'animation locale...

Des actions de remobilisation individuelles et collectives devront permettre le rapprochement entre les bailleurs (ou les associations de locataires) et les personnes précaires ou dépendantes. L'objectif est la prise en compte des différentes demandes auprès des bailleurs. D'autres actions favorisant l'aide à l'aménagement intérieur, la rénovation et l'équipement des foyers mobilisant le droit commun et les associations solidaires seront prioritaires afin d'améliorer la vie dans les logements sociaux.

- Le cadre de vie : En articulation avec le droit commun et en mobilisation pertinente de l'exonération de TFPB les actions porteront sur :
 - la sensibilisation des locataires : tri et traitement des déchets, stationnement, nuisances...
 - des actions : gestion urbaine et sociale de proximité (remontée d'informations et de diagnostics réguliers), informations des locataires, liens avec les acteurs de l'habitat, ateliers/chantiers citoyens...

Ces orientations répondent plus spécifiquement aux problématiques et aux doléances identifiées lors des concertations citoyennes et des séminaires partenariaux réalisés sur le territoire hyérois.

5. Création de "la maison des projets et des habitants" et d'un bureau de Police. Les projets d'investissement du Val des Rougières.

Le diagnostic du Val des Rougières en termes d'équipements de service à la population et de tranquillité publique.

Concernant les équipements structurants au sein du QPV du Val des Rougières, le constat présente l'existence d'une Maison France Services qui accueille, en plus de ses fonctions classiques, des permanences d'associations intervenant sur le quartier.

Une école maternelle et une crèche municipale se trouvent également sur le territoire du QPV.

Les associations intervenant dans le quartier sont réparties dans différentes parties du quartier au « pied » des logements d'habitation. Leurs actions manquent de visibilité de la part des habitants.

Enfin, il existe une salle d'activité qui porte le nom de "salle des fêtes", dont le propriétaire est la ville de Hyères. Celle-ci gère la gestion du lieu par le biais du service cohésion sociale. Elle repose sur 80 m² sur un seul niveau, composée d'une salle d'activité d'environ 50 m², elle possède des sanitaires et un bureau de 6 m².

Cette salle des fêtes est située dans l'artère principale du quartier. Elle se trouve au croisement de deux routes qui permettent l'entrée vers le secteur du haut du Val des Rougières. Ce secteur comporte des arrêts de bus, un café/épicerie, l'école maternelle du Val des pins et un peu plus haut la crèche municipale.

Ce local est fonctionnel. Actuellement quelques associations du quartier y font des activités régulières (yoga-stretch par les mamans du Valde, de la boxe par l'UFOLEP...) Elle accueille des événements associatifs réguliers (journée de la femme, repas de Noël, goûters...). Elle fait également salle de réunion pour les associations.

La salle est sécurisée, elle possède une alarme ce qui a contribué à sauvegarder l'intérieur de l'équipement.

Au regard de ce diagnostic territorial et des résultats des concertations, un projet d'investissement co-porté par la Ville, l'Etat et la Métropole sur la création d'une "maison des projets et des habitants" est envisagée.

Pertinence de la "maison des projets et des habitants"

Le projet répond à plusieurs objectifs relevés dans un diagnostic partagé entre par la Ville, l'Etat et la Métropole. A savoir :

- rassembler les associations en un seul site
- requalifier les logements occupés par les associations en logement social,
- récupérer les exonérations de la TFPB dédiées en partie aux loyers de ces locaux associatifs actuels et les réaffecter à la rénovation des espaces collectifs ou des projets en direction des habitants,
- réaffirmer que les moyens de droits communs et de la politique de la ville sont visibles, ouverts et accessibles,
- permettre l'émergence d'une vie locale et sociale nouvelle,
- l'accompagnement des publics sur différents champs :
 - parentalité : Face Var et Maman du Valde, Arty Family
 - emploi : Face Var, permanences de la Mission Locale, France Travail
 - sports et loisirs, culture : UFOLEP – Arty Family
 - habitat, logement : Association de Défense des Locataires
 - médiation sociale et prévention : pôle prévention de la ville - APS
 - différentes permanences de droit commun délocalisées : accès au droit, CIDFF, APS, atelier santé ville...
 - participation habitante : création d'un lieu d'incubation de projet habitants ouverts
 - création d'un lieu de ville quotidien sans condition d'accès de 8h30 / 19h00.

L'implantation du site et les modalités d'aménagement seront à définir.

Le projet de bureau de police au cœur du Val des Rougières.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants en termes de tranquillité publique, de rapprochement polices-population et de lutte contre le sentiment d'insécurité, L'Etat confirme son engagement au profit de la sécurité au sein du quartier du Val des Rougières. A ce titre, il s'engage à réfléchir, avec les acteurs locaux, à la création d'un bureau de police associant police nationale et police municipale. Ce projet de poste de police se concrétisera en articulation avec "la maison des habitants et des projets" présentée ci-dessus.

VI. Déploiement opérationnel

1. Principes d'action

La stratégie territoriale repose sur les principes d'action suivants :

- Connecter systématiquement les actions engagées aux forces de la commune : potentiel environnemental, culturel et économique.
- Développer une approche qui combine mobilisation accrue des partenaires institutionnels et engagement/responsabilisation des habitants.
- Favoriser l'innovation en privilégiant une entrée par le sens et la motivation/l'engagement des habitants.

Les fiches actions proposées constituent le détail des axes d'intervention publique définie pour chaque quartier de la commune. Elles cadrent précisément les attentes et seront investies par une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, complétées par les interventions spécifiques des outils de la politique de la ville. Ces fiches actions sont proposées aux acteurs associatifs en complément des actions qu'ils peuvent porter au regard des initiatives associatives et de l'expertise de ceux-ci. Pour autant les fiches actions suivantes sont prioritaires en termes d'instruction. Elles résultent de concertations habitantes, des séminaires, des priorités de l'Etat, de la Métropole et de la ville de Hyères.

La stratégie territoriale décrite ci-après s'articule autour de **champs d'actions**, déclinés en **fiches actions** spécifiques et ciblées, qui constituent dans leur assemblage le socle du **projet de chaque quartier**.

2. Priorités et fiches actions

Priorité 1 : SECURITE	VIVRE SON QUARTIER EN SECURITE ET PAISIBLEMENT	Chefs de file	Acteurs et opérateurs associés	VDR	CA
Thèmes prioritaires : - Prévention de la délinquance - Jeunesse - Tranquillité publique - Habitat/cadre de vie/tranquillité publique	La question de la sécurité dans les QPV de Hyères constitue l'attente forte des habitants. Afin de répondre au mieux à cet enjeu, il est important de travailler sur 2 dimensions : 1. la sécurité : remontée des informations sur des situations de vies détériorées. Squatte, détériorations, sentiment d'insécurité, menaces/violences mais également les conditions de vie locale par un environnement urbain dégradé qui alimente le sentiment d'insécurité. Sur ce point, la ville va animer régulièrement une commission habitat cadre de vie qui sera chargée de gérer les nuisances et	Ville, Etat, TPM, CLSPDR	Education Nationale, PJJ, département, Var Habitat, Le logis Varois, Le pôle médiation municipal, centre d'accès au droit, Association de Prévention Spécialisée, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Val dé, Association de défense des locataires, IMSAT	X	X

	<p>faire vivre la gestion urbaine et citoyenne de proximité.</p> <p>2. la prévention de la délinquance : la parité de jeunes vivant en QPV est supérieure au reste du territoire. Associé à des fragilités plus présentes (familles monoparentales, santé, niveau de vie, difficile accès au droit commun...) il est important de venir en soutien aux familles et jeunes fragilisés qui sont souvent les cibles des dealers évoluant dans les QPV. Le deuxième aspect de la prévention repose sur l'empêchement du basculement d'une partie des jeunes. C'est pourquoi un groupe prévention jeunesse sera mis en place pour traiter cette cohorte de jeunes et de familles fragilisées.</p>				
	<p>Le projet de bureau de police au cœur du Val des Rougières.</p> <p>Afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants en termes de tranquillité publique, de rapprochement polices-population et de lutte contre le sentiment d'insécurité, l'Etat confirme son engagement au profit de la sécurité au sein du quartier du Val des Rougières. A ce titre, il s'engage à réfléchir, avec les acteurs locaux, à la création d'un bureau de police associant police nationale et police municipale. Ce projet de poste de police se concrétisera en articulation avec "la maison des habitants et des projets" présentée ci-dessus.</p>	Ville, Etat, TPM	Police Municipale, Police Nationale		
	<p>Recueillir la parole des habitants, les professionnels et acteurs des QPV: mise en place d'un système de recueil de signalements sécurisant pour les habitants sur les nuisances, dégradations, menaces, harcèlement mais également de tout acte délictuel au sein du quartier. Ces remontées d'informations anonymes seront gérées par le pôle médiation de la ville. Ces remontées seront étudiées, échangées avec les partenaires lors des commissions habitat, cadre de vie et tranquillité publique/GUCP (gestion urbaine et citoyennes de proximité) ou</p>	Ville, Etat, TPM	Var Habitat, Le logis Varois, Le pôle médiation municipal, centre d'accès au droit, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Valde, Comité de défense des locataires,	X	X

	traitées directement dans le cadre des GPO.				
	Création d'un groupe prévention jeunesse, qui prend la forme d'une cellule de suivi des jeunes et familles les plus fragilisés articulés avec le CLSPDR. Les situations individuelles seront exposées sur différents champs (harcèlement, maltraitance, décrochage scolaire, entrée en déviance, situation de violence, incivilités...) Le lien sera fait entre cette cellule de suivi et le service prévention et police municipale pour remontées d'informations et suivi avec le parquet (mesures de protection et mesures pénales)	Ville, Etat, TPM Département, Association de prévention spécialisée	Education Nationale, PJJ, département, pôle médiation municipal, centre d'accès au droit, Association de Prévention Spécialisée, Centre social ISA, EVS, UFOLEP	X	X
	Développer le dialogue police population. Mettre en place des actions en articulation avec les représentants des polices et des professionnels du secours au sein des QPV et dans les établissements scolaires des QPV. Maintenir et renforcer l'action du Centre de loisirs de la police nationale en direction des QPV en lien avec les acteurs locaux.	Ville, TPM, Etat, Centre de loisirs jeunes	Education Nationale, Var Habitat, Le logis Varois, Le pôle médiation municipal, Association de Prévention Socialisée, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Val dé, Comité de défense des locataires, IMSAT	X	X
	Développer des actions de sensibilisations aux addictions (réseaux sociaux, consommations à risque...) et particulièrement sur le champ de la consommation des stupéfiants tant sur l'aspect individuel que sur la cellule familiale, le parcours de vie, les séquelles post-consommation et les risques pénaux. Ces actions devront s'accompagner des outils mis en place par le ministère de l'Intérieur et animés par les commissariats et agents de police. Elles pourront également faire témoigner des habitants (consommateurs, parents ...), des juristes, des médecins ou tout autre praticien ressource et faire participer selon la pertinence, des parents en même temps que les jeunes.	Ville, Etat, Centre de loisirs jeunes, TPM	Education Nationale, Var Habitat, Le logis Varois, Le pôle médiation municipal, Association de Prévention Spécialisée, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Val dé, Comité de défense des locataires, IMSAT	X	X
	Mettre en place des temps de sensibilisation et d'échange sur la notion	Etat, Plan VRL, Centre de loisirs	Education Nationale, Le pôle médiation		

	<p>de règle commune, de loi, de partage et de respect des valeurs Républicaines.</p> <p>Selon le lieux (école, collèges...), les associations de quartier (sportives, loisirs, culturelles...) ou selon les évènements qui traversent l'actualité locale, nationale ou internationale, créer des espaces de dialogue et d'échange animés par des formateurs laïcité confirmés dans leur champ professionnel et habilités par l'ANCT.</p>	des jeunes, Ville	<p>municipal, Association de Prévention Spécialisée, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Val dé, Comité de défense des locataires, IMSAT</p>	X	X
	<p>Accompagner les jeunes, les pré adolescents et les adolescents par le sport et la culture en horaires décalés là où les jeunes sont présents. Mettre en place des actions de aller-vers avec les dispositifs de droit communs (formation, service civique, chantier éducatifs, SNU, pass junior, "ose tes idées" ...) mais également des actions ciblées sur des cohortes précises afin de passer d'une approche collective d'accompagnement à des suivis individualisés.</p> <p>Selon les situations, un lien sera fait avec la cellule de suivi et/ou le service prévention/police municipale pour échange d'informations avec le parquet lorsque cela est nécessaire.</p>	Ville, Etat	<p>SDJES, Pôle médiation municipal, Association de prévention spécialisée, UFOLEP, IMSAT,</p>	X	X
Priorité 2 :	TRAVAILLER POUR S'EMANCIPER			VDR	CE
EMPLOI					
<p>Thèmes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi - Droits des femmes - Jeunesse - Rapprochement QPV entreprise - Développement de l'entrepreneuriat 	<p>L'emploi constitue pour chaque individu, chaque cellule familiale et chaque territoire déterminé un moyen d'émancipation individuel et collectif. Pour y arriver, mettre l'offre en face de la demande ne suffit pas.</p> <p>Il est devenu nécessaire de travailler sur plusieurs axes afin de lever les freins et de construire un champ d'actions adapté aux besoins des habitantes et habitants : travailler la confiance en soi après une longue période d'inemployabilité, recentrer la valeur travail, casser la spirale de l'inactivité, travailler la connaissance de l'environnement du monde l'entreprise, accès à la formation, mobilité, mode de garde...)</p>	Ville, Etat (DDETS-Préfecture)-TPM	<p>France travail, Mission locale, Cap-Emploi, Face Var, CIDFF, Sauvegarde des forêts Varoises, IMSAT, CitéLab, L'aventure Montessori, Association de Prévention Spécialisée (Auto-école Solidaire)</p>	X	X

	<p>Le comité objectif emploi pilotera et accompagnera l'ensemble de l'action emploi dans les deux QPV.</p>				
	<p>Travailler l'employabilité au travers la mise en place d'une régie de quartier fondée sur un modèle économique autonome à terme et initiée dans le cadre de la politique de la ville. L'objectif étant d'apporter des premières expériences professionnelles dans un environnement sécurisé tout en développant l'employabilité notamment en direction des habitants les plus fragilités, femmes isolées, personnes analphabètes, illettrées ou à très faible voire sans qualification.</p>	<p>Ville, Etat (ddets-Préfecture) - TPM</p>	<p>France travail, Mission locale, Cap Emploi Face Var, CIDFF, Sauvegarde des forêts Varoises, IMSAT, CitéLab, L'aventure Montessori, Association de Prévention Spécialisée (Auto-école Solidaire)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Créer un groupe d'entreprises locales et engagées afin de permettre des premières expériences locales et participer au développement de son territoire de vie et au-delà dans une logique d'autonomie.</p>	<p>Ville, Etat, Cité éducative, Face Var</p>	<p>France travail, Mission locale, CIDFF, Sauvegarde des forêts Varoises, IMSAT, CitéLab/bpi L'aventure Montessori, Association de Prévention Spécialisée (Auto-école Solidaire)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Développer le parrainage ou tutorat notamment et accompagner vers les filières d'excellence et les métiers de haut niveau le plus grand nombre de jeunes qui ont de bons niveaux scolaires et qui manquent d'opportunités.</p>	<p>Ville, Etat, Cité éducative, Face Var</p>	<p>Mission locale, Collège marcel Rivière et Lycée Golf Hotel</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Accompagner précocement les jeunes dès le collège, au-delà et dans le quartier afin de se rapprocher les jeunes, les bénéficiaires et le monde économique. Développer les visites en entreprise et échanges avec les représentants du monde économique.</p>	<p>Ville, Etat, Cité éducative, DDETS, Face Var</p>	<p>Mission locale, Collège marcel Rivière et Lycée Golf Hotel</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Développer des actions ciblées d'accompagnement à la création d'entreprise et d'insertion par l'activité économique au cœur des QPV. Accompagner à la médiation bancaire et à la mobilisation de moyens de droit commun.</p>	<p>Ville, Etat, Cité Lab/bpi</p>	<p>France travail, Mission locale, CIDFF, Sauvegarde des forêts Varoises, IMSAT, CitéLab/bpi L'aventure Montessori, Association de</p>	<p>X</p>	<p>X</p>

			Prévention Spécialisée (Auto-école Solidaire)		
	Travailler collectivement la mobilité vers l'emploi ou la formation (permis, transports publics...) mais également les freins de la vie quotidienne (garde d'enfant, difficultés de santé). Lever les freins liés aux décrochages ou à la possibilité de s'investir dans des logiques d'indépendance (endettement, violences faites aux femmes, conditions de vie, santé mentale...)	Ville, Etat, DDETS, France travail, mission locale, Association de Prévention Spécialisée (Auto-école Solidaire)	Face Var, CIDFF, Sauvegarde des forêts Varoises, IMSAT, CitéLab, L'aventure Montessori	X	X
Priorité 3 : JEUNESSE	GRANDIR et REUSSIR			VDR	CE
Thèmes prioritaires : - Jeunesse - citoyenneté - Education - Rapprochement QPV - entreprise - Développement de l'entrepreneuriat	La question de la jeunesse nécessite un traitement transversal. Cet enjeu fait appel à de nombreux acteurs intervenant en direction des jeunes. Il est important de considérer l'existence de différentes jeunesse dans la construction des interventions locales. Comme dans l'ensemble de la société, nous pouvons distinguer 3 jeunesse pour lesquels il est nécessaire de permettre une émancipation, les moyens de réussite individuelle et de rattrapages. L'existence des catégories peut s'établir selon plusieurs catégories, le jeune qui évolue dans la normalité, celui qui est engagé dans la déviance/délictuel et celui qui se trouve entre ces deux catégories et qui est soit en décrochage scolaire, en petite déviance ou attiré par les groupes déviants. C'est pourquoi le champ d'action des jeunes en QPV sera repris par l'ensemble des acteurs structurant les jeunes des QPV (établissements scolaires de la cité éducative, associations d'éducation populaire, clubs sportifs de QPV, association culturelle, centre social, EVS...) et de l'action publique développée en QPV sur différents champs du droit commun : Éducation, loisirs, santé, formation, prévention de la délinquance, culture... Le programme Cité éducative constituera	Ville, Etat, cité éducative, Education Nationale, SDJES	Espace jeunesse, CLJ, UFOLEP, Centre social, EVS, Association de Prévention Spécialisée, Face Var	X	X

	par ailleurs le volet Education de la feuille de route, en articulation avec le Programme de Réussite Éducative.				
	Développer un process d'orientation des jeunes vers les dispositifs d'engagement et de participation citoyenne (SNU, service civique, pass junior, "ose tes idées", Fonds de participation des habitants)	Etat, SDJES, Ville, UFOLEP	Education Nationale, Le pôle médiation municipal, Association de Prévention Spécialisée, Centre social ISA, UFOLEP, Face Var, Mamans du Val dé, Comité de défense des locataires, IMSAT	X	X
	Développer des interventions sportives culturelles et citoyennes de proximité, alternant les approches et les supports d'activité (chantiers citoyens, séjours de rupture, pratique sportive, culturelle et numérique...)	Ville, Association de Prévention Spécialisée, pôle médiation municipal,	Var Habitat, Le Logis Varois, UFOLEP, IMSAT	X	X
	Mise en place d'une approche permettant un accompagnement en proximité des parents dans le déroulé de la scolarité de leurs enfants (pré-entrée + visite des établissements scolaires, formation logiciel EN, interconnaissance avec le corps enseignant, suivi sur les divers temps de l'année scolaire...) Mobiliser des "parents ambassadeurs" (entraide avec d'autres parents , diffusion d'informations, interface facilitée avec l'Education Nationale)	Ville, Etat, Cité éducative, Education Nationale, Centre social (Fond de participation des parents – FPP) et EVS	Établissements scolaires de la cité éducative	X	X
	Créer une instance représentative active des jeunes, force de proposition et porteuse d'actions citoyennes et d'engagements dans le QPV et au-delà. Ce conseil citoyen des jeunes s'inscrira dans les démarches locales en lien avec les acteurs du territoire articulé avec l'approche municipale	Ville, Centre social, Espace jeunesse municipal	Var Habitat, Le Logis Varois, UFOLEP, IMSAT		
PRIORITE 4 : PARTICIPATION CITOYENNE	Participer et faire vivre le quartier			VDR	CA
Thèmes prioritaires : - participation citoyenne	La participation citoyenne constitue une priorité du contrat de ville. Que ce soit en matière de gestion urbaine de proximité, de programmation	Ville, Etat, TPM,	Ensemble des opérateurs et associations du quartier	X	X

<ul style="list-style-type: none"> - vie locale - vivre ensemble - loisirs - culture 	<p>d'animations, de projets collectifs, la parole des habitants sera systématiquement recherchée.</p> <p>Cette ambition repose sur la mise en place d'une démarche transversale et des outils spécifiques.</p> <p>Par ailleurs, au-delà de l'aspect participatif, l'engagement citoyen sera un enjeu fort de la feuille de route locale.</p> <p>Favoriser l'engagement et la participation citoyenne des jeunes</p>				
	<p>Créer une instance représentative active des jeunes, force de proposition et porteuse d'actions citoyennes et d'engagements. Ce conseil citoyen des jeunes s'inscrira dans les démarches locales en lien avec les acteurs du territoire.</p> <p>Remettre en place une participation citoyenne renouvelée et participative au travers d'un conseil citoyen par QPV.</p>	<p>Ville, Etat, TPM, Centre social ISA</p>	<p>UFOLEP, EVS Face Var, IMSAT, CSK</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Encourager la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants</p> <p>Création d'une « Maison des habitants et des projets » : Le tiers lieu répondra à toutes les demandes d'habitant. Qu'il s'agisse d'un projet individuel (emploi, formation, santé...) ou collectif (réunions, rencontres, évènements de vie de quartier, temps conviviaux, instances de participation).</p>	<p>Ville, Etat, TPM,</p>	<p>Ensemble des opérateurs et associations du quartier</p>	<p>X</p>	
	<p>Proposer des opérations/actions engageant les habitants dans une démarche projet avec l'appui d'un adulte relais, en articulation avec les conseils citoyens et le FPH.</p>	<p>Ville, Etat, TPM, Centre social ISA</p>	<p>Ensemble des opérateurs et associations du quartier</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Proposer des animations pour les habitants et les quartiers</p> <p>Mettre en place régulièrement des animations publiques de qualité, originales et mêlant tous les habitants de la ville.</p>	<p>Ville, Etat, TPM,</p>	<p>Centre social ISA, EVS Face Var – Arty Family,</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
	<p>Sensibiliser les enfants et les jeunes aux</p>		<p>Centre social ISA –</p>		

	<p>gestes citoyens et écocitoyens</p> <p>Impulser des opérations de sensibilisation écocitoyenne en direction des enfants et des jeunes, en lien avec les établissements scolaires et leurs dynamiques internes sur le sujet.</p> <p>Valoriser particulièrement le recyclage des déchets par la mise en place d'actions engageant les jeunes dans une démarche active et concrète, en lien avec la découverte des métiers du développement durable.</p>		FACE VAR – CSK – Arty Family – Services ville - Collectif Var nat Education nationale	X	X
Priorité 5 : S'ÉPANOUIR DANS ET HORS DE SON QUARTIER	BOUGER, S'OUVRIR, PRENDRE SOIN DE SOI			VDR	CA
Thèmes prioritaires : - Toxicomanie - Santé - Culture - environnement	<p>Le sport et la culture constituent des vecteurs puissants d'épanouissement individuel et collectif.</p> <p>Prendre soin de soi implique également d'adopter des comportements vertueux en termes de prévention et hygiène de vie.</p> <p>Il est proposé aux habitants la structuration de parcours d'accès à l'offre de droit commun dans les champs de la santé, du sport et de la culture.</p> <p>Dans ce cadre, les leviers de droit commun seront activés : structures culturelles communales, environnement naturel et structures d'accès, projet sportif communal.</p> <p>Les outils spécifiques seront employés afin de faciliter l'accès des habitants aux potentialités du territoire.</p>	Ville – Etat – TPM – SDJES – DRAC		X	X
	Développer des opérations de sensibilisations et d'alerte sur les conséquences liées aux addictions, à la toxicomanie et sur les nouvelles formes de consommation.	Ville – Etat – TPM – CLJ,	Le réseau des associations de quartier et des établissements scolaires de la Cité éducative	X	X
	Déployer des actions de soutien et d'accompagnement pour toutes les formes de fragilités sociales et/ou psychologiques.	Ville – Etat – TPM	CIDFF – AVRE – AAVIV – En Chemin – FACE VAR – Point Justice ville – Espace France Service	X	X

	Mettre en place un "Parcours santé" (diffusion d'informations, campagnes de dépistage, sensibilisation à l'hygiène de vie, au droit à la santé).	Ville – Etat – TPM	UFOLEP – Service santé ville – ARS	X	X
	Mettre en place un "Parcours de sensibilisation et de pratique culturelle et artistique" en lien avec l'offre culturelle du territoire.	Ville – Etat	Service culture ville – Aventure Montessori – Arty Family	X	X
	Développer une démarche alliant pratique sportive et découverte du patrimoine historique et culturel local.	Ville	Service des sports et culture ville – Comité Course d'orientation	X	X
	Impulser des projets sport-santé et sport-découverte, à visée préventive et émancipatrice.	Ville- Etat	Service des sports et culture ville – UFOLEP	X	X

VII. La démarche locale de pilotage s'articulera autour de deux échelles de gouvernance (dimensions communales et infra-quartier).

1. Le pilotage infra-quartier

Les projets de quartiers, constitués des champs d'action décrits ci-dessus, sont les médias du lien social. Ils créent un espace de partage d'idées autour d'une vision commune du cadre de vie, et de l'avenir du quartier. Ils permettent la rencontre et l'échange entre les habitants, les partenaires associatifs et les partenaires institutionnels.

La démarche de pilotage s'appuiera sur des supports permettant d'enrôler les habitants dans une démarche active d'expression citoyenne.

Ainsi, plusieurs **supports participatifs** seront installés :

- **création d'une "Maison des habitants et des projets"** au sein du Val des Rougières. Cet espace sera dédié aux habitants du quartier, à l'accompagnement de leurs projets par le biais notamment d'un adulte relais, et aux activités et événements proposés par les partenaires associatifs. Cet espace permettra par ailleurs de conduire des opérations de mise en lumière des actions conduites par le contrat de ville (expositions, projections, débats...).

- **la mise à disposition de locaux professionnels** pour les associations, les entreprises locales, ainsi qu'une permanence ponctuelle d'agents communaux dédiés à la médiation avec les habitants (adulte relais, agents de médiations du pôle prévention citoyenneté), permettant de développer des projets pour et par les habitants.

- Afin de répondre aux questions prioritaires relatives au cadre de vie, la démarche locale s'appuiera sur la création d'une instance spécialisée ouverte aux représentants des habitants : un groupe de **Gestion Urbaine et Citoyenne de Proximité**.

- Dans l'objectif de favoriser la communication avec les jeunes, un pôle prévention citoyenneté créée au sein de la commune développera, en lien avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs, des **projets d'engagement citoyen**. L'objectif est de permettre le repérage des jeunes et encourager leur mobilisation autour d'un ou plusieurs

projets de sorties culturelles, d'activités sportives, de séjours de rupture etc..

Une instance d'expression et de participation des jeunes pourra être par ailleurs installée, sous une forme innovante et en lien avec la démarche globale de participation citoyenne.

2. Le pilotage communal

Un **comité opérationnel** est installé, rassemblant régulièrement les acteurs institutionnels et les opérateurs. Cette instance est chargée d'évaluer de façon continue les actions du contrat de ville, qu'il s'agisse de la mobilisation du droit commun comme les projets de la programmation spécifique.

En sus de ces supports, les pilotes du contrat de ville réuniront annuellement l'ensemble des acteurs engagés afin d'échanger sur les actions menées, et d'analyser collectivement les éléments d'évaluation.

Cette instance prendra la forme d'un **séminaire communal annuel**, flexible dans sa composition et dans sa forme. Des interventions d'experts pourront être programmées, afin d'encourager une réflexion collective, distanciée et théorisée, au bénéfice de l'opérationnalité en œuvre sur la commune.

Les constats réalisés et les propositions locales émanant de ce séminaire communal nourriront la réflexion conduite en comité technique métropolitain.

VIII. Evaluation

La démarche évaluative locale s'appuiera et s'articulera avec le processus d'évaluation métropolitain, selon la stratégie décrite ci-après :

1. Une articulation entre bilan des actions et évaluation de la stratégie territoriale

Il convient de distinguer deux niveaux d'évaluation interreliés, qui nécessitent d'adopter deux approches que l'on peut qualifier d'opérationnelle (bilan des actions) et scientifique (questionnement en profondeur des effets du contrat de ville sur le territoire).

- Démarche opérationnelle : le bilan des actions

L'approche opérationnelle de l'évaluation comprend le bilan des actions portées au sein du dispositif, dans le cadre notamment de l'appel à projets. Certaines actions hors appel à projets doivent également y être intégrées.

Ce bilan s'effectuera en deux phases :

- **Une auto évaluation** des actions réalisée par les opérateurs, à l'aide d'une fiche action commune.
- **Une évaluation concertée** des actions associant les membres institutionnels de la gouvernance, les opérateurs et d'autres partenaires à définir, conduite au regard des outils de recueil de données (fiches évaluation produites par les opérateurs), et des observables collectés par l'équipe projet contrat de ville (**données quantitatives et qualitatives**).

Cette séquence doit permettre de renseigner un **tableau de bord de suivi des actions**, autour **d'indicateurs de réalisation et de résultats**. Il s'agit également d'engager un travail d'analyse devant permettre des régulations éventuelles et l'identification des réussites et des difficultés locales.

Afin de faciliter la procédure d'évaluation, des **commissions évaluatives** seront installées, par champs d'action.

Cette séquence « Bilan des actions » se tiendra a minima une fois par an.

- L'évaluation de la stratégie territoriale

Un seconde démarche dite « scientifique », eu égard au caractère approfondi de sa réflexion évaluative, se donne l'ambition d'évaluer les effets du programme sur le territoire. Cette phase d'évaluation concernera également **la gouvernance et le partenariat**.

Elle s'opère en fin de cycle, et alimente les éléments présentés en **séminaire communal**.

Une instance de suivi est créée à cet effet, chargée notamment de construire et répondre à des questions évaluatives relatives aux objectifs stratégiques du contrat de ville.

Ces questions évaluatives permettent d'apprécier la plus-value du projet et se trouvent étayées par des **indicateurs d'impact**, sur le modèle de la méthode de comparaison avant/après.

2. Une construction précise d'indicateurs d'évaluation

Il convient ainsi de distinguer :

- **les indicateurs de réalisation** : ils rendent compte de la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des objectifs opérationnels et traduisent un état d'avancement. Utilisés lors du bilan des actions lors de la phase d'auto-évaluation des opérateurs, ils peuvent être caractérisés par leur statut : Non initiée / Initiée / Réalisée
- **Les indicateurs de résultats** : il s'agit de mesures chiffrées concernant le public bénéficiaire. Ils rendent compte d'effets attendus à court et moyen termes résultant de la production de plusieurs réalisations. Ces indicateurs interviennent durant la phase opérationnelle d'évaluation.
- **Les indicateurs d'impacts** : Ils rendent compte d'effets systémiques produits à long terme du fait de la production et sont attribuables à l'activité de l'organisation.

3. Les modalités d'association des usagers à la démarche évaluative

Le Contrat de ville reposant sur la participation de tous, particulièrement des jeunes, il est recherché la prise en compte du point de vue de chaque acteur, y compris au sein de la démarche d'évaluation.

L'association des bénéficiaires à l'évaluation des actions est donc un enjeu central. A ce titre, les porteurs d'actions seront invités à définir des modalités précises d'engagement des habitants dans ce processus, qu'ils détailleront lors des commissions évaluatives.

Par ailleurs, de nouvelles formes d'association des bénéficiaires pourront être explorées (événements festifs, expositions participatives...).

IX. Communication

Une stratégie de communication sera mise en place.

Cette stratégie poursuivra un double objectif :

- diffuser et relayer avec un maximum d'efficacité "l'offre de service" du contrat de ville auprès des habitants (actions perlées, opérations phares, événements...).
- Rendre lisibles les résultats et impacts du contrat de ville sur la vie quotidienne des habitants.

A cet effet, et pour chacun des objectifs assignés, plusieurs leviers pourront être activés : réseaux sociaux, sites institutionnels, voie de presse, magazine municipal, newsletter.

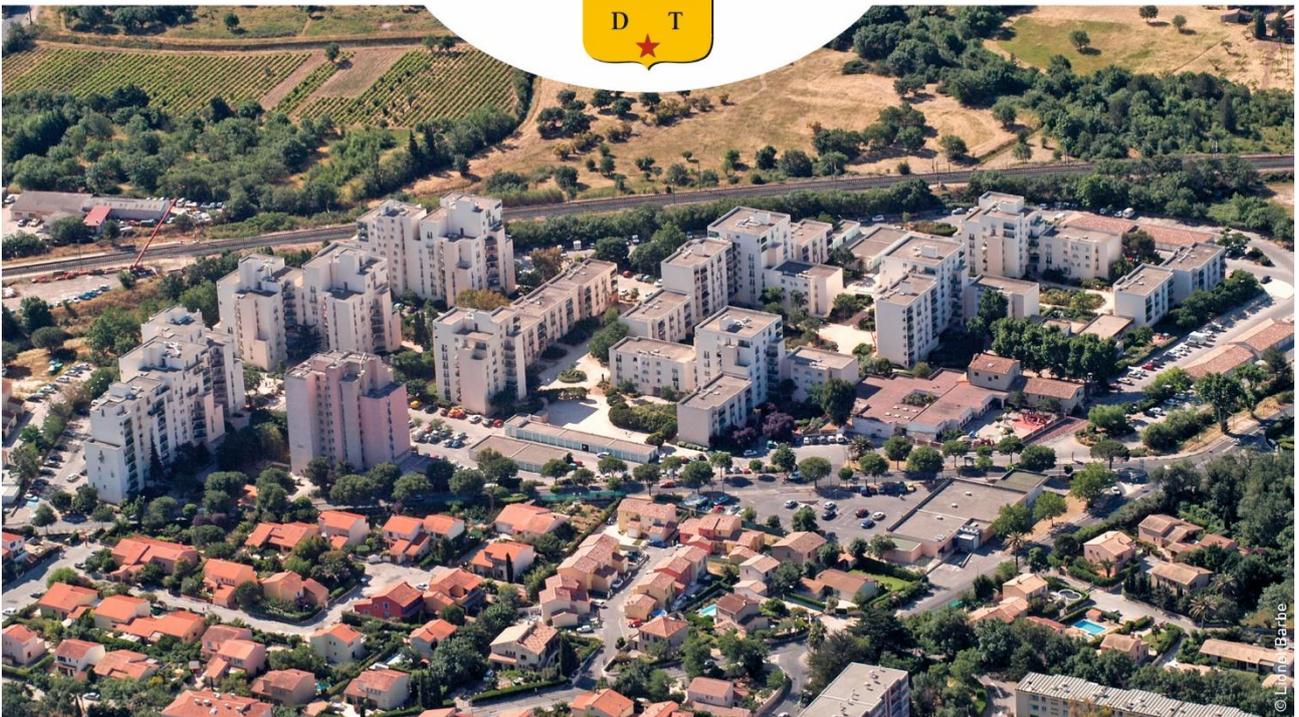
Par ailleurs, un guide municipal pourra être créé, illustrant de façon très explicite les champs d'action du contrat de ville.

Des opérations de communication directe auprès des habitants pourront être organisées, afin de communiquer sur les résultats obtenus.

quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

FEUILLE DE ROUTE La Garde



Le mot de Madame le Maire

A la Garde, la ligne directrice de l'action communale au sein du Quartier Prioritaire de Romain Rolland est de rechercher, par tous les moyens, de le faire ressembler aux autres quartiers de la ville.

Il s'agit notamment de proposer à ses habitants des accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux droits aux dispositifs de « vivre ensemble », que leurs faibles niveaux de vie empêchent d'acquérir sans aide.

Il s'agit, à cet effet, de disposer dans le quartier, d'acteurs et de relais permanents et dynamiques de la ville et du bailleur unique qui les accompagnent vers l'autonomie.

Il s'agit enfin d'investir financièrement et techniquement, en lien avec l'Etat, le Département et la Métropole, pour favoriser la qualité des liens sociaux qui se sont tissés. La famille, la jeunesse, le cadre de vie amélioré sont les objectifs privilégiés des élus et des agents en charge de la politique de la ville à La Garde.

- **Introduction sur le Contrat de ville métropolitain et sa structuration**

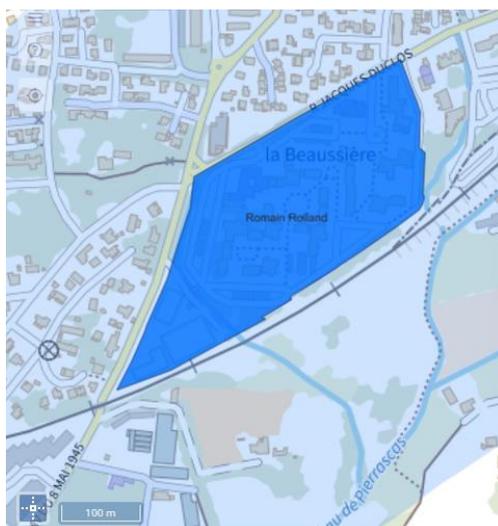
Afin d'ancrer le Contrat de ville de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) au plus près des réalités des territoires concernés, le socle commun métropolitain est décliné en feuille de route pour chaque commune concernée et en Projet pour chaque quartier prioritaire.

Cette feuille de route a pour vocation d'affiner les orientations et objectifs du Contrat de Ville métropolitain de façon à prendre en compte les singularités gardéennes tant au niveau des besoins des habitants que du système d'acteurs et des moyens mobilisables localement.

I – Présentation succincte de La Garde et du quartier prioritaire (QPV) Romain Rolland

La Garde compte 25 563 habitants¹ et un quartier prioritaire relevant de la politique de la ville : le quartier Romain Rolland.

¹ Données INSEE 2020.



2

Ce dernier se trouve au sud de La Garde, à moins de 1 km du centre de la commune. Il s'étend sur une superficie de 6 hectares et compte 1400 habitants environ (soit 5.37 % de la population de La Garde). Il s'agit d'un quartier d'habitat essentiellement, avec un parc uniquement composé de logements sociaux. Les 561 logements [479 de la Résidence Romain Rolland + 82 de la résidence Le Flores] sont gérés par la Société Gardéenne d'Economie Mixte (SAGEM), bailleur unique de Romain Rolland qui vient d'en terminer la rénovation.

	Romain Rolland³
Nombre d'habitants (2018)	1 363 (sur 25 380 commune)
Densité d'habitants par hectare (2018)	Moyenne : 154 habitants/ha
Pourcentage de femmes (2019)	54.9 %
Indice de jeunesse (2018)	1.7
Proportion de logements sociaux (2019)	94.2 %
Médiane des revenus (2018)	1 110
Nombre de demandeurs d'emploi (31/12/2022)	163
Taux d'étrangers (2019)	10.3 %
Foyers allocataires (2021)	463

- La population est plutôt jeune [40 % de sa population a moins de 25 ans] et se caractérise par une surreprésentation des familles monoparentales [35.3 %].
- La disparité des revenus est faible, mais témoigne essentiellement d'une concentration de ménages à faibles ressources.
- Ainsi, 47.8% des habitants du quartier vit sous le seuil de pauvreté national.

² Cartographie nationale des QPV entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – décret publié au JO du 28 déc. 2023.

³ L'estimation des populations légales basée sur le recensement de population et les statistiques associées aux quartiers prioritaires 2024 étant produites courant 2024, il s'agit ici de données INSEE antérieures.

- Si le chômage n'apparaît pas aussi massif que dans d'autres quartiers, le niveau de diplôme est faible.⁴

La concertation citoyenne organisée le 29 juin 2023 fait état d'un quartier :

- **proche du cœur de ville**, avec des commerces, des équipements publics avec la proximité du pôle multimodal (gare-gare routière) et de l'Espace nature du Plan.
- **«doté d'un fort potentiel avec les gens du quartier»** : des habitants, volontaires, motivés, qui ont conscience que le quartier est « en bonne voie ».

Ce temps de rencontre en présence de Madame La Sous-Préfète, Madame Le Maire et de son adjoint référent, et des équipes opérationnelles dédiées à la Politique de la Ville a permis aux habitants du quartier de se sentir « pris en compte ». Au-delà d'être entendus dans l'expression de leurs attentes et de leurs visions, pour le contrat de ville de demain⁵, la soixantaine de résidents présents ont ainsi participé à la construction d'un diagnostic partagé⁶ qui prendra toute sa place pour envisager des solutions communes. L'élaboration du projet de quartier permettra la rédaction d'actions concrètes en réponse aux besoins exprimés. En effet, un certain nombre de thématiques ont été abordées par les habitants : qualité de vie, relations avec le bailleur, incivilité et sécurité, la mobilité et accès aux droits, les préoccupations environnementales et économiques, soutien à la parentalité et l'emploi...

La participation citoyenne déjà prégnante au quotidien sur le QPV gardéen (par le biais du Conseil Citoyen, des visites de quartier par les Elus, des concertations au sein de l'Espace de Vie Sociale ...) continuera d'être prise en compte dans la co-construction de « l'Engagement Romain Rolland 2030 ».

- **Soutien financier aux actions et à l'ingénierie**

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sur la période du dernier contrat de ville (2015-2023) font état d'un soutien financier conséquent dans le cadre de la programmation annuelle, avec une mobilisation répartie entre la commune, la Métropole MTPM et l'Etat.

Pour l'animation du quartier Romain Rolland au titre du contrat de la ville, le budget total alloué se montait à une moyenne annuelle de 61 722€ pour près de 1 400 habitants.

Partenaires financeurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etat	22 000 Dont 4 000 € de CIEC	18 000	26 500 Dont 3 000 € de crédits départementaux	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	192 500
MTPM	50 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	290 000
La Garde	7 000	7 000	7 000	7 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	78 000

⁴ Cf. Bilan Contrat de Ville 2015-2023

⁵ Cf. Synthèse Consultation citoyenne

⁶ Cf. Diagnostic partagé TFPB

Région		7 500	7 500							15 000
TOTAL	59 000	62 500	71 000	58 000	61 000	575 500				

Ces enveloppes annuelles interviennent en plus des financements de droit commun mobilisés par chacun de ces financeurs.

A cela se rajoute l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)⁷ de 30% pouvant être mobilisé par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine situé en politique de la ville (QPV) à la condition de financer en contrepartie, des actions en faveur de la qualité de vie urbaine en géographie prioritaire. A ce titre, la SAGEM, bailleur unique de Romain Rolland a financé des actions spécifiques sur le quartier, notamment « sportives en horaires décalés et pieds d'immeubles ».

Ainsi, l'Etat a renforcé son soutien par des financements complémentaires en lien avec des dispositifs tel que le Programme de Réussite Educative ou via des Appels à Projets développés face à la crise sanitaire : Quartiers d'Eté / d'Automne / Fonds de soutien aux associations / Colos Apprenantes / Adulte relais ...

Financements complémentaires Etat	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PRE	60 000	60 000	70 000	75 300	80 000	80 000	80 000	90 000	85 000	680 300
Quartiers d'été						6 000	20 100	3 900	3 500	33 500
Quartiers d'automne solidaires						15 200				15 200
Fonds de soutien aux associations						2 500				2 500
Colo apprenantes						8 800				8 800
Adulte-relais					14 993	18 256	19 973	20 659	21 900	95 781
TOTAL	82 000	78 000	96 500	96 300	115 993	151 756	141 073	135 559	131 400	1 028 581

Pour assurer le pilotage du Contrat de Ville, la ville de La Garde, la Métropole et l'Etat financent des postes d'ingénierie métropolitaine à la politique de la ville.

Au titre du droit commun, la ville intervient également sur différentes structures publiques situées au sein du quartier : Maison des Initiatives Sociales de la Beaussière, Multi-Accueil de la petite enfance et Relais jeunes... La Garde intervient également au travers de différents dispositifs communaux tels que : les Semaines A Thème, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité au service du Projet Educatif de Territoire, le Pass'Point Citoyen...

⁷ tel que le prévoit l'article 1388 bis du code général des impôts.

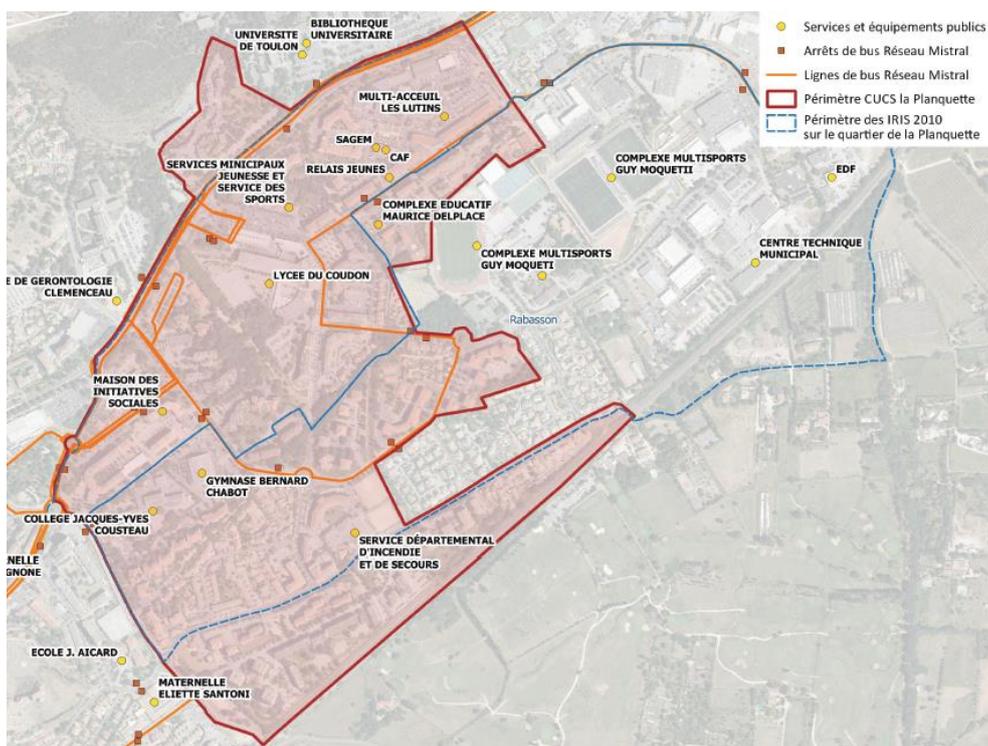
La commune a sollicité différents Appels à Projets particuliers déposés auprès de structures diverses : « 5000 équipements » Agence Nationale du Sport, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), Caisse des Allocations Familiales du Var, Colos Apprenantes qui ont permis de développer de nouvelles opportunités.

- **Quartier de la Planquette : des poches de pauvreté persistantes**

La commune de La Garde compte un quartier anciennement classé Quartier de Veille Active qui aujourd'hui pourrait être considéré comme une poche de pauvreté⁸. Relevant auparavant d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS depuis 2008), le quartier de La Planquette est sorti de la géographie prioritaire en 2015. Il reste l'objet d'une attention particulière par la commune, mais sans que des statistiques récentes disponibles ne l'attestent.

Le quartier de La Planquette se trouve dans la partie nord de La Garde, à un kilomètre environ du centre-ville. En 2008, le périmètre du quartier s'étendait sur 68 hectares et regroupait 4 500 habitants. Il est à signaler que si la commune de La Garde respecte largement la loi SRU⁹ avec un quota de 28.6% (données 2022) de logement social, elle a également pris soin de disséminer la plupart de ces logements au sein du quartier mixte de La Planquette, afin de favoriser la qualité de vie.

Or il apparaît que ce quartier souffre justement de cette mixité s'agissant de la politique de la ville. En raison de sa grande mixité sociale, de son territoire étendu, de l'hétérogénéité du périmètre (habitat, commerces, grands équipements) et du manque de données fines, le quartier de La Planquette pourrait apparaître comme favorisé au regard de celui de Romain Rolland.



⁸ Tel que l'entend la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.

⁹ Cf. Article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Or, il n'en est rien, La Planquette c'est :

	La Planquette
Nombre d'habitants (2018)	4 500 (sur 25 380 commune)
Densité d'habitants par hectare (2018)	Moyenne : 67 habitants/ha
Indice de jeunesse (2018)	1.6
Niveau de vie Médian (2018)	16 566 €
Niveau de chômage (2018)	19%

- Une part élevée

d'appartements (près de 9 logements sur 10 sont des appartements) avec une part plus élevée de résidences principales d'une superficie de 30m² (23% contre 9% comparée au reste de la commune).

- Plusieurs établissements scolaires se trouvent dans le périmètre : le complexe éducatif Maurice Delplace, le collège Jacques-Yves Cousteau et le lycée du Coudon, les écoles élémentaires Jean Aicard et la maternelle Eliette Santoni.
- Une surreprésentation importante de jeunes adultes / Des personnes âgées sous-représentées
- Une proportion de personnes sans diplôme plus élevée ainsi qu'une proportion élevée d'employés

Ce quartier présente des poches de précarité et, c'est en raison des conditions de vies précaires d'une grande partie de ses habitants que le quartier de La Planquette continue de faire l'objet d'une attention certaine, sans bénéficier des mêmes moyens que les quartiers dits « prioritaires ». La sortie de la géographie prioritaire tout d'abord, puis la suppression des quartiers dits « Quartiers de Veille Active » ensuite, ont été mal perçues par les habitants ; d'autant qu'aucune information statistique récente (socio-économique/démographique) n'est disponible pour La Planquette afin de rendre compte de l'évolution de la situation.

Pour autant quelques signaux sont à prendre en considération :

- Lors du COPIL 2023 du Programme de Réussite Educative le constat relayé faisait état de plus de demandes et de besoins réels pour les enfants du 1^{er} degré et leurs familles sur le quartier de la Planquette que sur celui de Romain Rolland¹⁰. Les difficultés scolaires apparaissent donc très centralisées mais non majoritaires en quartier prioritaire.
- Des problèmes récurrents sont rencontrés au Collège Jacques-Yves Cousteau (et ne concernent pas uniformément les jeunes habitants du QPV) avec des « faits établissement » remontés de façon plus régulière par l'établissement relatant des faits préoccupants de différents niveaux de gravité avec des phénomènes de violence, de harcèlement et, à l'issue de multi exclusions.
- L'application de la convention partenariale en faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social dépeint l'engagement collaboratif pour garantir la tranquillité publique et la sécurité sur le quartier de La Planquette. La présence coordonnée de la Police Nationale et de la Police Municipale permet d'y gérer la délinquance récurrente. Ces dernières observent en 2024, l'existence de plaintes pour du bruit, de petites incivilités, des dégradations récurrentes dans les parkings ou halls de logements sociaux, l'augmentation du nombre de verbalisations pour consommation de stupéfiants et des interpellations afférentes.

¹⁰ Cf. Compte Rendu COPIL PRE du 23 juin 2023.

En conséquence, la Ville de La Garde reste attentive à l'attribution des fonds nécessaires essentiels à la vie de ce quartier et s'y investit plus particulièrement par l'intermédiaire de la Maison des Initiatives Sociales de La Planquette, du Relais Jeunes des Cardamines et dernièrement par l'inauguration d'une Maison France Services. Cet engagement traduit la nécessité d'agir pour ce quartier avec l'espoir que tous les efforts puissent répondre aux besoins grandissant d'une population qui représente 18% de la population gardéenne.

II – Stratégie pour l'intervention communale dans le cadre du Contrat de ville

La stratégie communale décline localement les deux grandes finalités métropolitaines :

- ✓ Renforcer la sécurité et la tranquillité publique et, améliorer la situation globale et le cadre de vie des habitants,
- ✓ Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation,

Ainsi que quatre orientations prioritaires :

1. BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
2. GRANDIR ET S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
3. TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
4. S'EMANCIPER et S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole

L'ensemble de ces finalités et orientations ont été précisées par des objectifs fondant le socle commun à l'ensemble des signataires du Contrat de ville. La feuille de route de La Garde intègre les problématiques et souhaits identifiés lors des concertations citoyennes et les enjeux majeurs partagés au cours des différents temps de travail collaboratifs organisés localement dans le cadre de la refonte de la politique de la ville.

La stratégie territoriale décrite ci-après s'appuie pour La Garde sur des principes d'intervention partagés :

- - Connecter systématiquement les actions engagées aux forces de la commune (moyens humains, financiers, techniques),
- - Développer une approche qui combine une mobilisation accrue des acteurs institutionnels et privés et l'engagement /responsabilisation des habitants,
- - Favoriser l'innovation en privilégiant une entrée la motivation/l'implication des habitants,
- - Mobiliser prioritairement les politiques publiques ordinaires (dites de droit commun), et compléter leur engagement renforcé au bénéfice des habitants de Romain Rolland grâce aux dispositifs de la Politique de la ville.

LES OBJECTIFS METROPOLITAINS	LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA GARDE	POINT D'APPUI POUR CONDUIRE LES ACTIONS ¹¹
<p>BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole</p>	<p>✓ Maintenir une politique locale active de sécurité autour d'actions de proximité spécifiques de la police municipale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présence renforcée sur le terrain, - Un contact permanent avec la population, le bailleur social et les associations de locataires, 	<p>Services de l'Etat, Police nationale, Justice, Bailleur social, Groupement de Partenariat Opérationnel (GPO),</p>

¹¹ Institutions signataires du Contrat de ville, service de droit commun et/ou organisation privée et/ou dispositifs Politique de la ville sur lesquels s'appuyer pour conduire les actions qui seront à l'œuvre en réponse à ces objectifs - Cf. le Projet de quartier.

<p>➤ LA SECURITE ET LA TRANQUILITE PUBLIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une réponse efficace aux problématiques d’atteinte à l’ordre public, - Une amplification et une modernisation des moyens, - En s’adaptant encore et toujours, - En appui avec les dispositifs, instances et cadres contractuels existants¹², <p style="text-align: center;">✓ Favoriser le « vivre ensemble » en veillant à assurer la tranquillité publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur l’appropriation du cadre de vie par les habitants, - Consolider l’action de la médiation sociale et la tranquillité publique, - Lutter contre les incivilités signalées,¹³ - Intervenir sur les problématiques de sécurité évoquées,¹⁴ 	<p>Observatoire de la Sécurité, FIPDR, MTPM, Dispositifs d’« Aller vers » et de Prévention spécialisée, Associations de locataires, CAF du Var</p> <p>...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Maison des Initiatives Sociales, Maison de la Jeunesse, Adulte relais, Techniques ...</p> <p>...</p>
	<p style="text-align: center;">✓ Prévenir la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la stratégie territoriale de prévention engagée autour du Conseil Local de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, - Assurer une dynamique partenariale de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive en favorisant les échanges entre les différents partenaires de détection et de prévention, tout en élaborant des stratégies locales coordonnées, - Répondre à l’objectif métropolitain de poursuivre la mise en synergie des CLSPDR et renforcer les capacités de réponse, - A travers la coordination du CLSPDR, permettre le rapprochement entre habitants / institutions / Police et principes républicains pour le maintien des relations apaisées. - Soutenir les dispositifs de médiation et d’« aller vers » pour de la prévention, du lien, de l’orientation et de l’animation auprès des jeunes du quartier, - Agir au plus tôt, auprès des jeunes en particulier et de toutes les personnes vulnérables en général, en allant le plus loin possible dans la prévention et les protéger au mieux, - Poursuivre le soutien de l’aide aux victimes et d’interventions spécifiques sur le territoire, - Comprendre et tenter d’anticiper l’évolution de la radicalisation, 	<p>Services de l’Etat, Justice, Police nationale, Education Nationale, Conseil Départemental, MTPM, Etablissements scolaires, Bailleur Social, Dispositifs d’Aller vers et de Prévention spécialisée, Associations, Conseil Citoyen, Habitants, ...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Maison de la Jeunesse, Maison des Initiatives Sociales, Pôle Municipal Multisports, Education, Petite Enfance, PRE, ...</p> <p>...</p>
<p>➤ LE CADRE DE VIE ET L’HABITAT</p>	<p style="text-align: center;">✓ Validation de la nouvelle géographie prioritaire prenant en compte la zone des équipements sportifs dans le périmètre du QPV</p>	<p>Services de l’Etat, MTPM, ...</p>
	<p style="text-align: center;">✓ Mettre en œuvre le protocole d’Abattement sur la Taxe Foncière des Priorités Bâties (TFPB) coordonné par la Préfecture du Var en lien avec le bailleur social :</p>	<p>Services de l’Etat, MTPM, Protocole TFPB Bailleur social,</p>

¹² Précisément nommés dans le Projet de Quartier Romain Rolland – Perspectives 2030

¹³ cf. concertation citoyenne du 29/06/23

¹⁴ cf. concertation citoyenne du 29/06/23

	<p>- Poursuivre l'actuel conventionnement Ville-Etat-bailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et validation d'un diagnostic en marchant commun aux signataires permettant d'identifier : les fonctionnements, dysfonctionnements, articulation entre champ résidentiel et espace public, et, la validation du programme annuel d'actions. - Maintenir la particularité gardéenne d'intervention de l'abattement TFPB sur le foncier communal, - Renforcer et pérenniser à ce titre la Gestion Urbaine de Proximité jusqu'en 2030, - Veiller à ce que le bailleur réserve un minima de 5% de l'abattement (de 30%) TFPB à des actions concourant au « vivre ensemble », <p>✓ Poursuivre les bonnes relations avec le bailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'associer dans les instances communales et actions du Contrat de Ville/ Conseil Citoyen..., - Veiller à ce que le « réel besoin d'écoute » des habitants des résidents soit considéré, - Intervenir auprès de la SAGEM pour : une amélioration de l'entretien technique quotidien, 	<p>GUP, Associations, Conseil Citoyen, Habitants, ...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Techniques ...</p> <p>...</p>
	<p>✓ Poursuivre le désenclavement du quartier en intégrant la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet en cours de requalification du Cœur de Ville en plusieurs phases : création d'un parc urbain de 2 ha / création d'un parking en silo/aménagement de rues et de places dont celle de la République/Aménagement d'un cheminement doux et attrayant pour aider au désenclavement de R.Rolland, - Favoriser la mobilité et l'accessibilité aux services de la ville : écoles, crèches... <p>✓ Améliorer la qualité de vie résidentielle du quartier par des actions d'embellissement diverses environnementales pour un cadre de vie plus « durable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des aménagements et rénovations d'espaces publics spécifiques en intégrant la dimension écologique : afin de garantir un bon entretien du patrimoine, améliorer le confort thermique pendant les vagues de chaleur, améliorer le confort des usagers, viser la sobriété énergétique ... - Divers projets d'aménagements prévus sur le quartier vécu : écoles, crèches, Programme de Réussite Educative, court de tennis... <p>✓ Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), à compter du 01/01/24 : valoriser le recyclage/compostage/ lombricompostage des biodéchets et lutter contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville, envisager des actions en faveur du développement durable, de la transition écologique et de la qualité de vie, - Autour d'actions adaptées aux besoins identifiés et, à coconstruire, notamment en vue de rechercher une diminution des charges locatives, 	<p>Services de l'Etat, Région, ITI Feder, MTPM, DSIL, Fonds verts, Agence de l'eau, Associations spécialisées, locales ou de locataires, ANS, AAP contrat de Ville, FPH...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : Petite Enfance, PRE, Environnement, Techniques, Subventions, Education,</p> <p>...</p> <p>...</p>

**GRANDIR ET
S'ACCOMPLIR dans son
quartier,
sa ville,
sa métropole**

➤ **LA JEUNESSE ET
L'EMANCIPATION
CITOYENNE**

✓ **Mettre en place régulièrement au sein de Romain Rolland des animations publiques de qualité, originales et mêlant tous les habitants de la ville :**

- En appui avec les structures communales de quartier et l'existant territorial de droit commun,
- En référence à la programmation annuelle de l'Appel à Projets annuel du Contrat de Ville,

- Favoriser la mixité sociale :

- La commune portera une attention particulière aux projets favorisant la mixité des publics : autant en direction des filles que des garçons, encourageant le multiculturalisme (mélange des communautés), et favorisant l'Intergénérationnel (CTG),
- Promouvoir les échanges et les actions sur la citoyenneté et la laïcité à destination des enfants/jeunes (charte, activités, sensibilisation, partage de connaissances...) en réponse à la contestation observée de la laïcité : beaucoup de jeunes remettent en cause la laïcité, certains souhaitent plus de tolérance envers l'expression des identités religieuses, tandis que d'autres plus de fermeté sur le sujet (PEDT),
- Organiser des rencontres inter quartiers, inter structures (PEDT) et renforcer la « désectorisation » du/des quartier/s

✓ **Développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les publics empêchés :**

- Développement de passerelles en lien avec le projet global culturel communal mêlant la création d'un nouveau pôle multiculturel et d'une réhabilitation du complexe Gérard Philipe,
- Favoriser l'épanouissement culturel et collectif au travers d'une proposition de sensibilisation et de pratique, culturelle et artistique en lien avec l'offre culturelle du territoire,

✓ **Développer l'accès au sport et aux pratiques sportives :**

- Renforcer les mesures favorisant la pratique de l'activité physique pour tous,
- Améliorer les capacités sportives du stade de R.Rolland,
- Animer la jeunesse et accompagner en s'adossant à la pratique du sport en horaires décalés,
- Continuité d'une pratique sportive alliée à l'appropriation du quartier de vie ou plus largement de découverte du patrimoine,

✓ **Maintenir et développer l'accès à l'offre de loisirs :**

- Réflexion sur une offre de loisirs et de services adaptée pour les 11/14 ans...
- Bien communiquer sur l'offre de loisirs générale du quartier et de la commune,
- Permettre une offre accessible à toutes les catégories sociales avec des tarifs adaptés et harmonisés (PEDT),

✓ **Favoriser l'offre aux habitants pour une ouverture à la pratique culturelle, sportive et de loisirs extérieurs au territoire**

Associations spécialisées,
locales ou de locataires,
clubs,
AAP contrat de Ville,
MTPM,
FPH,
Quartiers d'été,
Colos Apprenantes,
Conseil Citoyen, Habitants,
CAF du Var
Bailleur
Contrats de mixité sociale
...

Services spécifiques de la
commune en parallèle de la
Politique de la Ville :
Petite Enfance,
Maison des Initiatives
Sociales,
Maison de la Jeunesse,
Pôle Municipal Multisports,
CLSPDR, CTG,
CLS,
PEDT,

PRE,
Environnement,
Techniques,
Subventions,
Education/Périscolaire/ALSH,
Culture, Médiathèque
...

...

✓ **Poursuivre une politique Enfance-Jeunesse forte, développée à travers différents dispositifs contractuels engagés et visant une cohérence éducative territoriale avec les différents acteurs :**

- * **Projet Educatif Territorial (PEDT) en cours de renouvellement,**
- * **Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)**
- * **Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026,**
- * **Programme de Réussite Educative (PRE),**
- * **Charte « Information jeunesse » du Bureau Information jeunesse**
- Identification des besoins des familles,
- Développement et structuration d'une offre de services globale, adaptée et pertinente en appui sur les différentes structures municipales de l'Enfance, de la Jeunesse sur le territoire puis structures de quartier (associations, clubs, bénévoles...)
- Poursuivre la dynamique des partenariats entre écoles, structures sociales et éducatives et les services municipaux (ex : PEDT/ CTG, Ere du PRE, Comité Emploi...)
- Maillage, transversalité et coopération pour une cohérence partenariale et territoriale à destination des 0-25 ans,
- Valorisation de l'existant à destination de l'enfance-jeunesse,

✓ **Favoriser la réussite éducative et élargir le champ des possibles :**

- * **Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville, intensifier les actions ayant cette ambition en lien avec les écoles/collège/lycée sur le territoire**
- * **Renforcer le PRE¹⁵ en vue de répondre efficacement aux demandes de prises en charges grandissantes,**
- * **Au travers du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, du développement des compétences psychosociales dans les structures de quartier, des séances d'orientation professionnelle, de mentorat du BIJ, pour renforcer les compétences des jeunes et élargir leurs horizons,**
- * **En cohésion avec le PEDT et la CTG : assurer et pérenniser la prise en charge socio-éducative des enfants en favorisant la continuité éducative (de 8h à 18h),**
- Poursuivre la dynamique des partenariats entre écoles, structures sociales, éducatives et les services municipaux,
- Mettre en cohérence les diverses formes de soutien à la scolarité et aux apprentissages,
- Elaborer des parcours éducatifs personnalisés cohérents qui mobilisent les complémentarités professionnelles (de la petite enfance aux jeunes majeurs, sans distinction sociale),
- Articuler les formes d'accompagnement individuel et collectif pour construire des parcours cohérents (PEDT) :
- * **En portant une attention particulière sur les périodes charnières, hors temps scolaire et lorsque les structures municipales sont fermées,**

Associations spécialisées, locales ou de locataires, AAP contrat de Ville, FPH, MTPM, Quartiers d'été, Colos Apprenantes, CTG, CAF du Var, CLS, PEDT, CLAS, Conseil Citoyen, Habitants, Structures éducatives et périscolaires, Comité emploi, Mission locale, CCAS, Bailleur, Maison des Parents, RPE, Ecole de la 2^e Chance, IMSAT, ...

Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : Petite Enfance, Maison des Initiatives Sociales, Maison de la Jeunesse, Pôle Municipal Multisports, CLSPDR, PRE, CVJ, Adulte relais, Environnement, Techniques, Subventions, Education/Périscolaire/ALSH, Culture, Médiathèque

¹⁵ cf. constats actuels du PRE

	<p>* En luttant contre le décrochage scolaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la prise en compte, plus particulière, du public jeune (11-25 ans) : <ul style="list-style-type: none"> - Par des opérations/actions engageant davantage ce public dans une démarche de projet, en articulation avec les structures présentes sur le QPV et sur la ville. Ex : CVJ ... - En développant un processus d'accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'engagement et de participation citoyenne tels que : Service National Universel, Service Civique, Pass Junior, « Ose tes Idées », Fonds de Participation des Habitants, Carte Pass', Pass Point Citoyen, Aide à la Mobilité... - Soutenir les initiatives et l'engagement des jeunes, - Intensifier la prise en charge et l'orientation des jeunes en renforçant les partenariats actuels avec la Mission Locale, l'Ecole de la 2^e Chance, IMSAT... - Tenir compte des dérives observées en matière de communautarisme, - Mettre en œuvre de nouvelles démarches en lien avec les sujets d'actualité tels que l'impact négatif des réseaux sociaux et de la lutte contre le harcèlement (PEDT). ✓ Soutenir la parentalité¹⁶, en cohérence avec la Convention Territoriale Globale : * Mobiliser, accompagner et soutenir les parents (tous les parents, notamment les familles monoparentales et dont les enfants ont des difficultés spécifiques) dans le cadre du suivi éducatif de leurs enfants : <ul style="list-style-type: none"> - A travers, les Appels à Projets annuels du Contrat de ville, participer à la valorisation des ressources familiales, - Les projets éducatifs et pédagogiques des structures de quartier, * Mise en place d'une approche permettant un accompagnement en proximité des parents en développant les liens effectifs dans un lieu de ressource partagé ou des structures/initiatives identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une Maison des Parents comme espace de soutien à la Parentalité à la fois porteur d'un réseau de professionnels permettant d'orienter les publics et de la dynamisation des actions Parentalité sur le territoire en cohérence, - Pas à Pas, projet d'une passerelle crèche-école. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer une démarche de facilitation d'accès à l'offre de droit commun, à travers le Bureau Municipal de l'Economie et de l'Emploi : orienter, accompagner les habitants vers l'offre proposée par le Service Public de l'Emploi (SPE) ✓ Poursuivre l'accompagnement du public éloigné de l'emploi en encourageant notamment la levée des freins : 	<p style="text-align: center;">SPE, Services de l'Etat, France Travail, Conseil ; Départemental, Associations spécialisées et locales, Mission locale, GRETA, MTPM, UTS,</p>

¹⁶ cf. concertation citoyenne du 29/06/23 : témoignages et requêtes formulées de multiplier ces actions d'Aide à la Parentalité en termes de fréquence et de thématique.

TRAVAILLER ET
ENTREPRENDRE
dans son quartier,
sa ville,
sa métropole

➤ L'EMPLOI

* **Au travers d'actions de placement à l'emploi individuelles et collectives déjà existantes sur le quartier, ce de manière plus efficiente,**
* **Développer une démarche innovante permettant d'accroître la mobilité vers l'emploi :**

✓ **Pilotage et animation de Comités de l'Emploi :**

* **Dynamisation du partenariat des acteurs de l'emploi au travers de :**
- Coordination pluriannuelle de Comités de l'Emploi Restreints pilotés par la Politique de la ville et le Bureau Municipal de l'Emploi et de l'Economie (BMEE) sur le territoire et réunissant les partenaires institutionnels (France Travail, Etat, Mission Locale)
- Coordination pluriannuelle de Comité de l'Emploi Elargi mobilisant le comité restreint aux cotés des partenaires associatifs
* **Développer l'interconnaissance entre acteurs pour une intervention plus efficace**
* **Rapprocher les publics très éloignés de l'emploi des opérateurs spécialisés du Service Public de l'Emploi (SPE) en allant au contact direct (« aller vers ») des personnes**
* **Repérer et aller au-devant des publics les plus éloignés du service public de l'emploi (jeunes/femmes/séniors) pour les informer sur les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi et les orienter vers le partenaire adapté**

✓ **Articuler les missions de ce réseau local pour l'Emploi du QPV, autour des interventions suivantes :**

* **Poursuivre en cohérence les actions d'accompagnement individuelles et/ou collectives à destination des habitants en recherche et/ou éloignés de l'emploi,**
* **A partir du diagnostic de territoire partagé, encourager la levée des freins à l'insertion professionnelle (fracture numérique, mobilité, discriminations, illettrisme...),**
* **Sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi à travers des pratiques innovantes et renforcées,**

→ **Feuille de route Comité de l'Emploi**

- Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville : pour des actions novatrices, adaptées aux besoins identifiés et, à coconstruire.
Exemples : actions favorisant le service civique, l'entrepreneuriat ou le mentorat,
- Soutenir et renforcer la coordination des acteurs autour de l'ensemble de ces actions, dispositifs, associations de proximité et intervenants en faveur de l'Emploi sur le territoire,
- En fiabilisant/facilitant le retour au droit commun,
- En développant une ou plusieurs actions communes pertinentes coconstruites entre partenaires de ce comité emploi propre au QPV – Exemple : « Café de l'Emploi pour recruter votre employeur » inversé au Parc des Savels.

✓ **Soutenir et développer l'activité et l'attractivité du territoire :**

* **En renforçant le rôle coordonnateur Emploi sur le QPV du BMEE et de l'Espace Gardéen de l'Economie,**

Ecole de la 2^e chance, IMSAT
...
Dispositifs d'insertion,
Dispositifs d'« aller vers »
CAF du Var

Services et dispositifs
spécifiques de la commune
en parallèle de la Politique
de la Ville :
BMEE,
EGE,
Comités emploi (restreint +
élargi),
Maison des Initiatives
Sociales,
Maison de la Jeunesse,
Adulte relais,
Ecrivain public,
CCAS,
AAP contrat de Ville,
Aide à la Mobilité,
Alphabétisation,
Insertion numérique
Projet cœur de ville,
AVIP

	<p>* En développant l'EGE, nouvelle offre de service permettant de fédérer et coordonner les principaux acteurs publics et privés du monde économique, et construisant les passerelles pertinentes et valorisantes pour le quartier,</p> <p>* Par le projet Cœur de Ville,</p>	
<p>S'EMANCIPER ET S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole</p> <p>➤ AGIR POUR LA COHESION SOCIALE</p>	<p>✓ Renforcer et pérenniser des espaces de proximité d'accompagnement social et de soutien administratif comme facilitateurs du parcours d'accès aux droits des usagers et lutter contre le non-recours (actions CTG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre, en cohérence, les permanences gratuites existantes en proximité pour un accompagnement aux droits, aux démarches administratives diverses, - Soutenir les actions d'accompagnement et, orienter les usagers pour toutes les formes de fragilités sociales et/ou psychologiques, - Développer les partenariats effectifs avec l'UTS sur le territoire gardéen - Soutien à l'inclusion numérique en fort développement, <p>✓ Promouvoir l'autonomisation des individus au travers d'initiatives diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la maîtrise de la langue et l'aide à l'apprentissage du Français, déjà plébiscitées à Romain Rolland, - Accompagner les adolescents à la socialisation et à l'autonomie, par le soutien aux initiatives jeunes, - Favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées, - Afin de répondre et faciliter les permutations de logements sociaux croissantes, mise en place d'une bourse d'échange en ligne à disposition de tous les locataires de logements sociaux, - Au travers du label Vie Amie des Enfants, veiller à développer des actions accueillantes, bienveillantes, apprenantes, vivantes, ludiques, inclusives, adaptées à chaque enfant et jeune, respectant les droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant¹⁷. <p>✓ Conformément au diagnostic du Contrat Local de Santé, promouvoir l'accès à la santé et sa prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un accès aux soins pour tous et renforcer la coordination interprofessionnelle avec notamment l'arrivée d'une nouvelle maison de santé. Cela en réponse à l'inquiétude évoquée quant au départ du médecin de quartier et à SOS médecins limitant ses interventions sur le QPV¹⁸. - Mettre en place un « Parcours Santé » (au travers de la diffusion d'informations, campagnes de dépistages, actions de sensibilisation à l'Hygiène de Vie et au droit à la santé), <p>✓ Contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants :</p>	<p>Associations spécialisées et locales, Conseil Départemental, UTS, MTPM, CAF du Var Permanences bailleur, Conseil citoyen, Habitants, Bailleur</p> <p>Services et dispositifs spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CTG, Maison France Services, Permanences juridiques et d'accès aux droits, Ecrivain public, CCAS, Maison des seniors, inclusion numérique, Alphabétisation, Dispositifs « jeunes » de la Maison de la jeunesse, Bourse d'échanges de logements sociaux, Ville Amie des enfants, Actions intergénérationnelles, CLS, Inclusion Handicap, Concertation citoyenne, Adulte relais, Visites des élus locaux, « Mon quartier, mon quotidien »</p>

¹⁷ adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989.

¹⁸ cf. concertation citoyenne du 29/06/23

- Sensibiliser la petite-enfance, l'enfance, les familles, les personnes âgées et vulnérables et, plus particulièrement auprès des jeunes de 11 à 25 ans
- Accompagner des interventions fréquentes coordonnées de prévention sur diverses thématiques de prévention santé : conduites addictives pour les jeunes, troubles du comportement chez l'enfant, santé mentale, promotion du bien vieillir, ...
- Renforcer les mesures favorisant les mobilités douces et la pratique de l'activité physique,
- Développement des projets alliant découverte et pratique sportive accompagnée à visée préventive et émancipatrice (=sport-santé)
- Réduire la prolifération des nuisibles.

✓ **Agir sur les comportements discriminants pour réduire les inégalités de traitement dans l'accès aux droits**

- Agir sur l'Inclusion des publics en situation de Handicap autour d'un plan d'action précis entre les différents acteurs du territoire,

✓ **Mise en place d'une participation citoyenne dynamique et inclusive pour impliquer les habitants dans la vie de leur quartier, renforcer le lien social et favoriser le développement local**

* **Poursuivre les temps d'expression de la population du quartier existants :**

- Echanges journaliers avec l'Adulte Relais,
- Réunions mensuelles du Conseil Citoyen et formation des représentants,
- Visites de quartier mensuelles des élus > enquête de terrain individuelle permettant la mise en lien avec les services correspondants, la plupart du temps : sécurité, logement avec le bailleur, services techniques...
- Permanences hebdomadaires du bailleur,
- Réunions de concertation propre à l'Espace de Vie Sociale (3 fois par an)

* **Utiliser comme diagnostic participatif, la concertation citoyenne du 29/06/23 ainsi que l'ensemble des concertations opérationnelles, pour identifier les besoins, les attentes, et les préoccupations des habitants quotidiens.**

* **Sensibilisation et mobilisation des habitants à l'importance de leur participation autour des enjeux qui les concernent pour un développement harmonieux de leur quartier.**

- Des actions de communication, des événements de quartier seront organisés pour encourager la participation.

* **Favoriser de nouvelles structures participatives pour agir sur l'appropriation, la gestion et l'amélioration de l'espace de vie.**

- Poursuivre l'engagement et la capacité d'agir individuelle et collective des habitants au travers du Conseil Citoyen en prenant en compte différents axes d'amélioration : nouvelles élections pour plus de représentativité, formation des membres, visibilité et reconnaissance de cette instance, implication dans les démarches locales en lien avec les acteurs du territoire.

	<p>Réunion publique annuelle sous forme de Petit déjeuner du Maire « Mon quartier, mon quotidien »</p> <p>- Développer des ateliers thématiques de concertation pour renforcer la dynamique des relations sociales et favoriser la participation des habitants aux opérations d'aménagement, du quartier, de propreté et de lutte contre les incivilités.</p>	
--	---	--

III – Elaboration et animation du projet de Quartier

La stratégie territoriale décrite dans la feuille de route, trouve sa dimension opérationnelle dans un projet de quartier propre au QPV Romain Rolland avec des objectifs à atteindre spécifiques, plus affinés et davantage ciblés dans la méthodologie employée pour la commune de La Garde.

Ces intentions seront investies par une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, renforcées par les interventions singulières de la politique de la ville.

En effet, il s'agit d'offrir davantage d'opportunités aux habitants de Romain Rolland en mobilisant l'ensemble des acteurs du QPV, de la commune et du territoire métropolitain. Une approche transversale des objectifs exposés ci-dessus permettra d'agir favorablement sur les déterminants et ainsi définir des modalités d'animation du Contrat de ville aux différentes échelles territoriales.

Pour se faire, plusieurs principes globaux peuvent être retenus dans cette perspective :

- Poursuivre le déroulement d'animations favorisant le « vivre ensemble » et un « accompagnement social spécifique » en renforçant la complémentarité des dispositifs existants,

- Travailler certaines actions du Contrat de Ville en lien avec les services municipaux concernés pour agir directement et efficacement sur chaque thématique d'intervention,

- Renforcement de l'animation territoriale dans le but de favoriser une dynamique d'interconnaissance et d'interaction,

Car c'est avec la conjugaison de la présence de tous les acteurs de terrain et le bon maillage de tous les dispositifs existants que le projet de quartier pourra être développé avec efficacité dans sa globalité.

IV – Gouvernance (pilotage, animation, évaluation) de la feuille de route

Le Contrat de ville cherchera à assurer la convergence des interventions de l'Etat à son niveau entre les différents dispositifs en s'assurant de la complémentarité des actions, en s'informant sur l'ensemble des actions déployées dans le cadre de la feuille de route gardéenne, en articulant les crédits de la Politique de la ville avec les autres sources de financement mobilisables.

Dans le cadre de sa feuille de route, la commune de La Garde s'appuiera également sur les ressources métropolitaines en termes de partenariats. Elle sollicitera la métropole pour mobiliser les acteurs du droit commun et initier des projets structurants. La commune cherchera à établir des connexions avec les services métropolitains de droit communs (habitat, mobilité, jeunesse, citoyenneté, CTG...).

- **Une instance d'animation territoriale dédiée**

L'animation du Contrat de Ville sur le territoire Gardéen aura également recours à une animation territoriale développée localement par l'équipe opérationnelle. En effet, une attention particulière sera portée sur cette perspective.

Il est notamment prévu la mise en place d'un Comité opérationnel communal constitué de représentants d'habitants, d'élus de référence, d'opérateurs locaux et de toute autre personne jugée utile.

Ce Comité opérationnel se réunira une fois par an et autant que de besoin afin de mesurer le degré de réalisation du projet de quartier et par là même, l'atteinte des objectifs déclinés dans la feuille de route communale. Dans la perspective de monter en coopération, le Comité opérationnel s'appuiera sur les instances existantes, régissant la politique de la ville et les différents conventionnements entrant dans le champ de la cohésion sociale (CTG, PRE, CLS, PEDT, TFPB, CLSPDR, CLAS, Conseil Citoyen, Comité Emploi PRE, PNNS, ... Le Comité opérationnel sera légitime pour faire évoluer le projet de quartier (et les programmes d'actions qui s'y rattachent) afin de le rendre le plus pertinent possible d'ici 2030.

Des membres du Comité opérationnel de La Garde (et particulièrement l'ingénierie Politique de la ville) sont représentés au Comité technique métropolitain du Contrat de ville.

V – Evaluation de la feuille de route communale

L'évaluation de la feuille de route s'articule avec le processus de suivi-évaluation du Contrat de ville piloté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et cadré grâce à un protocole partagé. Dans ce cadre, le Comité opérationnel de La Garde sera chargé d'élaborer un bilan annuel des actions mises en œuvre en référence au Projet de quartier. En retour, il sera associé par la Métropole aux travaux évaluatifs conduits dans le cadre du Contrat de ville. Enfin, le Comité opérationnel de La Garde s'engage à contribuer aux évaluations intermédiaire et finale du Contrat de ville.

IV – Information et communication

La Garde entrevoit d'informer et de communiquer autant que faire se peut en interne, c'est-à-dire au sein du système d'acteurs du Contrat de ville.

En externe, l'information et la communication à propos de la feuille de route et plus largement sur tout ce qui a trait à la Politique de la ville seront assurées en direction des habitants du QPV Romain Rolland.

